Document d'Objectifs

de la Zone de Protection Spéciale

« Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »

Département du Loir-et-Cher

Direction Régionale de l'Environnement Centre

Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LA DIRECTIVE OISEAUX ET LE RESEAU NATURA 2000

I. CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE « OISEAUX » 1
I.1. ORIGINES ET CONTENU 1
I.2. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANCAIS 1
I.2.1. Transposition en droit français : 1
I.2.2. Parution des décrets d'application 2

II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS 3
II.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS 3
II.2. DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE FR2410001 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER » 4
II.2.1. Une première phase de diagnostic 4
II.2.2. Une phase de définition des enjeux et objectifs 5
II.2.3. Une phase de définition des actions et du suivi 5
II.2.4. Calendrier de l'étude 5

III. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU SITE 7
III.1. LOCALISATION 7
III.2. HYDROGRAPHIE 7
III.2.1. La Loire et son bassin versant 7
III.2.2. Eléments d'hydrologie sur la Loire moyenne 8
III.3. QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE ET DES EAUX SUR LE SITE 10
III.3.1. La Loire dans le Loir-et-Cher 10
III.4. GEOLOGIE DU SITE 10
III.5. QUELQUES ELEMENTS DE GEOMORPHOLOGIE ET DE PEDOLOGIE 11
III.5.1. Les conditions géomorphologiques et sedimentaires 11
III.5.2. Les sols et substrats 11
III.5.3. L'enfoncement du lit 11
III.6. CLIMAT 12

III.6.1. Le climat général du bassin ligérien 12
III.6.2. Le climat de la Loire moyenne 13

IV. METHODOLOGIE 15
IV.1. LE CONTENU ATTENDU DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE 15
IV.2. METHODOLOGIE APPLIQUEE AUX OISEAUX ET HABITATS D'ESPECES 15
IV.2.1. Travail bibliographique 15
IV.2.2. Consultations des acteurs de la ZPS 15
IV.2.3. Cartographie des habitats d'espèces 16
IV.2.3.1. Campagnes de terrain 16
IV.2.3.2. Saisie informatique et cartographie 17
IV.2.4. Réalisation des fiches espèces 17

V. RESULTATS 17
V.1. LES ESPECES DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE OISEAUX. 18
V.1.1. Espèces d'interêt communautaires présentes. 18
V.1.2. Répartition des espèces sur la ZPS. 20
V.1.3. Espèces d'intérêt communautaire à proximité de la ZPS : Propositions d'ajustements du périmètre de la ZPS 21
V.1.4. Fiches especes 28
V.1.5. Bioévaluatuion des especes prioritaires 89
V.2. LES HABITATS D'ESPECES 90
V.2.1. Description des habitats d'espèces 90
V.2.2. Etat de conservation des habitats d'espèces 93

VI. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE FR2410001 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER » 98
VI.1. DONNEES ADMINISTRATIVES 98
VI.1.1. Le département du Loir-et-Cher 98
VI.1.2. Les communes concernées par le site 98
VI.1.3. Les communautés de communes 99
VI.1.4. Les pays 100
VI.2. DONNEES DEMOGRAPHIQUES 100
VI.2.1. La population dans le département du Loir-et-Cher 100
VI.2.2. La population sur le site 100
VI.3. INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES INDUSTRIELLES 101
VI.3.1. Infrastructures de transport 101
VI.3.1.1. Réseau routier 101

VI.3.1.2. Réseau ferré 101
VI.3.1.3. Ponts sur la Loire 102
VI.3.2. Captages pour le réseau d'eau potable 102
VI.3.3. Zones d'activité économique à proximité du site 102
VI.3.4. Extraction de matériaux alluvionnaires 102
VI.3.4.1. Eléments historiques 102
VI.3.4.2. Exploitations en activité 103
VI.3.5. Production d'électricité 103
VI.4. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL 106
VI.4.1. Les zonages du patrimoine naturel 106
VI.4.1.1. Le réseau Natura 2000 106
VI.4.1.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) ... 107
VI.4.1.3. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) 109
VI.4.1.4. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope 109
VI.4.1.5. Les espaces naturels sensibles 109
VI.4.2. Les zonages du patrimoine historique et architectural 109
VI.4.3. Le Val de Loire, patrimoine mondial de l'UNESCO 110
VI.4.3.1. Historique 110
VI.4.3.2. Mission 110
VI.5. DONNEES TOURISTIQUES 111
VI.5.1. Données générales 111
VI.5.1.1. Les principaux attraits touristiques 111
VI.5.1.2. La promotion du tourisme dans le Loir-et-Cher 111
VI.5.2. Structures d'accueil du tourisme estival 112
VI.5.2.1. Les campings 112
VI.5.2.2. L'hébergement marchand 112
VI.5.2.3. L'hébergement non marchand 112
VI.6. POLITIQUES DE GESTION DU MILIEU FLUVIAL 112
VI.6.1. Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne 112
VI.6.2. Le Plan Loire Grandeur Nature 113
VI.6.2.1. Présentation 113
VI.6.2.2. Le PLGN dans le Loir-et-Cher 114
VI.6.3. Les programmes Loire Nature 114
VI.6.3.1. Présentation et objectifs 114
VI.6.3.2. Les actions 115
VI.7. DONNEES AGRICOLES 115
VI.7.1. Données générales 115

VI.7.1.1. Les grandes cultures 115
VI.7.1.2. L'élevage 116
VI.7.1.3. Les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) 116
VI.7.1.4. L'agriculture biologique 117
VI.7.2. Informations propres au site 117

VII. PRINCIPAUX ACTEURS IDENTIFIES SUR LE SITE « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER» 118
VII.1. LES SERVICES DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS 118
VII.2. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES 121
VII.3. LES USAGERS PROFESSIONNELS 122
VII.4. LES REPRESENTANTS DES USAGERS 122
VII.5. LES REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS 123
VII.6. LES ASSOCIATIONS 124

VIII. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX USAGES IDENTIFIES SUR LE SITE « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER » 127
VIII.1. QUESTIONNAIRE 127
VIII.2. SYNTHESE SUR LES USAGES 128

IX. PRESENTATION GENERALE 130

X. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU SITE VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER : 130

XI. DEFINITION DES ACTIONS DE GESTION DU SITE 137

XII. TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES 169

XIII. CHARTE NATURA 2000 170

XIV. STRUCTURE ANIMATRICE ET COMITE DE SUIVI 186
XIV.1. LA STRUCTURE ANIMATRICE 186
XIV.2. LE COMITE DE SUIVI 186

XV. BUDGET PREVISIONNEL 186

- Photo page de couverture : Julien GUILLEMART, Maison de la Loire à Saint-Dyé-sur-Loire.

PREMIERE PARTIE

LA DIRECTIVE « OISEAUX » ET LE RESEAU NATURA 2000

I. CADRE GENERAL DE LA DIRECTIVE « OISEAUX »

I.1. ORIGINES ET CONTENU

Cf. annexe 1 : Textes de la Directive 79/409/CEE dite Directive « Oiseaux » et de la Directive « Habitats-Faune-Flore » (92/43/CEE).

La Directive 79/409/CEE, dite « Directive Oiseaux » a trait à la conservation des oiseaux sauvages ». Elle a été adoptée le 02 avril 1979 par le Conseil des ministres européens. Cette directive entend contribuer à assurer le maintien et/ou la restauration des populations d'oiseaux et de leurs habitats dans un état de conservation favorable. La constitution du réseau écologique communautaire « Réseau Natura 2000 », via l'application de la directive 92/43/CEE, dite directive « Habitats-Faune-Flore », est la clef de voûte de l'application de cette directive. La directive « Habitats » crée pour chacun des Etats membres l'obligation de préserver les habitats naturels (listés en annexe I) et les espèces (annexe II + annexe I de la directive Oiseaux) qualifiés d'intérêt communautaire voire prioritaires.

Le réseau Natura 2000 (initialement prévu en 2004) sera constitué des futures Zones Spéciales de Conservation (ZSC), désignées au titre de la directive « Habitats » et des « Zones de Protections spéciales (ZPS), désignées au titre de la directive « Oiseaux ». Il doit permettre de répondre aux objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la Biodiversité (Rio, 1992).

Les ZSC et les ZPS correspondent à des actes de désignation indépendants et peuvent donc se chevaucher. Le Réseau Natura 2000 devient ainsi la concrétisation du principe d'action communautaire pour une gestion durable.

En annexe se trouvera le Texte de la directive 79/409/CEE dite directive « oiseaux »

I.2. TRANSPOSITION DES DIRECTIVES « HABITATS » ET « OISEAUX » EN DROIT FRANCAIS

I.2.1. TRANSPOSITION EN DROIT FRANÇAIS :

Conformément à la loi d'habilitation n° 2001-1 du 3 janvier 2001, l'Etat français a transposé les directives « Habitats » et « Oiseaux » par voie d'ordonnance (Ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001). Cette ordonnance précise la portée juridique de l'incorporation d'un site au réseau Natura 2000, de façon à ce qu'un régime de protection par voie contractuelle ou réglementaire puisse s'appliquer.

Il y est également stipulé que « *les différentes activités telles que la chasse, la pêche et autres activités cynégétiques ne constituent pas des activités perturbantes si elles sont pratiquées dans les conditions et sur les terres autorisées par les lois et règlements en vigueur* ».

Il est à noter que les programmes ou projets de travaux/ouvrages soumis à autorisation ou approbation administrative devront faire l'objet d'une évaluation de leurs incidences au regard des objectifs de conservation des milieux et espèces d'intérêt européen. Si le projet ne présente pas d'incidences significatives, l'autorisation ou l'approbation pourra être donnée.

I.2.2. PARUTION DES DECRETS D'APPLICATION

Le décret « procédure » n°2001-1031 est paru le 8 novembre 2001. Ce décret vise à décrire les différentes étapes de la procédure de désignation des sites Natura 2000.

Le décret « gestion » n°2001-1216 est paru le 20 décembre 2001. Le texte a été élaboré au sein du Comité National de suivi Natura 2000. Sont ainsi décrétées les dispositions relatives au document d'objectifs, celles relatives aux contrats Natura 2000, et à l'évaluation des incidences des programmes et projets soumis à autorisation ou approbation.

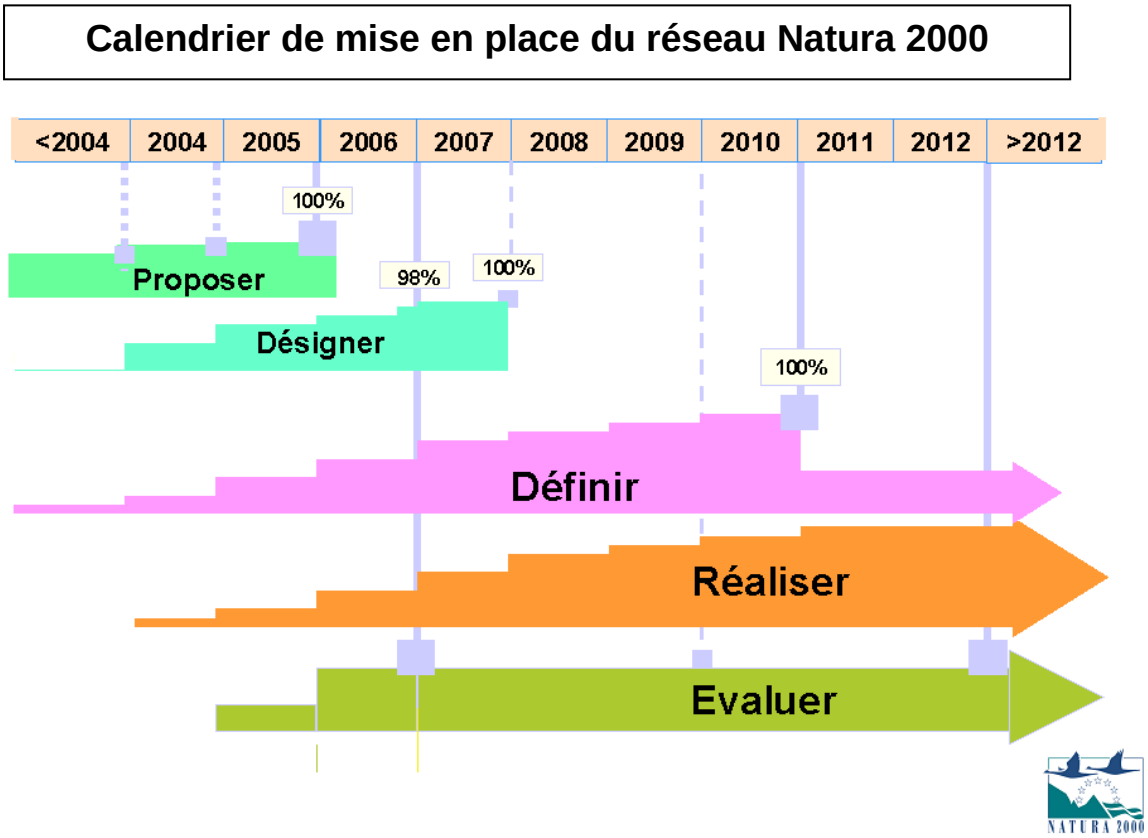

Source : MEDD 2004

II. LE DOCUMENT D'OBJECTIFS

II.1. CADRE REGLEMENTAIRE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Chaque Etat membre est responsable de l'application des directives Habitats et Oiseaux sur son territoire. La France a choisi d'élaborer pour chaque site un document de planification appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB).

Ce document fixe clairement les objectifs de conservation à atteindre et les mesures de gestion nécessaires à la préservation du site. Il a également pour but de mettre en accord tous les acteurs impliqués et de déterminer le rôle et les moyens de chacun. Le Document d'Objectifs doit donc être établi en concertation avec l'ensemble des représentants des acteurs locaux qui vivent et/ou exercent une activité sur le site concerné : habitants, élus, socioprofessionnels.

TABLEAU N°1 : RECAPITULATIF DES ECHEANCES POUR LA MISE EN PLACE DU RESEAU NATURA 2000

1992	Directive Habitats 92/43/CEE du 21 mai 1992.
1992-1996	Inventaires scientifiques, liste des sites susceptibles de figurer dans Natura 2000.
1996-1998	Consultations, mise en cohérence des listes nationales.
1998-1999	Transmission de la liste des sites potentiels à la Commission européenne. Cette étape a été prolongée jusqu'en 2002 en France.
1999-2004	Concertation, élaboration des Documents d'Objectifs.
2004	Mise en place du Réseau Natura 2000.

Un Document d'Objectifs contient :

- une analyse décrivant la localisation et l'état initial de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection qui y sont applicables le cas échéant, les activités humaines, notamment agricoles et forestières, qui s'y exercent ;
- les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation, et s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que le maintien des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;
- des propositions de mesures de toutes natures permettant d'atteindre ces objectifs ;
- un ou plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000 précisant notamment les bonnes pratiques à respecter sur le site et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière ;

- l'indication des dispositifs, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs ;
- les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces.

Son élaboration suit 4 étapes :

réalisation d'un diagnostic socio-économique ;
réalisation d'un diagnostic écologique ;
définition et hiérarchisation des enjeux et des objectifs ;
élaboration d'un programme d'actions.

Chacune de ces étapes est validée lors de la réunion du Comité de Pilotage du site. Celui-ci représente l'organe central et local du processus de concertation. Sa composition est arrêtée par le Préfet de département après avis de la Direction Régionale de l'Environnement et de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt ou Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture. Il doit obligatoirement comprendre les représentants des collectivités territoriales concernées, les représentants des propriétaires, les exploitants de biens ruraux et il peut être élargi à tous les autres gestionnaires et usagers ayant des enjeux ou un intérêt majeur sur le site. Le comité de pilotage local est présidé soit par le Préfet de département ou son représentant soit par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités (en référence à la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005)

II.2. DEMARCHE ADOPTEE SUR LE SITE FR2410001 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER »

Le Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) a proposé à la Direction Régionale de l'Environnement du Centre une réalisation du Document d'Objectifs en trois grandes phases de travail. Chacune d'entre elles sera validée lors d'une réunion du Comité de Pilotage.

II.2.1. UNE PREMIERE PHASE DE DIAGNOSTIC

Les diagnostics socio-économique et écologique seront réalisés à la fin de cette première phase de travail. Les entretiens avec les différents acteurs locaux ont été menés après le diagnostic écologique.

Cette première phase initie également la communication sur la réalisation du Document d'Objectifs auprès du grand public.

II.2.2. UNE PHASE DE DEFINITION DES ENJEUX ET OBJECTIFS

Il s'agit, à l'analyse du double diagnostic, de définir, en concertation, les grands enjeux des espèces et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sur le site et l'ensemble des objectifs de gestion.

II.2.3. UNE PHASE DE DEFINITION DES ACTIONS ET DU SUIVI

S'appuyant sur des propositions techniques formulées par le CDPNE, cette nouvelle phase de concertation déclinera les objectifs préalablement définis en mesures concrètes de gestion sur le site.

L'élaboration des cahiers des charges des mesures, des protocoles de suivis et du programme d'action prévisionnel sera abordée.

Les comptes-rendus de ces différents groupes de travail seront joints en annexe.

II.2.4. CALENDRIER DE L'ETUDE

	2006	2007	2008	2009
Réunion initiale du COPIL	Octobre			
Démarrage étude DOCOB		Février		
Etude de terrain		Mai à Oct.		
Rapport ornithologie		Novembre		
Fin diagnostic écologique **Diagnostic socio-économique (20 entretiens)** **Rapport 1 « Diagnostic »**			Août à Octobre	
COPIL2 (28 novembre)			Novembre	
Bulletin d'information **Réunion publique**			Décembre	
Hiérarchisation des enjeux **Réunions groupes « thématiques »*** **Objectifs** **Actions et charte** **Rapport 2 « objectifs-actions »**			Décembre	Mai
COPIL 3 **Validation du DOCOB** **Bulletin d'information** **Réunion publique**				Juillet

DEUXIEME PARTIE

LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR2410001 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER » - PRESENTATION GENERALE

III. CONTEXTE GEOGRAPHIQUE DU SITE

Cette partie a pour but de décrire le site et de le replacer, lorsque c'est nécessaire, dans le contexte du département du Loir-et-Cher, du Val de Loire et dans celui de la Loire moyenne.

Les sites désignés au titre de Natura 2000 l'ont été sur la base d'une expertise scientifique. La désignation des ZPS a été réalisée principalement à partir de l'inventaire national des Zones d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux (ZICO). Ces zones mettent en évidence la présence d'espèces identifiées comme remarquables au niveau européen. Pour chaque région ces choix ont été validés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel.

Le présent Document d'Objectifs concerne la Zone de Protection Spéciale FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ». Ce secteur a fait l'objet d'une désignation par l'arrêté du 23 décembre 2003 (J.O. du 6/01/2004, p. 422).

III.1. LOCALISATION

Cf. Cartographie des périmètres Natura 2000 (ZPS et pSIC) : localisation du site et plan d'assemblage des planches au 1/25 000ème.

La proposition de la Zone de Protection Spéciale FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher» se situe au Centre de la région Centre, au cœur du département du Loir-et-Cher (41) qu'elle traverse d'Est en Ouest. Le site inclut les deux rives de la Loire sur un linéaire d'environ 70 km. Il s'étend des communes de Saint-Laurent-Nouan à Veuves à l'Ouest, sur une bande de 500 m de large en moyenne. Il traverse la ville de Blois. La surface totale du site est de 2 398 hectares.

Ce site appartient majoritairement au secteur dit de la « Loire moyenne » qui s'étend du Bec d'Allier à Angers. Ce secteur est également nommé « Val endigué de la Loire » ou « Loire des îles ».

III.2. HYDROGRAPHIE

III.2.1. LA LOIRE ET SON BASSIN VERSANT

Le bassin versant de la Loire couvre une superficie de 117 054 km², soit 1/5 du territoire métropolitain français. Il comprend 5700 communes, 33 départements et 10 régions administratives. On y recensait, au début des années 1990, une population totale de 7 755 583 habitants, soit une densité de 66 hab./km². Le fleuve prend sa source à l'altitude de 1 408 mètres au Mont Gerbier-de-Jonc dans le sud-est du Massif Central (département de l'Ardèche, 07). Les principaux affluents sont l'Allier (qui apporte la moitié du débit moyen interannuel) dans le haut bassin, le Cher, la Vienne et la Maine. Les affluents secondaires sont, en rive droite, l'Arroux, qui draine le massif du Morvan, et en rive gauche, l'Indre, la Sèvre nantaise…

III.2.2. ELEMENTS D'HYDROLOGIE SUR LA LOIRE MOYENNE

Le climat ligérien étant nettement dominé par les influences océaniques, la Loire connaît généralement un régime de hautes eaux hivernales et un étiage estival. D'autre part, elle est caractérisée par une très grande variabilité de son régime hydrologique, avec des alternances rapides de crues et d'étiages quelquefois sévères. Deux facteurs conditionnent cette immodération du débit ligérien :

- La grande variabilité des épisodes hivernaux (plus ou moins neigeux, plus ou moins froids) ;
- La faible capacité de rétention des roches, tant en amont du cours moyen que dans les fines alluvions de celui-ci.

Pour indication, le débit moyen interannuel à la station de Montjean-sur-Loire (dernière station limnimétrique sur le fleuve, à l'aval d'Angers) est de l'ordre de 800 m^3/s, avec des débits moyens mensuels variant de 256 m^3/s en août à 1520 m^3/s en février. A l'aval du Bec d'Allier, en limite sud de notre zone d'étude, les débits peuvent varier de quelques dizaines de m^3/s (étiage de 1949) à environ 7500 m^3/s (crue exceptionnelle de 1856). Les crues de la Loire sont des phénomènes très étudiés. Signalons pour mémoire l'existence de trois grands types :

- les crues dites océaniques, qui correspondent à des épisodes de pluies durables sur l'ensemble du bassin ;
- les crues dites cévenoles qui font suite à des orages violents sur les parties amont du bassin ;
- les crues mixtes correspondant à la conjonction des types précédents.

Les eaux de la Loire sont régulées par des barrages placés en amont de la Loire et de l'Allier. Ils sont principalement destinés à maintenir un niveau d'étiage suffisant l'été pour permettre l'alimentation en eau des différentes centrales nucléaires ligériennes. Les installations principales sont les barrages de Naussac (Lozère, 58) sur le Donozau (bassin de l'Allier) et de Villerest sur la Loire, en amont de Roanne (Loire, 42).

Cependant, les évènements hydrologiques de l'année 2003 permettent d'illustrer la nature très instable du fleuve (cf. Fig. 2). La sécheresse estivale a entraîné l'un des étiages les plus sévères de la Loire avec un débit naturel estimé à 8m^3/s (42 m^3/s avec le soutien d'étiage des barrages). La Loire a ensuite connu, à quelques mois d'intervalle (décembre), une forte crue, atteignant un débit supérieur à 2000m^3/s pour une hauteur d'eau dépassant de près de un mètre à Gien la cote d'alerte de 3 mètres.

Par contre, les spécialistes précisent que la dernière « vraie » crue de printemps a eu lieu en mai-juin 2001 (cf. Fig. 1). Les hauteurs d'eau importantes observées cette année au printemps sont des montées des eaux et non des crues. Elles sont dues à des incidents climatiques.

Il n'est pas possible dans l'état actuel des connaissances d'intégrer les prévisions des précipitations locales dans la gestion des barrages car elles sont trop incertaines ; par ailleurs les gestionnaires ont des contraintes de variation des débits sur la journée, afin de ne pas provoquer de trop fortes variations.

Cependant ces montées peuvent avoir un impact sur la nidification des oiseaux et notamment des Sternes.

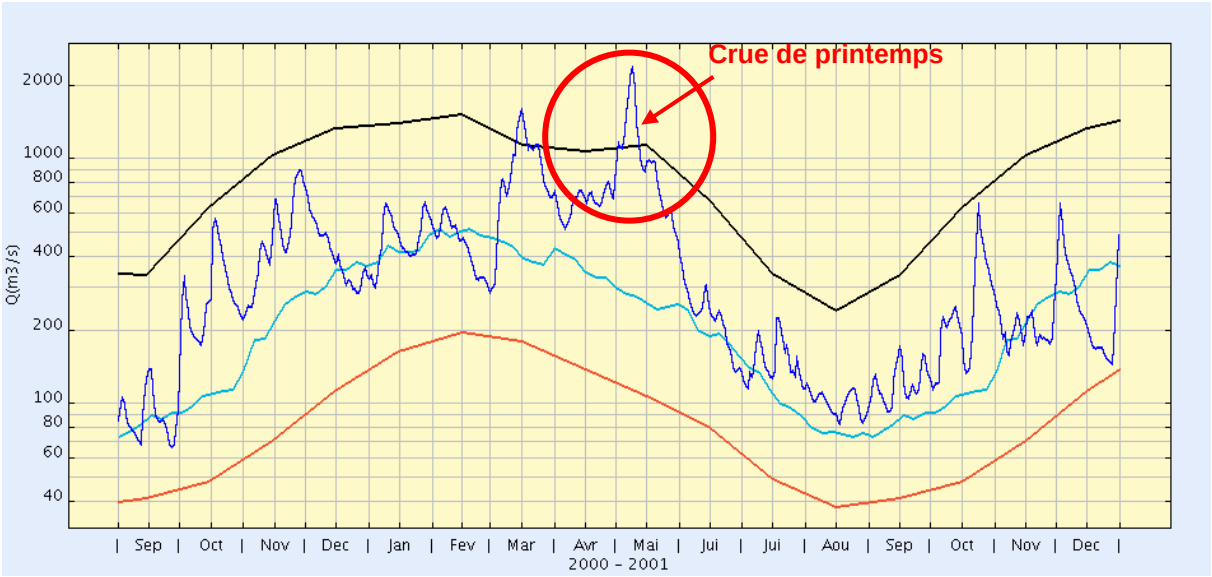

1. *Fig. 1 : Débits mesurés à la station de Gien sur l'année hydrologique 2000-2001 (Source : RNDE)*[1]

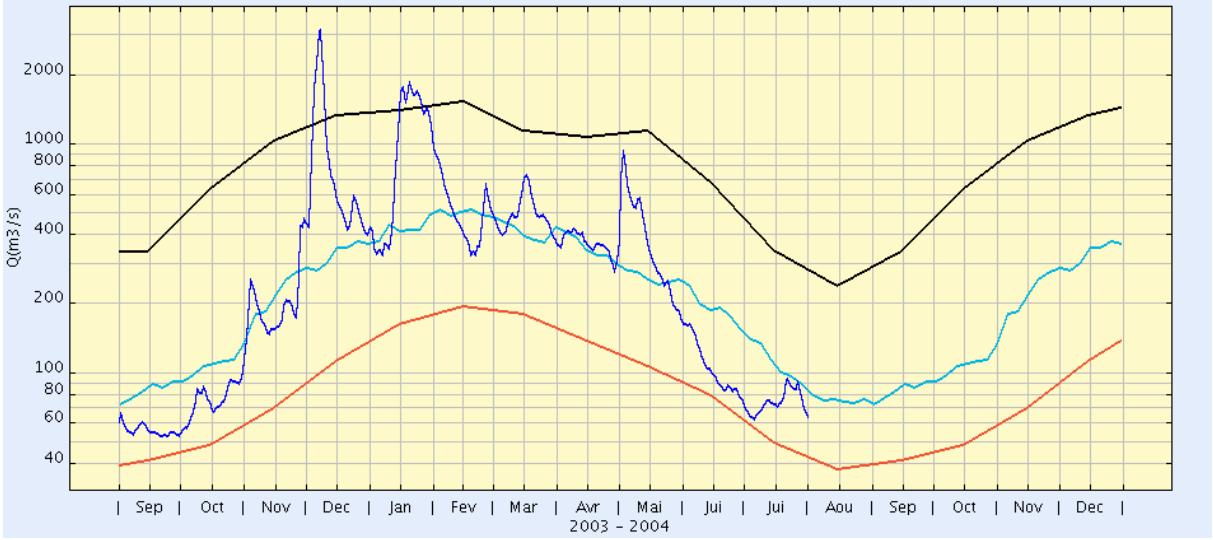

2. *Fig. 2 : Débits mesurés à la station de Gien sur l'année hydrologique 2003-2004 (Source : RNDE)*

1 Les chroniques de débits aux stations de mesures de la Loire sont disponibles sur Internet via la banque hydro.

III.3. QUALITE DU MILIEU AQUATIQUE ET DES EAUX SUR LE SITE

III.3.1. LA LOIRE DANS LE LOIR-ET-CHER

La Loire est classée dans le Loir-et-Cher en deuxième catégorie piscicole. Il s'agit d'un contexte cyprinicole perturbé. Son fonctionnement hydraulique et biologique est significativement modifié par le surcreusement du lit et l'abaissement de la ligne d'eau suite aux activités d'extraction de granulats dans le lit mineur. Le milieu souffre également du colmatage des fonds et d'une eutrophisation importante.

Les stations d'épuration en activité sur les communes riveraines traitaient mal jusqu'à une date récente les rejets en azote et en phosphore. Nombre d'entre elles ont été récemment rénovées et traitent ces composés chimiques.

La qualité des eaux de la Loire est qualifiée de passable pour les matières organiques et oxydables (MOOX), pour les matières azotées et pour les matières phosphorées.

La qualité des eaux est mauvaise pour les nitrates.

La qualité est bonne pour les effets des proliférations végétales (microalgues en suspension).

A noter toutefois, une diminution de la turbidité de l'eau depuis 2 à 3 ans. Les personnes contactées aux entretiens parlent d'une limpidité de l'eau retrouvée. La prolifération d'une nouvelle espèce présente sur la Loire pourrait être une explication. Il s'agit d'un mollusque bivalve du nom latin *Corbicula fluminea*, ou plus communément appelée palourde asiatique montrant ainsi son état indigène. C'est un filtreur hors pair (un à deux litres d'eau par jour. Les premières observations dates de 2002 pour les communes de Chailles et de Saint-Dié-sur-Loire avec des individus de tailles réduites ce qui laisse penser à une colonisation datant de 2001 (source : Les mollusques du Loir-et-Cher, J.P Brault et M. Gervais).

De plus les températures estivales basses ont limité la prolifération d'algues.

III.4. GEOLOGIE DU SITE

Le site FR240001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » est inclus dans les formations géologiques du bassin parisien.

La géologie du site comprend principalement des alluvions récentes du quaternaire. La texture dominante est sableuse mais les terrasses alluviales sont constituées de matériaux plus grossiers alternant avec des poches argileuses, sableuses ou caillouteuses.

Sur le versant nord de la Loire ainsi qu'au sud de Blois, on trouve à l'affleurement des calcaires de Beauce datant du Crétacé supérieur. Il s'agit de roches d'origine lacustre présentant des faciès variés (Aquitanien, Stampien). Ces calcaires sont relativement perméables, karstifiés en profondeur et recouverts d'une couche de limon d'épaisseur variable.

Au sud-est du site, en direction de la Sologne, on rencontre des dépôts détritiques du Miocène qui se sont accumulés quand la Loire était un affluent de la Seine. Ils sont de nature sableuse principalement, avec parfois des secteurs plus argileux

III.5. QUELQUES ELEMENTS DE GEOMORPHOLOGIE ET DE PEDOLOGIE

III.5.1. LES CONDITIONS GEOMORPHOLOGIQUES ET SEDIMENTAIRES

En Loire moyenne, le lit du fleuve est pour l'essentiel composé d'alluvions mobiles récentes à dominante sableuse. La progression des bancs sédimentaires est étroitement liée au débit apparent du fleuve. Cette caractéristique classe la Loire parmi les rivières à chenal en tresse.

Les alluvions se répartissent longitudinalement et latéralement selon leur diamètre. Cette distribution dépend de trois facteurs essentiels :

- la compétence des eaux de crue (capacité de charge en sédiments) ;
- la topographie du lit ;
- la distance par rapport aux chenaux actifs.

Les barres sédimentaires jouent un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'écosystème ligérien. En effet, leur forte instabilité liée aux contraintes hydrauliques explique la présence de biocénoses particulières adaptées aux importantes disparités spatiales et temporelles qu'impose le fleuve.

III.5.2. LES SOLS ET SUBSTRATS

Les substrats de la plaine alluviale sont à l'origine constitués uniquement à partir des alluvions modernes, en général non carbonatées. Ces sols sont globalement sableux dans le lit endigué, mais peuvent être enrichis localement en éléments plus fins.

En revanche, dans les vals au delà du lit endigué, les sédiments fins sont dominants (limons et argiles). Ils sont apportés par les petits affluents ou par colluvionnement à partir des coteaux environnants, ou encore à l'occasion de fortes crues de la Loire. Ces alluvions fines peuvent être présentes très localement dans le lit endigué, notamment au niveau des confluences (varennes argileuses).

La grande majorité des sols du lit endigué de la Loire sont des fluviosols et des arénosols. Il s'agit de formations non ou peu évoluées compte tenu de leur rajeunissement ou de leur décapage régulier au cours de leur submersion, notamment à l'occasion des crues. Ils sont caractérisés par la présence d'une nappe alluviale à fort battement. Ces sols sont très peu soumis à l'hydromorphie compte tenu de leur texture suffisamment grossière qui permet la bonne circulation d'une eau oxygénée.

Sur le site, l'eau libre représente presque 65% de la surface. Le reste de la surface est essentiellement composé de sables plus ou moins purs (sableux, sablo-limoneux, sablo-limono-argileux). Les sols profondément remaniés par l'homme sont quasiment absents du périmètre (< 1 %).

III.5.3. L'ENFONCEMENT DU LIT

Les exploitations dans le lit de la Loire sont souvent désignées comme responsables du phénomène de chenalisation du lit. Les autorisations accordées par le passé l'ont été dans un contexte réglementaire encore imprécis sur l'exploitation en bordure de cours d'eau.

Les principales hypothèses scientifiques sur cette question sont exposées ci-après.

Compte tenu de l'érosion limitée des versants du haut bassin de la Loire, on estime à environ trois ou quatre siècles le stock de sédiments prélevés dans le lit vif. Ce déficit brutal en matériaux à charrier a conduit le cours d'eau à prélever des matériaux dans le lit, ce qui a conduit à un enfoncement de la ligne d'eau. En Loire moyenne, l'enfoncement du lit (chenal principal) peut être évalué entre un mètre et un mètre cinquante. Cet enfoncement du lit peut être localement beaucoup plus fort (supérieur à trois mètres). Au niveau du pont de Chaumont-sur-Loire, il est de deux mètres.

Complémentairement à ce phénomène d'incision du lit vif, les chenaux secondaires et les annexes hydrauliques ont eu tendance à se combler. Ce comblement s'explique par :

- la diminution de l'érosion du fond des chenaux secondaires qui se trouvent maintenant «perchés » par rapport au chenal principal, en raison notamment d'une submersion moins fréquente ; ce phénomène facilite l'installation de la végétation arbustive puis arborée au sein du lit ;
- le développement des phases pionnières de la forêt alluviale qui provoquent un fort piégeage sédimentaire (phénomène de «peigne végétal») ; ce dernier est amplifié par le précédent ;
- les effets des anciens ouvrages de navigation.

L'ensemble de ces dysfonctionnements a des conséquences fortes sur la dynamique de l'hydrosystème ligérien. En matière de sécurité des biens et des personnes, les difficultés d'écoulement des eaux générées par la présence excessive de la végétation arbustive et arborée au sein du lit apparent amplifient les risques de débordement ou de rupture des digues de Loire. L'incision du lit met en péril certains ouvrages de franchissement de la Loire.

En matière de préservation de la mosaïque des milieux naturels ligériens, l'incision du chenal provoque la déconnexion des annexes hydrauliques et l'absence du rajeunissement des formations végétales par les crues. Ceci induit une banalisation du paysage écologique sur la Loire.

III.6. CLIMAT

III.6.1. LE CLIMAT GENERAL DU BASSIN LIGERIEN

Le climat qui règne sur le bassin ligérien est influencé par deux paramètres majeurs : la disposition des reliefs et le rôle des masses d'air. Le bassin présente en effet un étagement altitudinal d'Est en Ouest et du Sud vers le Nord. Le bassin est marqué par la prédominance des vents d'Ouest qui s'engouffrent loin à l'intérieur des terres (rappelons que jusqu'au XIX^{ème} siècle, la navigation à voile se faisait grâce à eux jusqu'à Orléans). Par ailleurs, les talus cévenols dans le sud des hauts bassins de la Loire et de l'Allier jouent un rôle majeur dans la confrontation des masses d'air atlantiques et méditerranéennes.

Les données climatiques mettent en évidence une dominante atlantique caractérisée par une relative douceur thermique et des précipitations peu abondantes (600 à 700 mm par an) à l'exception de quelques localités occidentales. Une légère tendance continentale apparaît à l'est d'Angers au niveau des températures (écarts journaliers et saisonniers plus marqués).

A l'inverse, sur les hauts bassins de la Loire et de l'Allier dans le Massif Central, le climat devient beaucoup plus rigoureux avec une forte influence montagnarde se traduisant par un abaissement des températures hivernales et un accroissement net des précipitations (jusqu'à plus de 1 500 mm/an).

III.6.2. LE CLIMAT DE LA LOIRE MOYENNE

Le cours moyen de la Loire, auquel appartient le site d'étude, possède un climat sensiblement différent des territoires avoisinants du fait de la superposition d'un climat général (exposé au paragraphe précédent) et de climats locaux, voire de microclimats. L'orientation est-ouest du cours principal en aval du site, la pénétration avancée des masses d'air océaniques dans le couloir ligérien et la présence de substrats globalement sableux à graveleux expliquent en grande partie l'existence d'un climat plus doux dans l'ensemble du Val de Loire, aux amplitudes thermiques toujours plus faibles qu'au Nord et au Sud du fleuve.

TROISIEME PARTIE

LE DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE DE LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE FR2410001 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER »

IV. METHODOLOGIE

Ce travail a lieu après la réalisation de différents documents d'objectifs (DOCOB) touchant la Loire. Il s'agit de DOCOB directives habitats et/ou oiseaux du Loir-et-Cher ou des départements voisins.

La majorité des ces documents ayant déjà été validé, nous en avons repris des parties. En particulier, nous avons largement utilisé le travail de BIOTOPE concernant le DOCOB ZSC Loire « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » et le DOCOB ZPS du Loiret « Vallée de la Loire du Loiret ».

IV.1. LE CONTENU ATTENDU DU DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE

Les objectifs premiers du diagnostic écologique sont de vérifier la présence des habitats et des espèces d'intérêt communautaire signalés dans le Formulaire Standard de Données (FSD), d'en trouver éventuellement de nouveaux, et d'en évaluer l'état de conservation (pour les habitats) ou l'état des populations (pour les espèces).

Ces éléments sont ensuite complétés d'un bilan du fonctionnement écologique du site et des autres espèces d'oiseaux patrimoniales pouvant y être observés.

IV.2. METHODOLOGIE APPLIQUEE AUX OISEAUX ET HABITATS D'ESPECES

IV.2.1. TRAVAIL BIBLIOGRAPHIQUE

Un travail bibliographique de recueil de données sur le diagnostic des oiseaux du secteur d'étude a été réalisé (cf. Bibliographie).

IV.2.2. CONSULTATIONS DES ACTEURS DE LA ZPS

Divers acteurs de la ZPS ont été consulté tant pendant la phase de diagnostic écologique que durant la phase de diagnostic socio-économique.

Pour les données de l'avifaune :

- M. HEMERY Dominique, naturaliste ornithologue de l'association Loir-et-Cher Nature.
- M. PINSACH, Président de l'association Loir-et-Cher Nature
- M.BOURDIN François, naturaliste ornithologue de l'association Loir-et-Cher Nature.
- M.PERTHUIS Alain, naturaliste ornithologue de l'association Loir-et-Cher Nature.
- M.GUILLEMART Julien, employé de la Maison de la Loire à Saint-Dié-sur-Loire.
- M.LE BOUDER Yan, agent de l'ONEMA SD41.

Pour les données socio-économiques :

- M.COURTHIAL Jean-joël, chef du service départemental du Loir-et-Cher, Saint-Laurent-Nouan.
- Mme PAROT Isabelle, M.LONGEAUX Maxime, Fédération de Pêche du Loir-et-Cher
- M.CLEMENT Bernard, maire de la commune de Muides-sur-Loire
- M.SAVAN-MAGNET Brice, du service relation public de la station nucléaire de Saint-Laurent-des-eaux.
- M.LEFEVRE Jacques, pêcheur en Loire et garde au Domaine National de Chambord.
- M.SALLE Christian, professeur de sciences de la vie et de la terre, CERCOPE
- M.CLEMENT Bernard, maire de la commune de Muides-sur-Loire.
- M.CATROUX Romain, secrétaire de l'association « Centre équestre herbage Est » à Montlivault.
- M.ENOUT Serge, président du Centre équestre de la Chaussée-Saint-Victor.
- M.TOURNEY Bernard, vice président du Centre de Canoë-kayak de Saint-Dié-sur-Loire.
- M.LEY Jean, association Millière Raboton, homme de Loire, Blois.
- M.LENOIR Armand, président de la société de chasse de Chaumont-sur-Tharonne.

IV.2.3. CARTOGRAPHIE DES HABITATS D'ESPECES

IV.2.3.1. Campagnes de terrain

IV.2.3.1.1. Les habitats

La précédente cartographie des habitats établit par BIOTOPE (DOCOB du site Natura 2000 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers »), a été complétée. Les relevés de terrain se sont étalés sur toute l'année 2008 en fonction des périodes d'expression optimale de la végétation des habitats.

IV.2.3.1.2. Les oiseaux d'intérêt communautaire et leurs habitats d'espèce

Le diagnostic écologique de la Zone de Protection Spéciale FR240001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » a été effectué par les ornithologues confirmés de l'association Loir-et-Cher Nature. Leur travail s'est effectué en trois étapes ; une recherche bibliographique, un travail de terrain et la réalisation des fiches espèces.

Un travail bibliographique :

Ce travail bibliographique a permis de recueillir des données sur le diagnostic des oiseaux du secteur étudié. Ci-dessous la bibliographie

- COLLECTIF (2006) « L'Avifaune de Loir-et-Cher Inventaire communal 1997-2002 » Loir-et-Cher Nature.229p.

- COLLECTIF (2007) « Les oiseaux du Loir-et-Cher » Ed. du Cherche-Lune.247p.

- ROCAMORA R. et YEATMAN-BERTHELOT D. (1999) « Oiseaux menacés et à surveiller en France » SEOF-LPO.598p.

- Loir-et-Cher Nature (2004) « Etude complémentaire sur les ZICO CE01 et CE17, pour la définition d'un projet ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ».

Un travail de terrain :

Les ornithologues de Loir-et-Cher Nature ont parcouru et prospecté en 2007 le site étudié pour recueillir les données concernant les espèces sensibles que sont les sternes et les mouettes. Ils ont aussi particulièrement recherché les pies-grièches afin d'avoir une idée précise de la situation de cette espèce sur la zone.

Sur les personnes rencontrées (Cf. : Annexe) lors des entretiens organisés dans le cadre du diagnostic socio-économique, tous ont été sollicités sur leur connaissance écologique de la ZPS.

Réalisation des fiches espèces :

Une fiche a été rédigée pour chacune des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation en ZPS.

IV.2.3.2. Saisie informatique et cartographie

La cartographie des habitats a été réalisée au moyen des fonds orthophotographiques (photographies aériennes rectifiées) fournis par le Service de Bassin Loire Bretagne (SBLB) de la Direction Régionale de l'Environnement du Centre. Ces documents sont utilisés par le service pour étudier les évolutions du lit de la Loire à travers le programme SIEL (Système d'Information sur les Evolutions du Lit de la Loire).

Une photointerprétation, permettant d'identifier des zones d'aspect homogène, a été réalisée en préalable aux visites de terrain. Suite à celles-ci, chaque polygone identifié sur les fonds orthophotographiques a été caractérisé en fonction de sa végétation et interprété selon les codes spécifiques au SIEL, les codes CORINE Biotopes d'interprétation des habitats européens et les codes EUR15 version 2 dits codes "Natura 2000".

Le logiciel de cartographie Arcview a ensuite permis de créer la base de données contenant ces différents intitulés pour l'élaboration des cartes présentées en annexe cartographique du présent rapport.

La cartographie des habitats a servi de support d'interprétation à la cartographie des habitats d'espèces nécessaires à la présentation des résultats.

IV.2.4. REALISATION DES FICHES ESPECES

Une fiche a été réalisée pour chacune des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire présentes sur le site.

V. RESULTATS

V.1. LES ESPECES DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE OISEAUX.

La Zone de Protection Spéciale « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » accueille de nombreuses espèces d'oiseaux. Seules **29 espèces d'intérêt communautaire** sont présentes significativement au niveau du lit endigué de la Loire du Loir-et-Cher.

V.1.1. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRES PRESENTES.

Toutes ces espèces ne fréquentent pas le site de la ZPS à la même période de l'année. En effet, la multitude d'habitats que recouvre ce site sont autant de lieux où les oiseaux vont se nourrir, nicher, et se reposer. Ces « habitats d'espèces » sont définis comme étant les milieux où vit l'espèce considérée, au moins à l'un des stades de son cycle biologique (nidification, alimentation, etc..). Ainsi **un nicheur** est un oiseau qui utilise le site pour se reproduire ; **un migrateur** est un oiseau en transit migratoire sur le site ; **un hivernant** est un oiseau qui passe l'hiver sur le site.

Parmi les 29 espèces de la ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », **11 d'entre elles sont nicheuses** (Sternes, mouettes, Martin pêcheur d'Europe, Aigrette garzette, …). Certaines ne sont que **migratrices**, ce qui est le cas de tout les limicoles d'intérêt communautaire recensés (les Chevaliers, Combattant varié, Cigogne blanche…). Et enfin quelques-unes **hivernent sur la Loire** (Harle piette, Grande Aigrette, Œdicnème criard, …) ou sur les terrasses bocagères et les labours longeant le fleuve (Pluvier doré).

De fait peu d'oiseaux sont présents en permanence sur La Loire. La connaissance de leur période de fréquentation des habitats est primordiale pour comprendre dans quelle mesure telle ou telle activités humaines peut leur porter préjudice (cf. tableau 2).

TABLEAU 2 : PRESENCES DES ESPECES DE LA DIRECTIVE SUR LE SITE DE LA ZPS

	Nom Latin	Nom français	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Espèces nicheuses sur la ZPS ou à proximité immédiate	*Egretta garzetta*	Aigrette garzette	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Pandion haliaetus	Balbuzard pêcheur			■	■	■	■	■	■	■	■		
	Circus cyaneus	Busard Saint-Martin	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Ciconia ciconia	Cigogne blanche				■	■			■	■			
	Ciconia nigra	Cigogne noire			■	■	■	■	■	■	■	■		
	Chlidonias hybridus	Guifette moustac				■	■			■	■			
	Alcedo atthis	Martin-pêcheur d'Europe	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Burhinus oedicnemus	Oedicnème criard			■	■	■	■	■	■	■	■		
	Dryocopus martius	Pic noir	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur					■	■	■	■	■			
	Sterna albifrons	Sterne naine					■	■	■	■				
	Sterna hirundo	Sterne pierregarin			■	■	■	■	■	■	■			
	Actitis hypoleucos	Chevalier guignette				■	■	■	■	■	■			
	Phalacrocorax carbo	Grand cormoran		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Riparia riparia	Hirondelle de rivage			■	■	■	■	■	■	■			
	Larus ridibundis	Mouette rieuse		■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	
	Charadrius dubius	Petit gravelot			■	■	■	■	■	■	■	■		
Espèces Migratrices	*Recurvirostra avosetta*	Avocette élégante				■	■	■					■	■
	Philomachus pugnax	Combattant varié				■	■			■	■	■		
	Egretta garzetta	Grande aigrette	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Chlidonias niger	Guifette noire				■	■	■		■	■			
	Mergus albellus	Harle piette	■	■	■								■	■
	Pluvialis apricaria	Pluvier doré	■	■	■	■						■	■	■
	Tringa nebularia	Chevalier aboyeur				■	■			■	■	■		
	Tringa ochrupus	Chevalier cul-blanc			■	■	■			■	■	■		
	Tringa totanus	Chevalier gambette			■	■	■			■	■	■		
	Tringa glareola	Chevalier sylvain				■	■	■	■	■	■			
	Vannelus vannelus	Vanneau huppé	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
	Larus melanocephalus	Mouette mélanocéphale		■	■	■	■	■	■	■	■	■		

■ Indice de présence de l'espèce.

V.1.2. REPARTITION DES ESPECES SUR LA ZPS.

Leurs distributions le long de Loire varient sensiblement suivant les espèces, leurs exigences écologiques et la répartition de leur habitat (cf. : Cartographie).

Ainsi, certaines espèces comme la Sterne naine et la Sterne pierregarin sont présentes tout le long de la Loire dans le Loir-et-Cher. Ceci s'explique principalement par la présence de grèves sableuses et de plages, leur permettant de se reproduire, tout le long du fleuve.

TABLEAU 3 : SITES D'OBSERVATION DES STERNES DELA ZPS[2]

Tableau des effectifs par sites des couples observés de Sternes Pierregarin :

A noter la prise en compte depuis 2006 d'un nouveau site de nidification des sternes à Blois (îles de sable et gravier face au quai des Tuileries, près de la prise d'eau de l'usine des eaux de la ville de Blois). Ce site est plus favorable aux Sternes naines.

Commune	Site	2005	2006	2007	2008
Blois	Ile de la Saulas	non renseigné	173	180	156
	Ile des Tuileries	non renseigné	9		
Chaumont-sur-Loire		non renseigné	non renseigné	2	non renseigné
Muides-sur-Loire		non renseigné	non renseigné	abandon	non renseigné
Rilly-sur-Loire		abandon	abandon	abandon	non renseigné
Saint-Dyé-sur-Loire		non renseigné	1	4	non renseigné
Veuves		non renseigné	abandon	abandon	non renseigné
	BILAN	**196**	**183**	**186**	**156**

Tableau des effectifs par sites des couples observés de Sternes naines :

Commune	Site	2005	2006	2007	2008
Blois	Ile de la Saulas	présence	26	90	3
	Ile des Tuileries	non renseigné	51		
Chaumont-sur-Loire		non renseigné	abandon	4	non renseigné
Muides-sur-Loire		non renseigné	abandon	5	non renseigné
Rilly-sur-Loire		abandon	abandon	abandon	non renseigné
Saint-Dyé-sur-Loire		non renseigné	7	non renseigné	non renseigné
Veuves		non renseigné	abandon	5	non renseigné
	BILAN	**104**	**84**	**104**	**3**

Source : Loir-et-Cher Nature, Rapport d'activité 2007, Suivi des populations des sternes ligériennes.

A noter les mauvais résultats des effectifs nicheurs en Loire à cause des crues de fin mai.

V.1.3. ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE A PROXIMITE DE LA ZPS : PROPOSITIONS D'AJUSTEMENTS DU PERIMETRE DE LA ZPS

La répartition des espèces d'intérêt communautaire ne se limite pas uniquement au périmètre de la ZPS, même si ces espèces sont pour la plupart inféodées aux milieux ligériens. Pour un certain nombre d'entre elles, des secteurs très favorables et/ou présentant des enjeux de conservation fort sont localisés à proximité immédiate du site

Deux nouveaux sites paraissent favorables à la conservation d'espèce d'oiseaux d'intérêt européens à proximité immédiate du périmètre de la ZPS.

Il s'agit de la ballastière de l'île à Choussy-sur-Cisse et de celle du Domino à Suèvres.

Il conviendra au comité de pilotage de discuter de l'opportunité d'étendre le périmètre de la ZPS à ces deux secteurs comme cela a été fait pour le site de la sablière Ploux à Courbouzon (extension par rapport au périmètre de la ZSC).

Cartographie de la répartition des cortèges d'oiseaux d'intérêt communautaire par groupes d'habitats naturels

Planche n°1

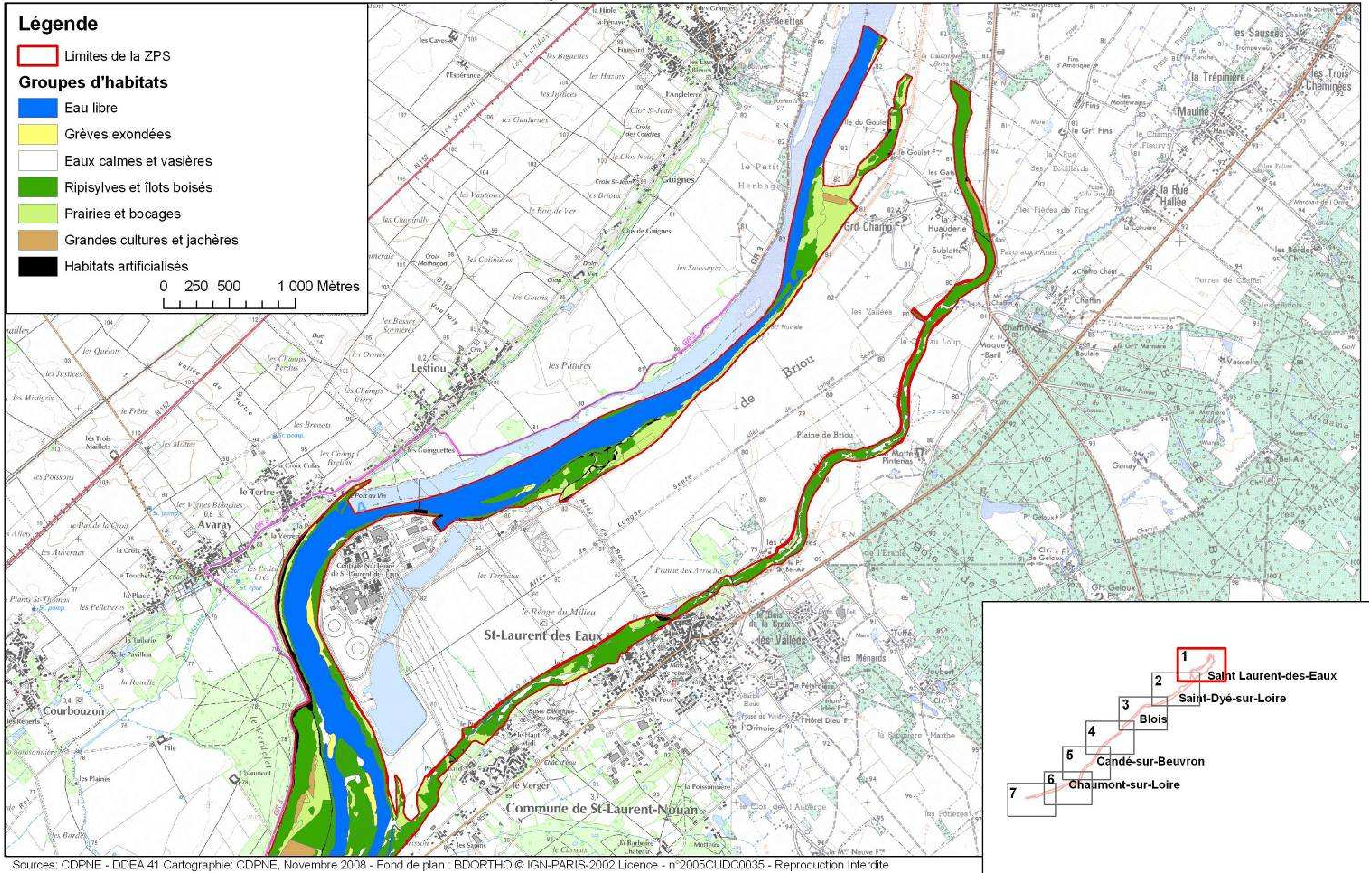

Sources: CDPNE - DDEA 41 Cartographie: CDPNE, Novembre 2008 - Fond de plan : BDORTHO © IGN-PARIS-2002 Licence - n°2005CUDC0035 - Reproduction Interdite

Cartographie de la répartition des cortèges d'oiseaux d'intérêt communautaire par groupes d'habitats naturels

Planche n°2

Légende

- Limites de la ZPS

Groupes d'habitats

- Eau libre
- Grèves exondées
- Eaux calmes et vasières
- Ripisylves et îlots boisés
- Prairies et bocages
- Grandes cultures et jachères
- Habitats artificialisés

0 250 500 1 000 Mètres

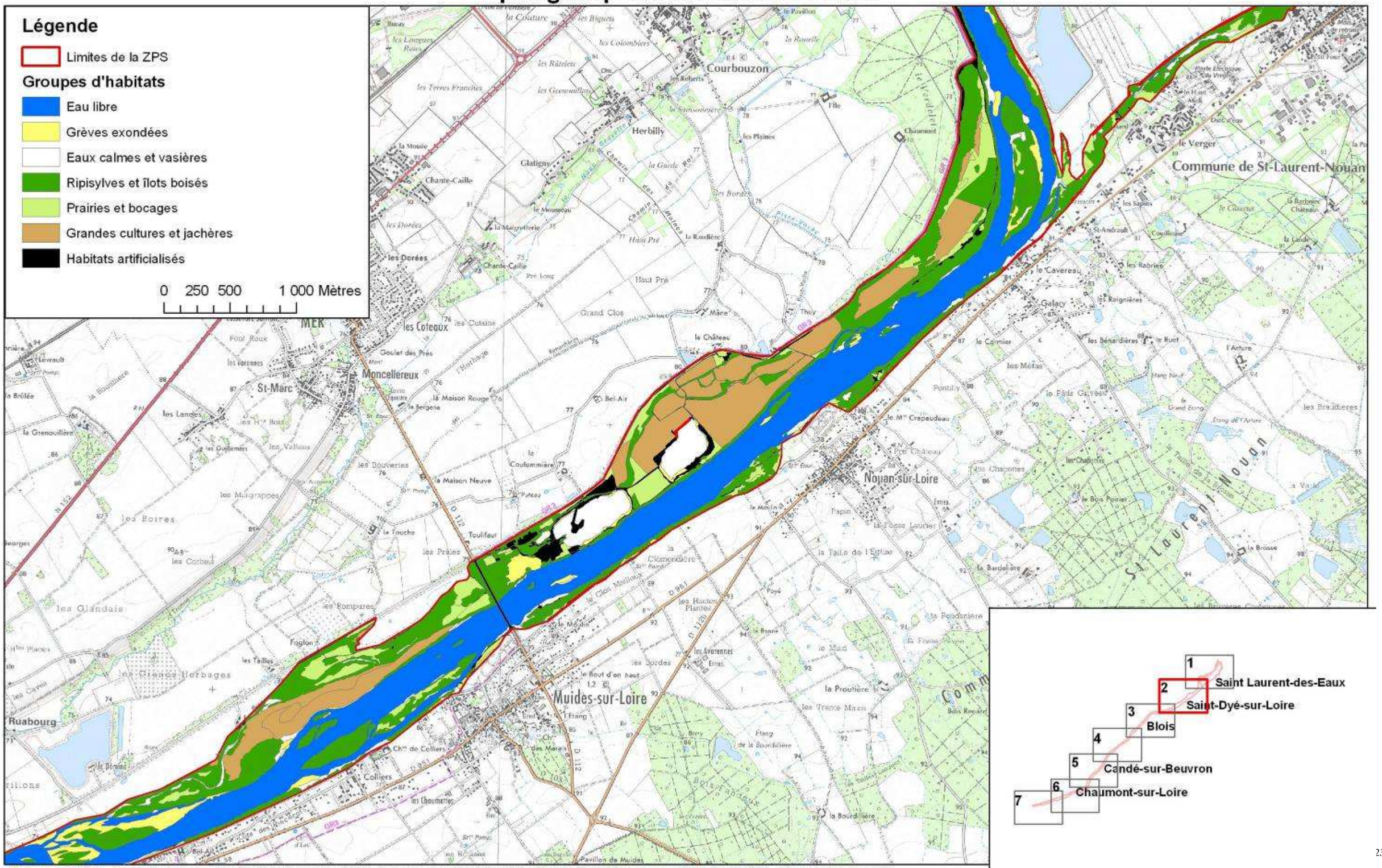

Sources: CDPNE - DDEA 41 Cartographie: CDPNE, Novembre 2008 - Fond de plan : BDORTHO © IGN-PARIS-2002 Licence - n°2005CUDC0035 - Reproduction Interdite

Cartographie de la répartition des cortèges d'oiseaux d'intérêt communautaire par groupes d'habitats naturels

Planche n°3

Légende

- Limites de la ZPS

Groupes d'habitats

- Eau libre
- Grèves exondées
- Eaux calmes et vasières
- Ripisylves et îlots boisés
- Prairies et bocages
- Grandes cultures et jachères
- Habitats artificialisés

0 250 500 1 000 Mètres

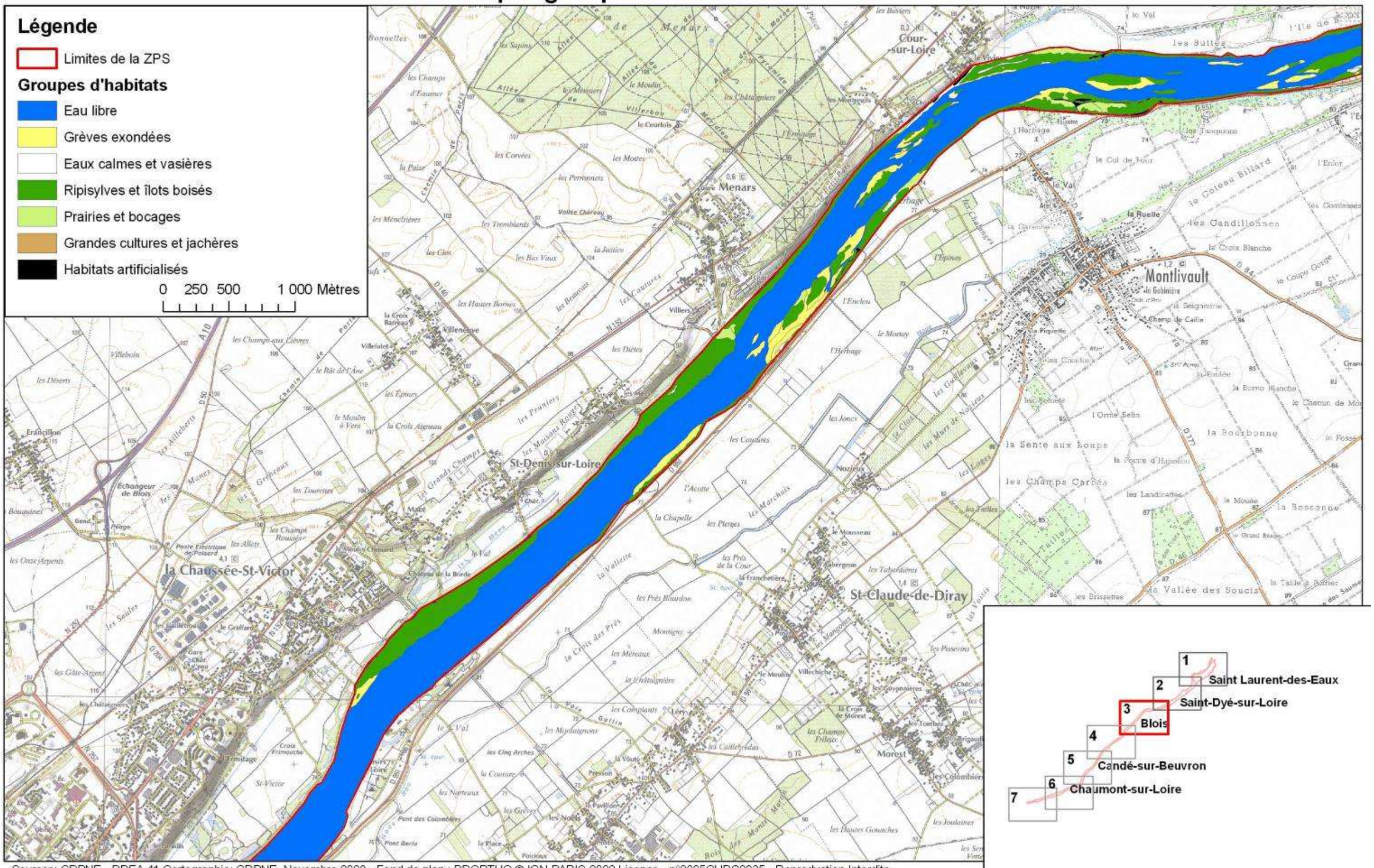

Sources: CDPNE - DDEA 41 Cartographie: CDPNE, Novembre 2008 - Fond de plan : BDORTHO © IGN-PARIS-2002.Licence - n°2005CUDC0035 - Reproduction Interdite

Cartographie de la répartition des cortèges d'oiseaux d'intérêt communautaire par groupes d'habitats naturels

Planche n°4

Légende

- Limites de la ZPS

Groupes d'habitats

- Eau libre
- Grèves exondées
- Eaux calmes et vasières
- Ripisylves et îlots boisés
- Prairies et bocages
- Grandes cultures et jachères
- Habitats artificialisés

0 250 500 1 000 Mètres

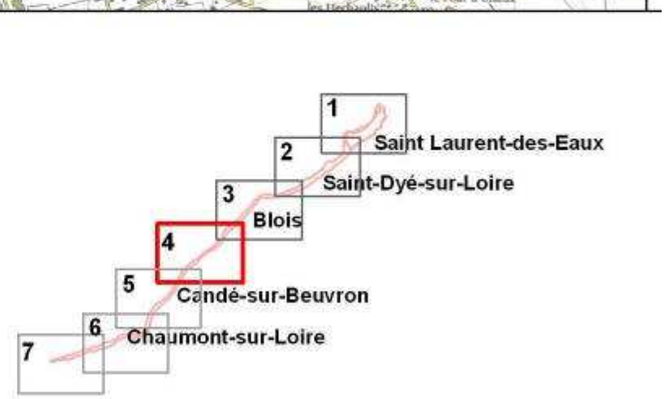

Sources: CDPNE - DDEA 41 Cartographie: CDPNE, Novembre 2008 - Fond de plan : BDORTHO © IGN-PARIS-2002 Licence - n°2005CUDC0035 - Reproduction Interdite

Cartographie de la répartition des cortèges d'oiseaux d'intérêt communautaire par groupes d'habitats naturels

Planche n°5

Légende

- Limites de la ZPS

Groupes d'habitats

- Eau libre
- Grèves exondées
- Eaux calmes et vasières
- Ripisylves et îlots boisés
- Prairies et bocages
- Grandes cultures et jachères
- Habitats artificialisés

0 250 500 1 000 Mètres

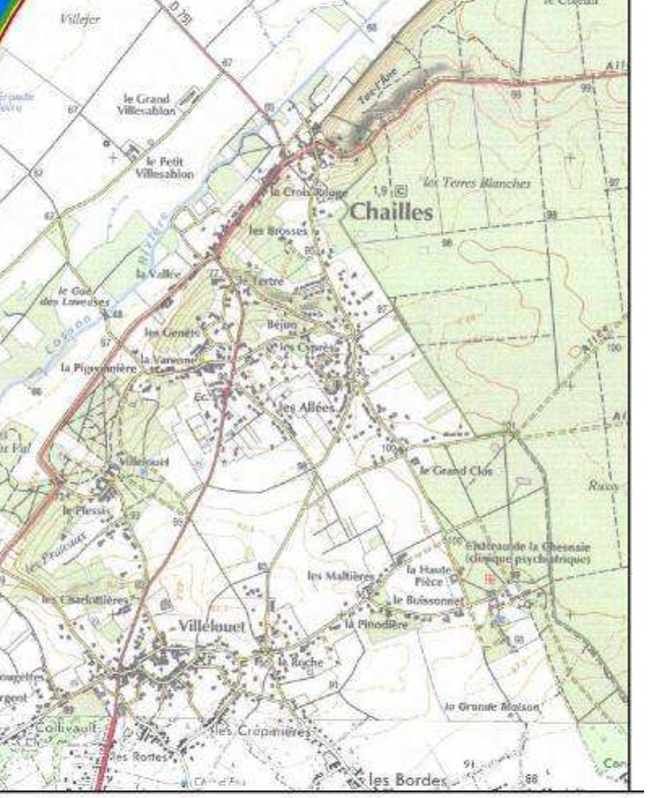

Sources: CDPNE - DDEA 41 Cartographie: CDPNE, Novembre 2008 - Fond de plan : BDORTHO © IGN-PARIS-2002 Licence - n°2005CUDC0035 - Reproduction Interdite

Cartographie de la répartition des cortèges d'oiseaux d'intérêt communautaire par groupes d'habitats naturels

Planche n°6

Légende

- Limites de la ZPS

Groupes d'habitats

- Eau libre
- Grèves exondées
- Eaux calmes et vasières
- Ripisylves et îlots boisés
- Prairies et bocages
- Grandes cultures et jachères
- Habitats artificialisés

0 250 500 1 000 Mètres

Onzain
Meuves
Chaumont-sur-Loire
Candé-sur-Beuvron

1 Saint Laurent-des-Eaux
2 Saint-Dyé-sur-Loire
3 Blois
4
5 Candé-sur-Beuvron
6 Chaumont-sur-Loire
7

Sources: CDPNE - DDEA 41 Cartographie: CDPNE, Novembre 2008 - Fond de plan : BDORTHO © IGN-PARIS-2002 Licence - n°2005CUDC0035 - Reproduction Interdite

V.1.4. FICHES ESPECES

Les fiches espèces proposent pour chaque espèce d'intérêt communautaire :

- ses noms français et latin ;
- sa classification systématique ;
- son code Natura 2000 ;
- ses différents statuts et protections ;
- sa description ;
- sa biologie et son écologie ;
- sa répartition en Europe et dans le département;
- l'état de ses populations et les tendances d'évolution de ses effectifs en Europe et en France et au niveau du département selon les données locales.
- ses caractéristiques et son habitat sur le site ;
- les menaces potentielles qui pèsent sur ses effectifs ;
- des principes de gestion conservatoire.
- Les conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces.

Légendes des cartes de répartition en France et en Europe : cf. BIOTOPE

Source: Cramp S. et al. (1977-1994). *Handbook of the Birds of Europe, the Middle East and North Africa*. The Birds of the Western Palearctic Vol. I to IX.

Rouge : zone où l'espèce n'est présente que pendant la saison de reproduction (c'est-à-dire en été)
Orange : présence toute l'année avec des populations différentes
Vert : zone où l'espèce n'est présente qu'en période hivernale.

Source : Beaman M. et Magde S. (1998) *Guide encyclopédique des oiseaux du paléarctique occidental.* éd Nathan, 871 p.

Vert foncé : zone où l'espèce est présente toute l'année (et se reproduit)
Jaune-orange foncé : zone où l'espèce n'est présente que pendant la saison de reproduction (c'est-à-dire en été)
Bleu foncé : zone où l'espèce n'est présente qu'en période hivernale
Vert pâle (en mer) : zone où l'espèce se nourrit durant la période de reproduction (espèces pélagiques seulement), ou au cours de l'été et au début de l'automne pour les espèces pélagiques non nicheuses (originaires de l'Atlantique Sud)
Bleu pâle (en mer) : zone où l'espèce est présente en hiver (espèces pélagiques seulement).

Et source : http://www.oiseaux.net/ pour les cartes de certaines espèces.

Avocette élégante, Recurvirostra avosetta Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Recurvirostridés

Code Natura 2000 : A 132

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste rouge Nationale : « localisé » pour les nicheurs « à surveiller » pour les hivernants

Description de l'espèce :

Oiseau de taille proche du pigeon, ce limicole ne pose aucun problème de détermination. Le corps est blanc avec des marques noires sur l'aile. Le dessus de la tête et la nuque sont noirs, les pattes sont bleu gris et le bec noir, très fin nettement recourbé vers le haut. Cet oiseau est migrateur mais hiverne en grande partie en France.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Ilots ou plages sableuses, sur les lagunes, au milieu de près salés ou de sansouïres inondées. Elle est présente en petit nombre sur la Loire au cours des phases de migration. Elle recherche les vasières et les grèves qui sont dégagées, du fait du niveau bas des eaux du fleuve, pour s'y nourrir.

• *Régime alimentaire :*

Elle se nourrit essentiellement dans les vasières ou dans les eaux peu profondes où elle chasse des petits vers, les crustacés, les larves d'insectes aquatiques et des petits poissons.

• *Reproduction et activités :*

Les Avocettes arrivent sur les lieux de reproduction début mars jusqu'à début mai. Elles semblent fidèles aux sites de reproduction. Le nid est une simple dépression creusée dans le sable et garnie de quelques matériaux divers. La ponte de 4 œufs intervient dès fin mars, et surtout en avril. Elle peut s'étaler jusqu'en juillet exceptionnellement. L'incubation est assurée par le mâle et la femelle durant 23 à 25 jours. Les poussins sont nidifuges et quittent très rapidement le nid pour gagner les zones d'alimentation où ils resteront jusqu'à leur indépendance, soit 6 semaines.

.

• *Migrations :*

En France, c'est une nicheuse sur le littoral, migratrice et hivernante assez commune.

Répartition en France et en Europe :

L'oiseau niche sur les côtes d'Europe, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, mais aussi en Europe de l'est. Il existe deux grandes populations d'Avocette élégante, une orientale et une occidentale. Les effectifs européens sont de 30 000 à 50 000 couples dont 2 500 en France. Plus d'un quart des hivernants séjournent en France soit 15 700 à 21 000 individus.

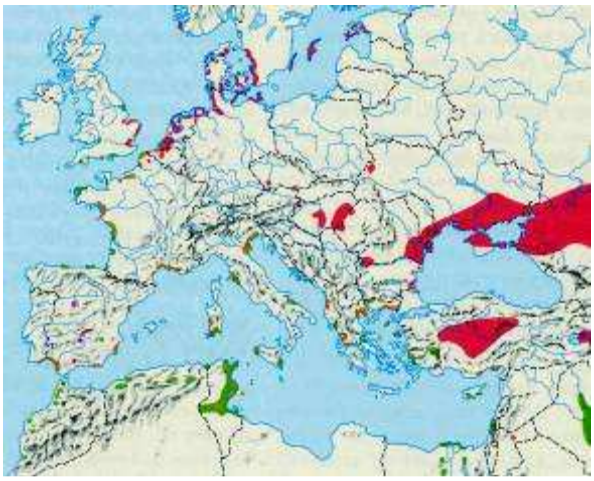

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

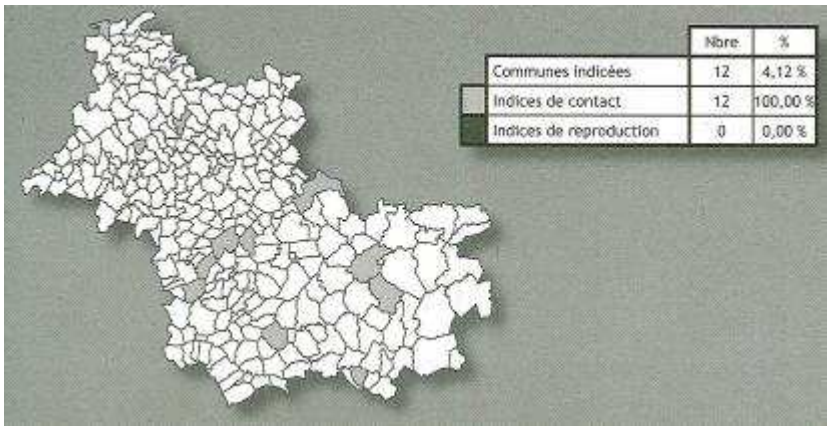

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En région Centre, elle est assez commune en migration sur les grands plans d'eau, les étangs et les grands cours d'eau. En Loir-et-Cher, c'est une migratrice peu commune de mi-mars à mai puis de novembre à début décembre, et une hivernante occasionnelle. Les communes du département concernées par l'Avocette élégante sont majoritairement ligérienne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
L'Avocette élégante se rencontre à l'unité ou en petits groupes ne dépassant pas jusqu'à maintenant 35 individus. La moyenne est ainsi de 6 individus par groupes rencontrés.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Sur le site Natura 2000 de la « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », l'Avocette élégante est présente en petit nombre sur la Loire au cours des phases de migration. Elle recherche les vasières et les grèves qui sont dégagées, du fait du niveau bas des eaux du fleuve, pour s'y nourrir. Malgré des effectifs faibles, sa présence chaque année en fait une espèce retenue comme significative pour cette ZPS.

Menace :
La conservation de l'Avocette élégante sur le site Natura 2000 est liée essentiellement à la préservation des sites de passages et de halte migratoire.
Les principales menaces sont liées aux conséquences des extractions de granulats passées et du soutien d'étiage de la Loire à travers:
• La diminution des surfaces de zones de vasières en fin de saison le long des grèves et dans les bras morts.
• La fermeture des grèves sableuses et îlots par le développement de Saulaie arbustives.

Mesures de gestion conservatoire :
En région Centre, les oiseaux sont essentiellement de passage. Il faut leur permettre de trouver des zones de nourrissage lors de migrations. Les grands cours d'eau offrent l'été des zones attrayantes car les niveaux sont bas et de nombreux îlots et vasières sont dégagés. Il est aussi envisageable de limiter le développement des ligneux sur les grèves sableuses ainsi que sur les îlots (scarifications).
Enfin, les anciennes zones d'extraction de granulats peuvent être aménagées (création de berges à pentes douce) de manière à permettre la création de zones de vasières importantes à proximité du fleuve.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces :
La réhabilitation des grèves exondées sera favorable à l'ensemble du cortège avifaunistique des oiseaux de vasières et des bords de grèves : Combattant varié, Chevalier sylvain, …

Balbuzard pêcheur, *Pandion haliaetus* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Pandionidé

Code Natura 2000 : A 094

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Règlement Communautaire CITES : Annexe C1
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable »
- Liste rouge du Loir-et-Cher : « vulnérable »

Description de l'espèce :

Ce grand rapace mesure près de 60 cm et fait plus de 1,60 mètre d'envergure. Son plumage est assez contrasté, le dos et le dessus des ailes sont brun foncé, le dessous du corps est blanc marqué par un collier marron. Le dessous des ailes est plus foncé avec des marques noires au devant du "coude". Ce rapace à tête blanche et noire s'est spécialisé dans la pêche. La population continentale est migratrice et hiverne en Afrique subsaharienne.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Au bord des lacs, étangs, fleuves qui sont peuplés de nombreux poissons de taille moyenne se tenant à proximité de la surface de l'eau.Le Balbuzard pêcheur établit son nid principalement à la cime de grands pins (pin sylvestre) qu'il trouve sur le Domaine National de Chambord (extérieure au site) et chasse sur la Loire et les étangs. L'ensemble de la Loire constitue un lieu essentiel pour l'alimentation des Balbuzards pêcheurs. En période de migration l'ensemble du cours de la Loire est fréquenté par le Balbuzard pêcheur, plusieurs centaines d'individus profitent des ressources de la Loire.

• *Régime alimentaire :*

Son régime alimentaire est pratiquement uniquement composé de poissons.

• *Reproduction et activités :*

Le Balbuzard pêcheur construit son aire à la cime d'un grand arbre entre 11 et 30 mètres de haut. Généralement il choisit un pin âgé de forme tabulaire. Il pond 1 à 4 œufs début avril qui sont principalement couvés par la femelle. L'incubation dure 37 à 41 jours, les jeunes commencent à voler au bout de 7 à 8 semaines.

Pour pêcher, le Balbuzard pêcheur exploite les zones d'eau peu profondes. Il repère ses proies par un bref vol sur place et plonge parfois dans quelques centimètres d'eau.

• *Migrations :*

En France : Nicheur très rare (Corse et Centre), migrateur rare et hivernant très rare.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

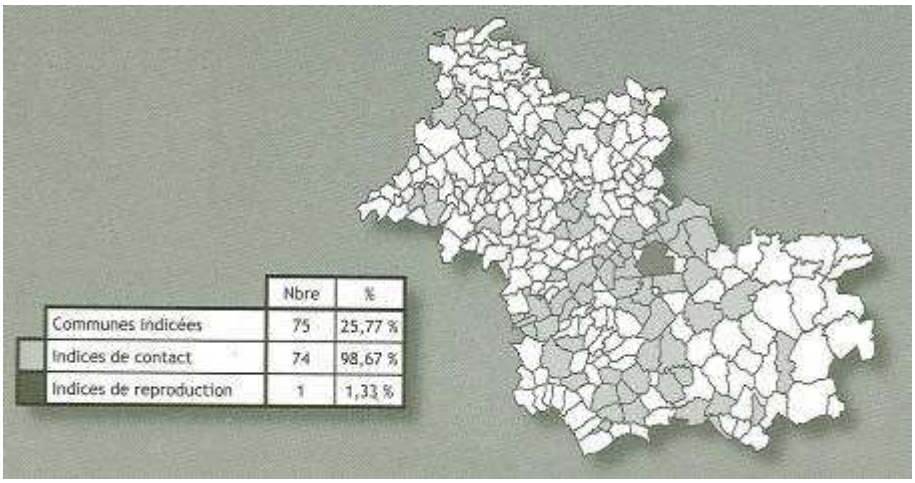

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher le balbuzard pêcheur est un estivant nicheur rare et un migrateur peu commun de fin mars à mi-mai puis de fin août à début octobre. Hivernant très rare.
On peut le rencontrer auprès de tous les grands plans d'eau et des rivières importantes du département au passage. Sa nidification vient de débuter ponctuellement en Sologne et devrait s'étendre. Le Domaine National de Chambord est un site présentant plusieurs nids occupés chaque année. La reproduction n'intéresse que quelques couples (5 en 2004 et 6 en 2008 plus un en Sologne). En migration, quelques dizaines d'individus peuvent être simultanément dans le département avec un pour 4km de Loire début avril 2004. Les grands arbres sur la Tronne et d'autres affluents (Beuvron, Cosson) servent de reposoir et de lardoire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
En accroissement régulier depuis une dizaine d'année.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Ce rapace niche dans les grands massifs forestiers, mais toujours à proximité de l'eau et notamment de zones de pêche est nécessaire près du site de nidification.
Il utilise tout le fleuve pour son nourrissage et parfois pour une halte de repos.

Menace :
La conservation du Balbuzard pêcheur dans le Loir-et-Cher est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidification. Trois types de menaces principales peuvent être évoqués:
• Le dérangement peut limiter l'installation d'un couple et perturber l'élevage des jeunes.
• La coupe des grands arbres, notamment des vieux pins sylvestres, limite fortement les sites pouvant accueillir des nids de Balbuzard pêcheur.
• Les pollutions diverses des milieux aquatiques peuvent leur être fortement néfastes.
• Les dérangements humains lors des haltes ou lors de la pêche.

Mesures de gestion conservatoire :
Pour assurer sa reproduction, il faut préserver de vieux pins sylvestres pouvant accueillir les ailes et mettre en place autour de celles-ci des zones de protections. La tranquillité des sites est en effet essentielle pour une bonne réussite dans l'élevage des jeunes. Des plates formes artificielles ont aussi été construites au sommet des pins sylvestres notamment dans le Domaine National de Chambord. Cette mesure a prouvé son efficacité est a été additionné par une fermeture des voies de circulation dès le retour du couples. Il convient ensuite de préserver des aires et cela passe par la sensibilisation des gestionnaires forestiers, des exploitants et l'information des usagers de la forêt, des pêcheurs et des pisciculteurs. Il convient de ne pas pratiquer des coupes aux alentours des nids de mars à septembre.

Aigrette garzette, *Egretta garzetta* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardéidés

Code Natura 2000 : A 026

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable »

Description de l'espèce :

Héron blanc pur à la silhouette fine et élancée, l'Aigrette garzette a le bec noir, les pattes noires avec les pieds jaunes. En plumage nuptial, elle arbore deux très longues et fines plumes à la nuque (les aigrettes). Elle se différencie bien de la Grande aigrette par sa taille inférieure et ses pieds jaune, bien visible en vol. Mâle et femelle sont semblables. C'est une espèce migratrice partielle.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Boisements en bordure de zones humides. Fréquente les cours d'eau, étangs et marais. L'Aigrette garzette est présente sur l'ensemble de la Loire. Elle niche sur les îlots boisés et dans les ripisylves présentes le long du fleuve.

• *Régime alimentaire :*

Très diversifié, insectes aquatiques, amphibiens, crustacés, mollusques

• *Reproduction et activités :*

Le domaine vital autour des colonies est composé d'une mosaïque de lieux d'alimentation, disponibles dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Les sites d'établissements des colonies de l'Aigrette sont choisis en fonction des critères suivants : les matériaux de construction des nids doivent être disponibles sur le site, l'habitat doit pouvoir contribuer à la protection des jeunes et des œufs contre la pluie, les prédateurs et les nicheurs voisins. Les sites sont principalement choisis sur des îlots pour décourager les prédateurs terrestres. La ponte (3 à 5 œufs) intervient entre la mi-avril et la mi-mai. L'incubation dure 23 jours et l'élevage 40 à 50 jours. Les deux partenaires s'investissent dans toutes les phases de la reproduction.

• *Migrations :*

En France, c'est une nicheuse localement commune et une migratrice et hivernante commune.

Répartition en France et en Europe :

L'Aigrette garzette est largement distribuée à travers l'Europe méridionale (autour de la méditerranée et de la mer Noire). En France, l'espèce a longtemps été cantonnée au littoral méditerranéen. Depuis les années 80, elle e colonisé tout le littoral atlantique jusqu'à la Manche, et a aussi colonisé l'intérieur des terres par le couloir rhodanien. L'effectif nicheur français, estimé à 9850 couples, se répartit sur toute la côte ouest jusqu'à La Manche, sur le littoral méditerranéen. Elle est aussi présente le long des vallées de la Loire, l'Allier, la Durance et la Garonne.

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

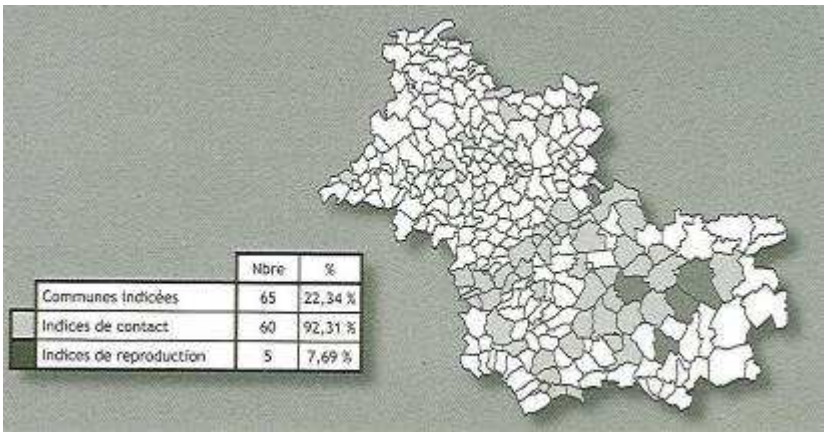

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, l'Aigrette garzette est estivante nicheuse, une hivernante rare et une migratrice peu commune. La reproduction a été constatée sur la commune d'Avaray en 1997 avec 6 à 8 nids. Puis en 2003, sur le même site avec 8 nids et 2007 non chiffrée. L'espèce est visible principalement sur la Loire toute l'année avec une abondance maximale en période postnuptiale de juillet à octobre. Quelques oiseaux hivernent également sur la Loire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

En région Centre, l'effectif est estimé à près de 200 couples, la Brenne accueillant la majorité de cette population (100 à 150 couples), suivie par la vallée de la Loire et la Sologne.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Boisements en bordure de zones humides. Fréquente les cours d'eau, étangs et marais. L'Aigrette garzette est présente sur l'ensemble de la Loire. Elle niche sur les îlots boisés et dans les ripisylves présentes le long du fleuve.

Menace :

Les fluctuations périodiques qui caractérisent la population française témoignent de sa fragilité. Le facteur-clef régulateur de la population est la perte des individus en hivers à cause des vagues de froid. Ainsi, vu la proportion d'hivernants en France, la population est grandement dépendante des aléas climatiques. L'Aigrette garzette se reproduit dans un petit nombre de colonies. La perte de ces colonies par destruction de l'habitat (ripisylves, ...) ou par dérangement peut fragiliser la population sur la Loire.

Mesures de gestion conservatoire :

La pérennité de l'espèce passera par la tranquillité aux abords de ses sites de nidification. Il est important de protéger les colonies du dérangement.
Il faut également veiller à la gestion et l'aménagement des zones humides à proximité des colonies, ce biotope constituant le domaine vital de l'espèce.
Enfin une prise en compte globale des réseaux de zones humides sur les voies de migration de l'Aigrette favoriserait la qualité de survie de l'espèce comme de beaucoup d'autres oiseaux. Ainsi, le maintient des populations de l'Aigrette garzette en France dépend de la disponibilité des habitats de reproduction. Ces habitats (îlots boisés tranquilles) doivent être protégés. Le maintien des zones humides qui forment le domaine vital des colonies est essentiel.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces :

Cette gestion est également favorable au Bihoreau gris, héron migrateur colonial.

Busard Saint-Martin, Circus cyaenus Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Accipitridés

Code Natura 2000 : A 082

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Règlement Communautaire CITES : Annexe 1

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « à surveiller »

Description de l'espèce :

Rapace de taille moyenne, il mesure près de 50 cm de long pour envergure d'environ 1,10 m. Le mâle est gris clair sur le dessus et son ventre est blanc. En vol, on remarque la pointe noire de ses ailes et une tache blanche typique au croupion. La femelle est brune avec le croupion blanc et sensiblement plus grande que le mâle. Contrairement au Busard cendré. La population française est sédentaire. Par contre, les populations d'Europe centrale et de l'est viennent hiverner en France et en Espagne.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Assez commun mais localisé, le busard Saint-Martin niche dans une grande variété d'habitats : cultures, zones côtières sablonneuses, steppes, taïgas. Le busard Saint-Martin vit dans les landes semi-montagneuses, avec une végétation arbustive, sur les coteaux avec des prairies, fuyant les forêts, préférant les versants nord et nord-est, mais nichant sur ceux orientés au sud ou au sud-ouest.

• *Régime alimentaire :*

Ce rapace se nourrit principalement de petits rongeurs, et en particulier de Campagnol des champs. Les années ou cette espèce pullule, il peut atteindre 90% des proies du busard.

• *Reproduction et activités :*

L'aire de reproduction est établie à terre, dans une végétation herbacée de 1 à 3 mètres de hauteur. Le nid est souvent rudimentaire. Les dates de ponte varient entre avril à début juin. La femelle de busard pond entre 2 à 7 œufs.

Pour chasser, le Busard Saint-Martin effectue de longs vols en rase-mottes avec des battements d'ailes réguliers au-dessus des landes, prairies et cultures.

• *Migrations :*

En France : Nicheur, migrateur et hivernant commun.

Répartition en France et en Europe :

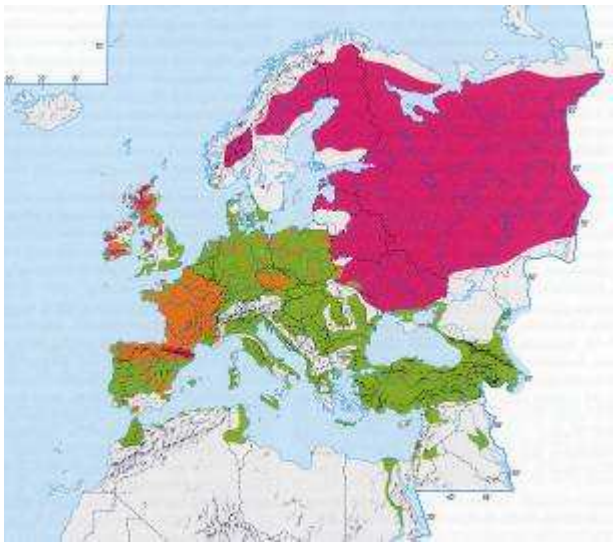

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

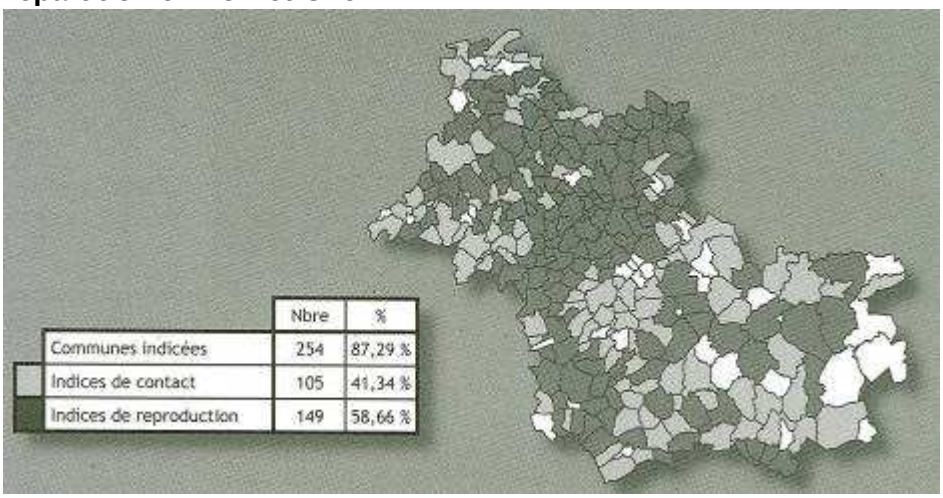

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher le Busard Saint-Martin est un nicheur sédentaire partiel, un hivernant peu commun et un migrateur commun.
Forte présence en Petit Beauce et au nord de la forêt de Marchenoir avec une prédilection pour les abords des marais de la Haute Cisse et de l'Aigre. Est plus dispersé dans les Gâtines, le Perche, sur le plateau de Pontlevoy, sur les coteaux du Cher, du Loir, dans le Boischaut nord et en Sologne Viticole. Se fait plutôt rare en Grande Sologne. L'une des cinquante et une espèces les plus répandues en Loir-et-Cher.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
Rare au début du XXème siècle, augmente puis régression sensible.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Cet oiseau utilise pour chasser surtout les territoires plats et ouverts: prairies, cultures basses, landes et marais. Le Busard Saint-Martin s'est bien adapté aux zones de cultures céréalières. Cependant, ces dernières années, avec l'évolution des techniques agricoles (moissons plus précoces, emplois d'intrants...) de nombreux couples voient la disparition de leur nichée avant l'envol. Il chasse dans le val du fleuve et dans les zones entre les levées.

Menace :
La conservation du Busard Saint-Martin en région Centre est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidification. La construction à même le sol dans les grandes cultures céréalières, ainsi chaque année les couvées les plus tardives sont broyées lors de la moisson et du passage des engins agricoles. Dans le périmètre de la ZPS, le retournement des prairies et la déprise agricole par un boisement rapide peut réduire ses zones d'alimentation.

Mesures de gestion conservatoire :
La protection des sites de nidifications est assez ardue. En effet, ceux-ci sont assez variables, mais on peut envisager:
• Pour les landes, de maintenir le biotope en évitant l'implantation de boisement soit naturel soit artificiel.
• Pour les prairies et les zones cultivés, le suivi des sites de nidification et la création d'îlots non moissonnés autour du nid pour permettre aux nicheurs de mener à bien leur couvée. Tous les ans, de nombreux bénévoles participent à la surveillance d'aires de Busards Saint-Martin en zones céréalières et, avec l'aide des agriculteurs, permettent la sauvegarde de nombreuses nichées (114 jeunes en 2002). Enfin, il convient de communiquer sur la fragilité de cet oiseau et son rôle dans la nature. En effet, c'est un grand prédateur de campagnols et autres rongeurs.

Chevalier sylvain, Tringa glareola Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 166

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : liste gibier

Description de l'espèce :

Le Chevalier sylvain est un limicole plutôt de petite taille. En plumage nuptial, il a le dos gris ardoise tacheté de point blancs, noirs et chamois de taille irrégulière. Sa tête et son cou sont finement rayés, ces stries délicates allant jusque sur la première partie du dos et sur la poitrine. Son bec est assez long. Il possède un net sourcil se prolongeant en arrière de l'œil. Son ventre est blanc, ses pattes jaune-verdâtre. En plumage internuptial, le ton du dos est brun tacheté de pâle. En vol, la point de ses pattes dépasse nettement de sa queue pâle finement barrée de noir. Son croupion blanc est alors bien visible.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Le Chevalier sylvain affectionne principalement les zones humides présentant des vasières fraîches, le long des cours d'eau et des étangs. Il y recherche sa nourriture lors de ses haltes migratoires. La présence de ces zones est indispensable pour lui permettre d'effectuer sa longue migration dans de bonnes conditions.

• *Régime alimentaire :*

On l'observe principalement lors de ses haltes migratoires, en avril et en juillet-août. On le trouve alors principalement au bord des étangs et des fleuves, régulièrement en compagnie d'autres espèces de limicoles. Il peut également être observé dans les prés inondés. Il glane sa nourriture dans la boue fraîche des vasières, dans l'eau très peu profonde, où il peut s'immerger jusqu'au ventre. Il agite souvent l'arrière du corps lorsqu'il est inquiété. En vol, il émet un sifflement "yif-iff-iff" rapide. Il se nourrit d'insectes, mais aussi de petits mollusques et de crustacés.

• *Reproduction et activités :*

Le Chevalier sylvain niche dans les tourbières, clairières ou au bord des cours d'eau. La femelle pond 4 oeufs dans une dépression tapissée d'herbes et de feuilles. L'incubation dure 22 à 23 jours. Les poussins nidifuges s'envolent au bout de trente jours.

Il cherche sa nourriture aux bords des plans d'eau douce et des près inondés.

• *Migrations :*

En France, le Chevalier sylvain est migrateur peu commun et un hivernant (occasionnel). Il hiverne principalement en Afrique, du Sud du Sahara jusqu'au Cap, et à Madagascar.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

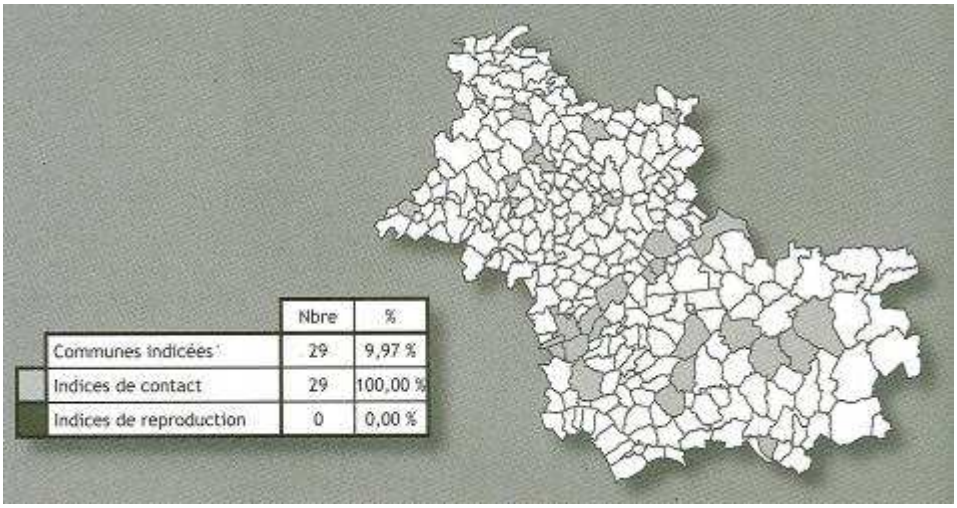

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, c'est un migrateur peu commun d'abord de mi-avril à début juin puis de fin juillet à mi-septembre.
Le Chevalier sylvain a été noté sur une faible proportion des communes du Loir-et-Cher, ce qui correspond à son statut de migrateur rare, quoique assez régulièrement vu au moins sur la Loire et la Sologne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
L'effectif européen du Chevalier sylvain est estimé entre 370 000 et 1 400 000 couples. Les effectifs les plus importants sont observés en Russie et Finlande. (Tucker et al., 1994)
Du fait de leur bref passage en France, les populations passant sur le territoire sont difficiles à évaluer. Généralement isolé ou quelques oiseaux ensembles, il a été noté un groupe de 35 individus.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Le Chevalier sylvain affectionne les zones humides présentant des vasières fraîches, le long des cours d'eau et des étangs pour peu que ces zones soient tranquilles.

Menace :
La menace des cette espèce réside dans la disparition de ses zones de nourrissage.

Mesures de gestion conservatoire :
Il est important de maintenir ou favoriser la tranquillité des zones de stationnement connues, afin de lui assurer un maximum de quiétude lors du repos ou de la recherche de nourriture. Il est également nécessaire de recourir à une gestion agro-environnementale de certaines zones humides favorables à cet oiseau entre autres, pour éviter toute modification irréversible de ces biotopes (drainages, populiculture, maïsiculture...). L'enrochement systématique des rives de certains cours d'eau peut également nuire, à terme, à l'espèce.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces
La réhabilitation des grèves exondées sera favorable à l'ensemble du cortège avifaunistique des oiseaux de vasières et des bords de grèves : Combattant varié, Sterne pierregarin…
Ces mesures préconisées dans le cadre du DOCOB ZCS seront reprises pour les actions de la ZPS.

Cigogne blanche, *Ciconia ciconia* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ciconiidés

Code Natura 2000 : A 195

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « rare »

Description de l'espèce :

Grand oiseau bien connu de tous, la Cigogne blanche atteint 2 m d'envergure. Le corps est entièrement blanc. L'arrière des ailes est largement bordé de noir. Son long bec et ses longues pattes sont rouges. C'est un oiseau migrateur arrivant dès la fin février regagnant ses quartiers hivernaux d'Afrique sub-saharienne dès le mois de septembre.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La Cigogne blanche fréquente les grêves du fleuve et les cultures proches. Elle établit fréquement son nid sur des grands arbres. Elle utilise les milieux ouverts et les zones humides.

• *Régime alimentaire :*

La Cigogne blanche se nourrit de grenouilles, serpents, poissons et rongeurs.

• *Reproduction et activités :*

Le nid est un amas de branches, de terres et d'herbes sèches. Dés le mois de mars, le mâle fidèle à son nid, en prend possession très rapidement, rejoint par la femelle. La femelle pond entre 3 à 5 œufs entre la mi-mars et fin avril. L'incubation dure 33-34 jours. Les deux sexes participent à l'incubation et à l'élevage des jeunes. Les jeunes commencent à voler au bout de 58-64 jours.

Elle capture ses proies directement au sol, en parcourant les prairies inondables, marais, ruisseau, …

• *Migrations :*

En France : Nicheuse rare (surtout Alsace et façade Atlantique). Migratrice peu commune. Hivernante rare.

Répartition en France et en Europe :

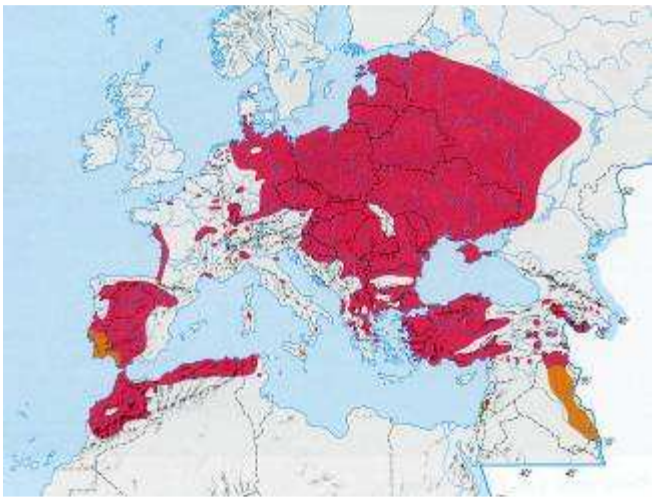

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret ».

Répartition en Loir-et-Cher

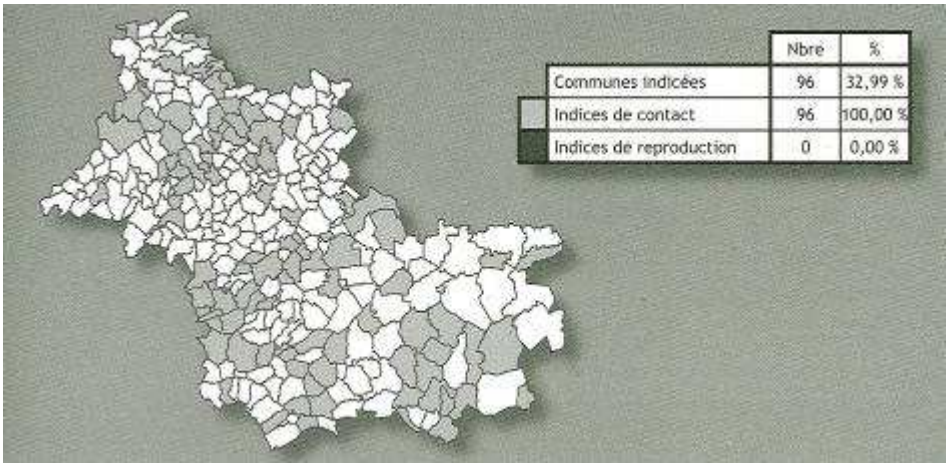

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Cigogne blanche est une migratrice peu commune et une hivernante occasionnelle. Est présente lors de passages migratoires au printemps, puis lors de la migration postnuptiale, de mi-août à la mi-septembre, isolée ou en groupe pouvant atteindre une quarantaine d'oiseaux.
Rencontrée sur 1/3 des communes aux quatre coins du département où les haltes nocturnes sur les bâtiments attirent les foules et les honneurs de la presse. Le nombre de communes concernées sur ces six dernières années démontre la régularité du passage, plus fréquent en fin d'été.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

L'accroissement des contacts et des effectifs depuis 20 ans, entraînant d'exceptionnels cas d'hivernage et d'estivage. Depuis 1970, à l'échelle du pays, la population nicheuse a augmenté de plus de 50% et la population hivernante de plus de 20%. La Cigogne blanche fréquente les grèves du fleuve et les cultures proches. Des hivernages d'oiseaux isolés ont eu lieu en aval de la Loire, à Saint-Laurent-Nouan en 1998 et à Onzain, en 2003 et Chaille en 2007.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

La Cigogne blanche n'est présente sur le site et les cultures environnantes du fleuve qu'en période de migration (prénuptiale et postnuptiale) et quelquefois lors de rares hivernages. Elle va stationner sur les grèves du fleuve, les anciennes gravières et dans les champs.

Menace :

La Cigogne blanche est ainsi menacée par la perte des zones humides et par les lignes à moyenne et haute tensions ne présentant pas de système anti-électrocution.

Mesures de gestion conservatoire :

Le maintien des zones humides est prioritaire, notamment par l'intermédiaire de mesures agro-environnementales adaptées. Les réseaux de lignes à haute et moyenne tensions sont responsables de la mort de très nombreux oiseaux (surtout juvéniles). La mise en place systématique de spirales, afin de rendre les lignes plus visibles, permettrait d'éviter de nombreuses collisions. L'installation de système anti-électrocution devrait être plus systématique pour les pylônes dangereux.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Cigogne blanche sera favorable à l'ensemble des espèces qui du fait de leur comportement de vol sont sensibles à la présence des lignes à haute et moyenne tension (Balbuzard pêcheur, Milan noir, …).

Cigogne noire, *Ciconia nigra* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ciconiidés

Code Natura 2000 : A 030

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Règlement communautaire CITES : Annexe C1
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable »

Description de l'espèce :

D'aspect identique à la Cigogne blanche (long cou emmanché d'un long bec), son plumage est presque entièrement noir avec des reflets brillants, son ventre est blanc. Le bec et les pattes sont rouge vif. Chez les jeunes, le bec et les pattes sont beaucoup plus ternes et le plumage est plutôt brun. Oiseau de près de 2 m d'envergure, la Cigogne noire reste cependant très discrète et difficile à observer. Les premiers retours de migration sont signalés courant mars. Le départ vers les quartiers d'hivernage africains commence dès la fin août.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

C'est un oiseau strictement forestier. La Cigogne noire niche au calme au fin fond des grandes forêts. Pour installer son aire, elle utilise de grands arbres. Dans les pins, le nid est pratiquement au sommet de l'arbre, alors que dans les feuillus (surtout les chênes), elle s'installera sur les premières grosses branches. L'aire est volumineuse et mesure un mètre de diamètre.

• *Régime alimentaire :*

La Cigogne noire consomme des poissons, des batraciens, des insectes, des coquillages, des crabes, des petits reptiles, des oiseaux et des mammifères.

• *Reproduction et activités :*

La cigogne noire occupe le nid des années précédentes. Le nid volumineux est fait avec des matériaux trouvés sur place, composé de branches et branchettes, tapissé de mousse, d'herbe et de feuilles, amalgamées avec de la terre. Le nid se situe dans les épais bosquets de hêtres, chênes et pins, et plus fréquemment sur les corniches des falaises, toujours près de l'eau, d'une zone découverte, à au moins une douzaine de mètres du sol.
La femelle pond 3 à 5 œufs blancs. L'incubation dure de 38 à 42 jours, et est assurée par le couple. Les jeunes sont nourris par les deux parents qui régurgitent de la nourriture dans le nid. Ils quittent le nid aux alentours de 65 à 70 jours.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse rare (Centre-Ouest et Nord-Est). Migratrice peu commune. Hivernante rare.

Répartition mondiale :

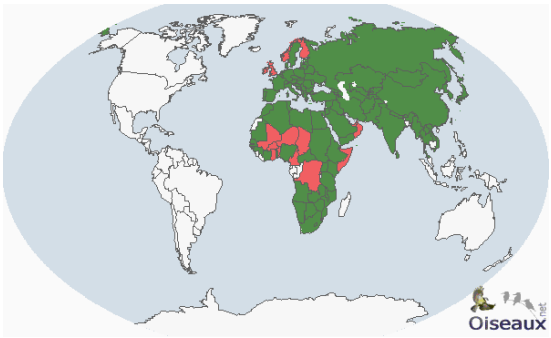

Source carte et photo : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

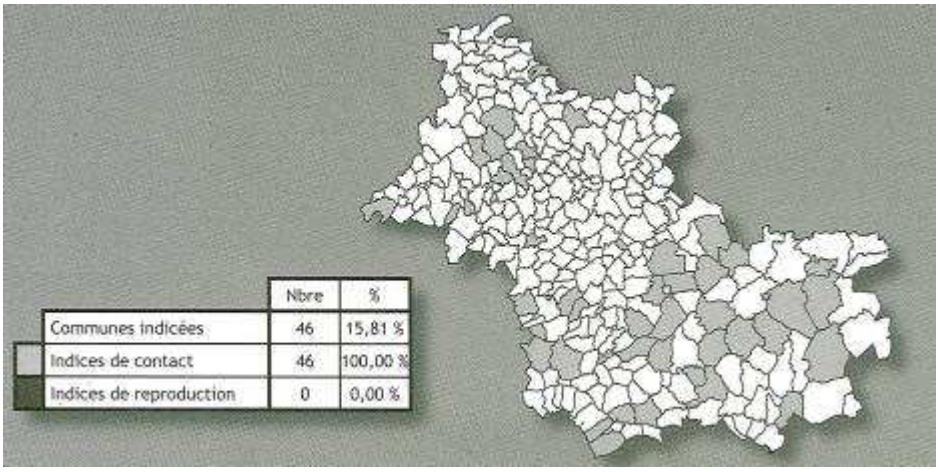

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher cette espèce est migratrice peu commune et nicheuse possible.
Quelques individus isolés ou par deux (groupe de 8 maximum) chaque année en migration. Reproduction observée pour un seul couple, mais le nid se trouvait de peu dans le département voisin, d'autres pourraient être à découvrir.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

En accroissement depuis la décennie 70 (la reproduction s'installe à compter de 1973 en France), occasionnelle avant, et annuelle depuis les années 80. Nidification observée en 2001 en Indre-et-Loire tout près de nos limites (probable en 2000 ?) sans suite.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Fréquente les grands massifs forestiers, comportant des étangs et des ruisseaux. Elle utilise tout le fleuve pour son alimentation.

Menace :

La population européenne est voisine de 500 couples. Les menaces plus importantes sont la transformation des habitats de nidification et les dérangements sur les sites de nidification, d'alimentation et de concentration pré et postnuptiale ; mais aussi les prélèvements et les collisions contre les lignes électriques.

Mesures de gestion conservatoire :

Il faut surtout veiller au calme aux alentours des aires. La Cigogne noire est en effet très farouche et abandonne facilement son nid si elle est dérangée (à l'inverse de la Cigogne blanche). Le maintien des zones de nourrissage de bonne qualité est également un gage pour la réussite de sa reproduction : rivières, et étangs riches en poissons, prairies humides... Enfin, pour éviter la mort par électrocution ou par choc avec les lignes à moyenne et haute tension, il faudrait, dans les zones sensibles équiper les lignes avec des systèmes anticollision (spirales...).

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Cigogne noire sera favorable à l'ensemble des espèces qui du fait de leur comportement de vol sont sensibles à la présence des lignes à haute et moyenne tension (Balbuzard pêcheur, Milan noir, …).

Combattant varié, *Philomachus pugnax* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 151

Statut et protection :

- Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.
- Convention de Berne : Annexe III.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable » en hivernage.

Description de l'espèce :

Le Combattant varié est un limicole de taille moyenne. Son aspect évolue énormément au cours de l'année. Au printemps, le mâle arbore une remarquable collerette (noire, rousse ou blanche). En toute période, les détails permettant de reconnaître l'espèce sont : un plumage du dos assez écailleux (gris brun), des pattes assez longues généralement dans les tons jaunes, une barre alaire en V blanc sur la queue facilement visibles en vol. Le bec est assez court par rapport aux autres chevaliers (ses proches cousins) et sa silhouette est légèrement "ventrue". Migrateur, il hiverne essentiellement en Afrique, la majorité de la population se regroupant en Afrique tropicale.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Cet oiseau est lié aux zones humides, il utilise les marais humides, les bords vaseux des plans d'eau douce ou saumâtre, les prairies innondées. Il fréquente les bords de Loire au cours de sa phase de migration.

• *Régime alimentaire :*

En Europe, les vers, les insectes et les mollusques constituent la grande majorité des proies capturées par le Combattant varié.

• *Reproduction et activités :*

En zone tempérée, le Combattant varié utilise les biotopes d'arrière-littoraux doux ou saumâtres, et principalement les pâturages extensifs humides pour ce reproduire.

Les mâles sont polygames. Ils arrivent sur les arènes des joutes nuptiales au mois d'avril-mai. Après l'accouplement, la femelle niche en solitaire. Elle construit le nid au cœur de la végétation ou elle pond 4 œufs. L'incubation dure 20 à 23 jours, les poussins nidifuges sont nourris pendant 10 à 15 jours puis abandonnés à eux-mêmes. Ils commencent à voler au bout de 4 semaines.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse très rare et migrateur assez commun, hibernant très peu commun.

Répartition en France et en Europe :

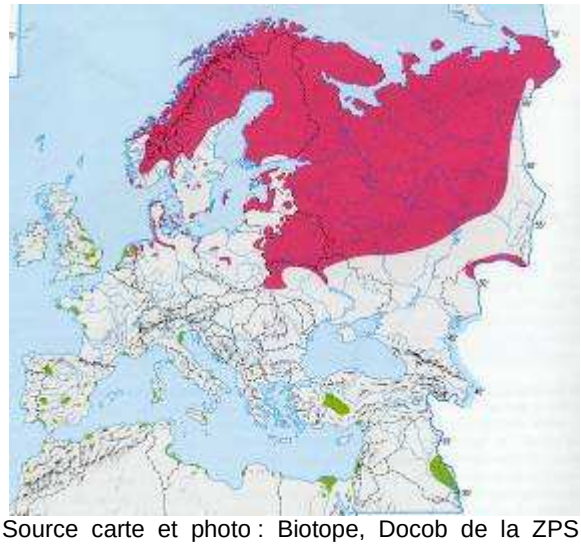

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret

Répartition en Loir-et-Cher

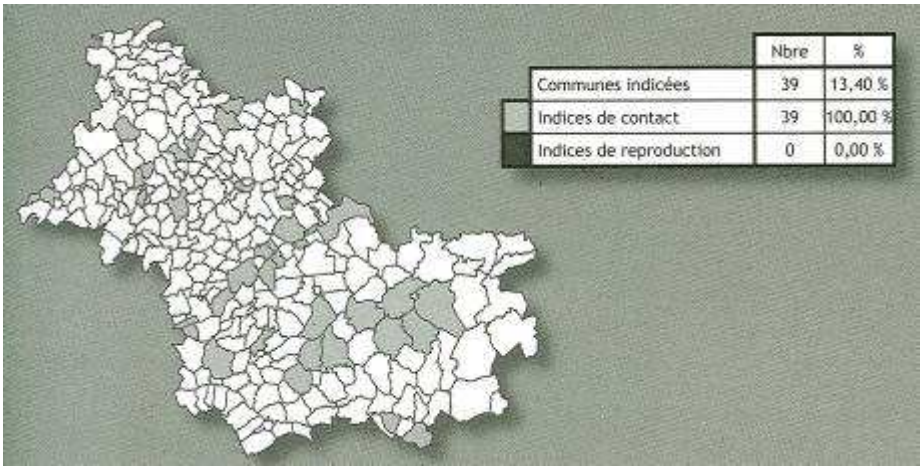

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher c'est un migrateur peu commun au double passage de mi-mars à mi-mai puis de mi-août à fin octobre. Il est occasionnel en hiver.
Rencontré isolement ou en troupe jusqu'à quelques individus (moyenne =23), plus communément au printemps.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

La France accueille de 1 à 18 couples nicheurs. Les hivernants sont de moins en moins nombreux. Ils étaient 1000 au début des années 1990, ils ne sont plus que 200 à 300 ces dernières années. La région Centre accueille, dans ses zones humides de nombreux oiseaux lors de la migration. Isolément ou en troupes jusqu'à quelques dizaines d'individus, plus communément au printemps

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Les hivernants ont régressé de plus de 50% depuis 1970. Ce constat pourrait avoir pour cause l'augmentation des activités humaine en Loire.

Menace :

La conservation du Combattant varié le long de la Loire est liée essentiellement à la préservation des sites de transit et de migration. Les activités humaines qui touchent ses sites sont des menaces par le dérangement induit.

Mesures de gestion conservatoire :

Cet oiseau est donc présent dans notre région lors des 2 migrations, Il faut veiller à ce qu'il trouve des zones de tranquillité adaptées à ses besoins (prairies humides et vasières étendues…).
Dans les zones d'étangs, le maintien de la pêche en automne permet à l'oiseau de trouver, lors des vidanges, de grandes vasières où il peut se nourrir. Le maintien de ce calendrier de la pisciculture est donc très important pour l'espèce. Au printemps, on retrouvera plutôt le Combattant varié dans les prairies inondables et humides. Le maintien de ce biotope peut s'envisager dans le cadre de mesures agro-environnemental adaptées. Enfin, cette espèce figurant parmi les espèces chassables en France, la régression de ses effectifs nicheurs en Europe occidentale nécessiterait une attention particulière des prélèvements.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La réhabilitation des grèves exondées sera favorable à l'ensemble du cortège avifaunistique des oiseaux de vasières et des bords de grèves : Œdicnème criard, Chevalier sylvain, …

Ces mesures préconisées dans le cadre du DOCOB ZCS seront reprises pour les actions de la ZPS.

Grande aigrette, Egretta alba Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Ardéidés

Code Natura 2000 : A 027

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe III.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Règlement communautaire CITES : Annexe C1

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « vulnérable »

Description de l'espèce :

La Grande aigrette est sensiblement de la même taille que le Héron cendré. Son plumage est entièrement blanc, ses pattes sont sombres avec les tibias jaunes. En temps normal, le bec est jaune, mais il devient presque entièrement noir pendant la période nuptiale. C'est une migratrice partielle.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Elle fréquente les habitats humides comme les marais, les prairies humides, les lacs et les bords de fleuve. Son nid est construit dans des roseaux ou des arbres.

• *Régime alimentaire :*

La Grande aigrette est essentiellement piscivore, mais elle peut également se nourrir de batraciens, insectes aquatiques, reptiles et de petits rongeurs.

• *Reproduction et activités :*

La Grande aigrette niche en colonie dans des roseaux, des arbres ou des buissons, généralement isolés ou sur des îles. En avril-juin la femelle dépose 3 à 5 œufs. L'incubation dure 25 à 26 jours et les jeunes commencent à voler au bout de 40 à 50 jours.

Elle se nourrit en marchant dans l'eau peu profonde le long des fleuves et aux bords des étangs.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse très rare (Camargue, Dombes, lac de Grand-lieu). Migratrice et hivernante peu commune.

Répartition en France et en Europe :

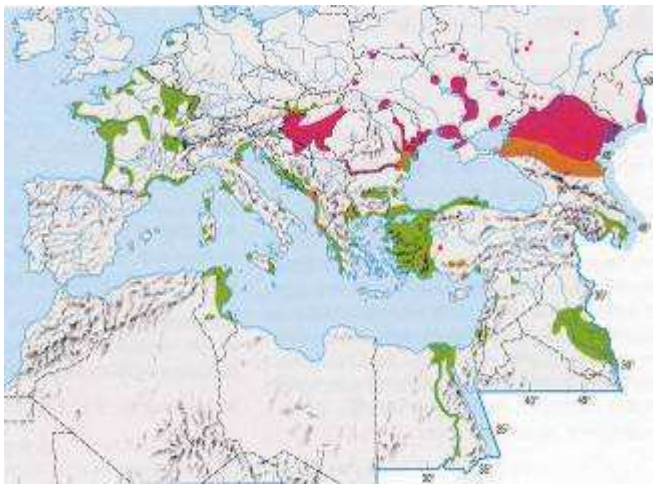

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

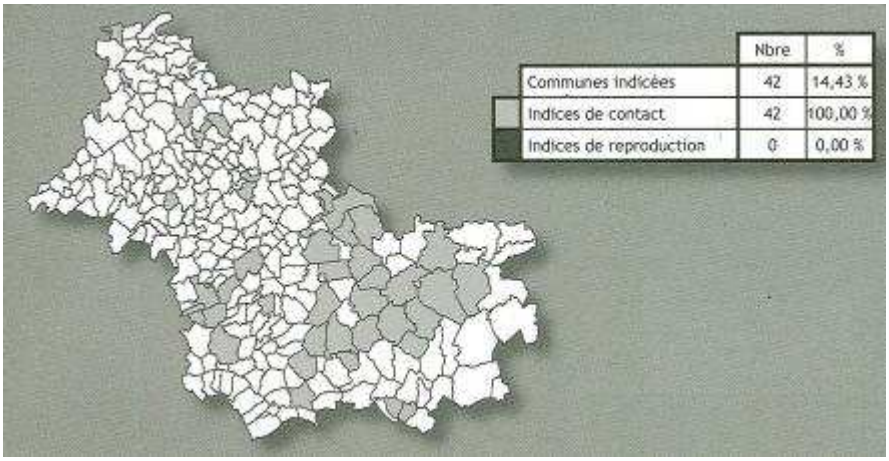

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Grande aigrette est une migratrice peu commune et une hivernante rare.

Observée dans 42 communes pendant l'enquête, principalement en Sologne et le long de la Loire, parfois le long du Loir et du Cher.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Accroissement très net des observations (comme dans le reste du pays). Première mention en 1972, plusieurs individus ensemble notés dès le début des années 90. L'hivernage français a enregistré un accroissement de plus de 50% depuis 1970.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Hivernage régulier de plusieurs individus chaque année. L'estivage (avec les individus en plumage nuptial) est constaté pour moins de 10 individus depuis 2002. Les effectifs maximum sont atteints en novembre (jusqu'à une centaine d'individu en Sologne).

Menace :

Les problèmes de conservation de la Grande aigrette sont liés à la disparition des habitats de reproduction et d'hivernage, et à son dérangement. Les très faibles effectifs observés sont également la cause de fragilité des populations.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la gestion conservatoire de la Grande aigrette passe principalement par la protection des sites potentiels de nidification, c'est-à-dire des colonies actuelles d'ardéidés (Héron cendré et Aigrette garzette). Il convient de limiter le dérangement et la fréquentation de ces lieux. L'ensemble de la Loire présente des milieux favorables à son alimentation. Ces secteurs bien que relativement nombreux du fait de la dynamique de la Loire sont à préserver.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Grande Aigrette sera favorable à l'ensemble des espèces d'ardéidés : Aigrette garzette et Héron cendré.

Guifette moustac, Chlidonias hybridus Pallas, 1811.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Sternidés

Code Natura 2000 : A 196

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « à surveiller » pour les nicheurs

- Liste rouge nationale : «rare»

Description de l'espèce :

Cette espèce ressemblant à la Sterne pierregarin, elle s'en différencie par sa taille inférieure, son bec plus court sans pointe noire, sa poitrine et son ventre gris foncé, et sa queue moins échancrée. En vol, elle paraît plus trapue et moins gracile que sa cousine. Migratrice, elle hiverne en Afrique, parfois autour de la Méditerranée.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Habite les lagunes, les marais et les zones humides peu profondes. Les colonies sont installées sur les plans d'eau possédant une riche végétation immergée, flottante ou de bordure. Elle fréquente le site lors de ses migrations.

• *Régime alimentaire :*

La Guifette moustac se nourrit de poissons et d'insectes notamment pendant la période d'élevage des jeunes.

• *Reproduction et activités :*

La Guifette moustac se reproduit en colonie, elles établissent leur nid sur la végétation flottante des étangs. La ponte comprend souvent 3 œufs. Les deux parents se partagent la couvaison pendant une période de 17 à 20 jours. Les jeunes commencent à voler au bout de 21 à 25 jours.

La Guifette moustac capture ces proies en vol au-dessus des prairies et des plans d'eau.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse et migratrice peu commune. Hivernante très rare et localisée.

Répartition en France et en Europe :

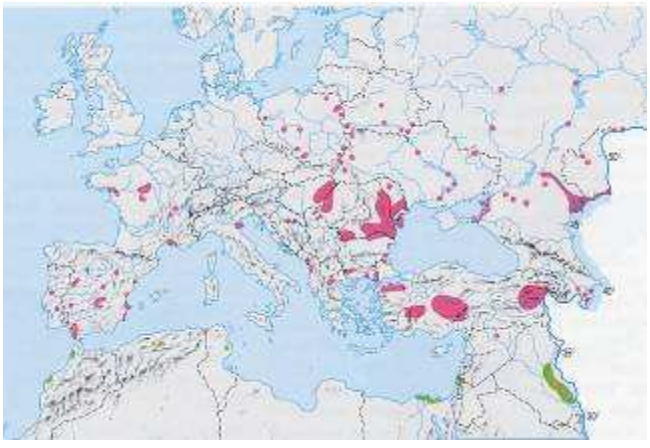

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret

Répartition en Loir-et-Cher

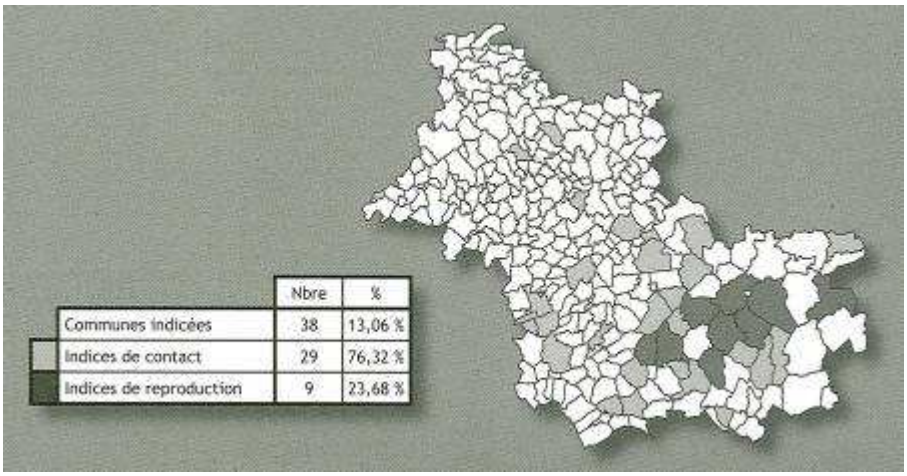

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Guifette moustac est une nicheuse estivante rare et une migratrice rare.

Elle niche uniquement en Sologne (9 communes concernées pendant l'enquête). Les migrateurs sont principalement observés au sud de la Loire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

65 à 170 couples ont niché pendant les années de l'enquête. Les variations interannuelles sont importantes. Les effectifs de l'espèce semblent stables bien que fluctuants depuis quelques décennies. Effectifs nicheurs considérés comme stables depuis 1970 dans le pays.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Lors des migrations de printemps (avril à juin) et postnuptial (août-septembre), des individus sont observés régulièrement chassant des insectes au-dessus de la Loire. La Guifette moustac niche exclusivement en Sologne.

Menace :

La conservation de la Guifette moustac sur la Loire passe principalement par la préservation de la qualité des eaux et des zones de stationnement migratoire de cette espèce, afin de permettre à la Guifette de trouver les proies nécessaire.

Les menaces sont :

- la diminution de la qualité de l'eau,
- les pollutions diverses tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la gestion conservatrice de la Guifette moustac passe principalement par la mise en place de mesures visant à maintenir une bonne qualité des eaux.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Guifette noire, Chlidonias niger Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Sternidés

Code Natura 2000 : A 197

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «vulnérable»

- Liste rouge du Loir-et-Cher : « en danger »

Description de l'espèce :

La Guifette noire est une petite Sterne très sombre au vol léger et vif. En plumage nuptial, elle a la tête et le dessous du corps noirs, le bec et les pattes sombres. Le dos est gris noirâtre uniforme, le dessous de la queue blanc. La Guifette noire est migratrice, elle passe l'hiver en Afrique.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La Guifette noire utilise les étangs pour pêcher. Les colonies sont installées sur des plans d'eau possédant une riche végétation immergée, flottante ou de bordure.

• *Régime alimentaire :*

La Guifette noire se nourrit de petits poissons, d'invertébrés ou d'amphibiens.

• *Reproduction et activités :*

La Guifette noire se reproduit en colonie. Elles établissent leur nid sur de petits radeaux de végétation. La ponte comprend 3 œufs qui sont couvés par la femelle pendant 20 à 22 jours. Les poussins restent au nid pendant 2 à 3 jours puis ils se dissimulent dans la végétation proche. Il commence à voler à partir de trois semaines.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse rare et migratrice commune. Hivernante occasionnelle.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

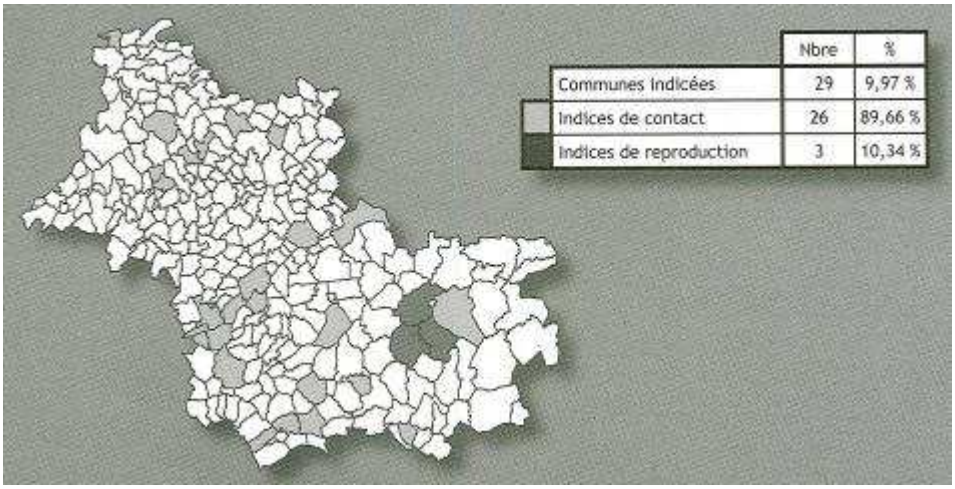

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, la Guifette noire est un migrateur peu commun et une estivante très rare.

Elle niche exclusivement en Sologne (3 communes sont concernées pendant l'enquête). Les observations des migrateurs ont lieu principalement en Sologne et sur la Loire.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Moins de 10 couples annuellement

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Utilise les étangs pour pêcher. Les colonies sont installées sur des plans d'eau possédant une riche végétation immergée, flottante ou de bordure. A chaque migration plusieurs regroupements de dizaines d'individus de Guifette noire sont observés chassant au-dessus du fleuve. Leur présence régulière en fait une espèce significative de cette ZPS.

Menace :

La conservation de la Guifette noire commence par la préservation de la qualité des eaux et des zones de stationnement migratoire de cette espèce, afin de permettre à la Guifette noire de trouver les proies nécessaire. Les menaces sont :

• La diminution de la qualité de l'eau.

• Pollutions diverses tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la gestion conservatoire de la Guifette noire passe principalement par la mise en place de mesures visant la qualité des eaux.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Harle piette, Mergus albellus Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Anatidés

Code Natura 2000 : A 072

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «vulnérable» en hiver

---

Description de l'espèce :

Le Harle piette est un petit canard plongeur (40 cm) assez trapu. Le mâle présente un plumage caractéristique en grande partie blanc, avec quelques motifs noirs. La femelle a le corps gris et la tête brun-roux (calotte et nuque) et blanche (joues). Le court bec gris de ce canard lui permet de s'alimenter principalement de petits poissons, en eaux peu profondes, et plus rarement de petits invertébrés.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

En hiver, cette espèce se trouve plutôt le long du fleuve.

• *Régime alimentaire :*

Le Harle piette se nourrit principalement de petits poissons, d'insectes aquatiques et de leurs larves.

• *Reproduction et activités :*

Le Harle piette niche dans les trous des grands arbres des forêts nordiques. La femelle pond en moyenne 6 à 9 œufs dont la durée d'incubation s'élève de 26 à 28 jours.

Il appartient à la catégorie des canards plongeurs. Pour pécher, le Harle peut plonger de 15 à 45 secondes sous l'eau y compris sous la glace à partir de zones non gelées.

• *Migrations :*

En France : Migrateur et hivernant peu commun (surtout moitié nord du pays).

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

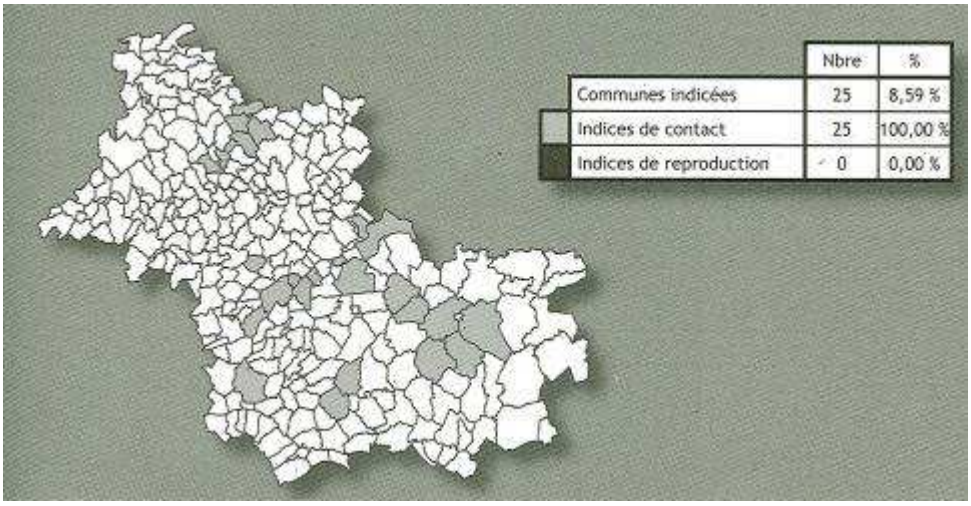

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, le Harle piette est un migrateur peu commun et un estivant très rare.

Observé sur un petit nombre de communes concernant la Loire, les étangs de Sologne centrale et la vallée du Loir à l'amont de Vendôme. Les secteurs de Saint-Laurent-Nouan, Avaray et Blois sont des sites réguliers.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Moins de 10 oiseaux chaque année, quelques dizaines lors des vagues de froid.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

La présence régulière du Harle piette en bord de Loire en fait une espèce significative de la ZPS.

Menace :

La conservation du Harle piette le long de la Loire est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites d'hivernages, qui sont les pollutions diverses tuant ses proies.

Mesures de gestion conservatoire :

Toutes les mesures susceptibles d'améliorer la qualité des eaux auront un impact positif sur l'espèce et la survie des individus sur les sites d'hivernage.

Les activités cynégétiques sont des activités pouvant nuire à cette espèce.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Martin pêcheur d'Europe, Alcedos atthis Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Ciconiiformes
- Famille : Alcédinidés

Code Natura 2000 : A 229

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «à surveiller »

Description de l'espèce :

Petit oiseau trapu au long bec noir en forme de poignard, il est remarquable par la beauté de son plumage : dos bleu brillant, ailes bleus, ventre orange. Cet oiseau se caractérise par un vol très rapide. Le Martin-pêcheur est sédentaire en France, mais en cas d'hivers rigoureux, il fuit les zones gelées.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Habite tous les types de zones humides , le long de la Loire et des étangs, pourvu qu'il y trouve des berges verticales ou des talus pour creuser son nid. Il a besoin également d'une eau peu trouble pour repérer ses proies.

• *Régime alimentaire :*

L'espèce se nourrit essentiellement de petits poissons, mais aussi parfois de petits amphibiens.

• *Reproduction et activités :*

Les parades des couples commencent dès la fin de l'hiver. Les vols nuptiaux sont des poursuites rapides accompagnées de cris aigus. Le terrier est creusé, en général, à proximité immédiate de l'eau. La première ponte (5 à 8 œufs) s'étend de la mi-mars à juin en fonction des conditions du milieu (gel, crue printanière,…). L'incubation dure 24 à 27 jours et l'élevage environ 1 mois. Le martin-pêcheur peut faire jusqu'à 3 nichées par an.

• *Migrations :*

En France : Nicheur et hivernant assez commun.

Répartition en France et en Europe :

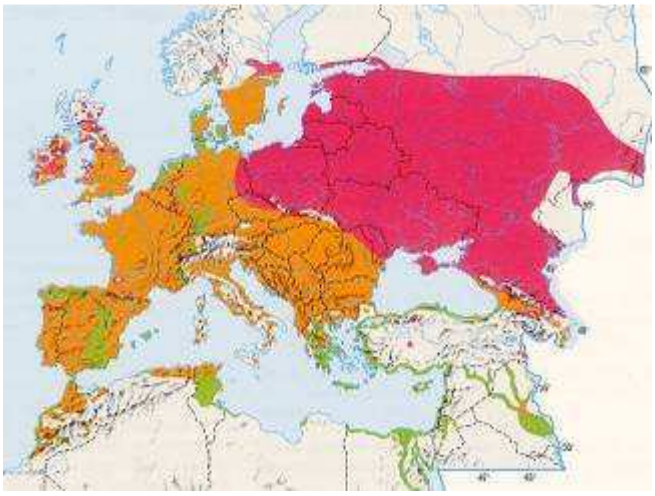

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

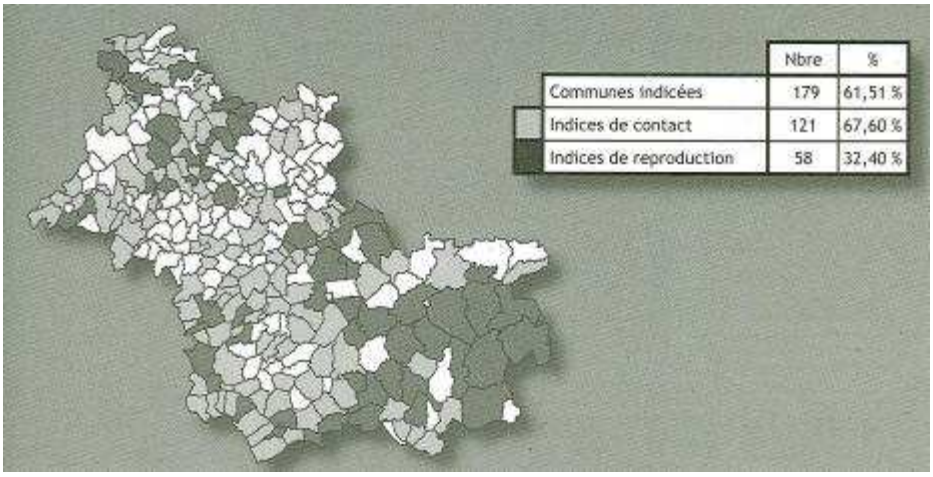

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, le Martin pêcheur est un nicheur sédentaire peu commun avec des mouvements erratiques décelés de début juillet à début novembre.

Inféodé au réseau hydrographique, il niche sur un tiers des communes, de manière plus répandue en Sologne. Reste très local dans les zones de grande culture.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Le Martin pêcheur d'Europe a été observé sur toutes les communes du val de Loire. La population ligérienne de cette espèce peut être évaluée à quelques dizaines de couples (200 à 250 couples sur l'ensemble du département). L'effectif subit des fluctuations naturelles en relation avec les vagues de froid hivernales comme par exemple l'hiver 1997.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Martin-pêcheur niche tout le long du cours de la Loire pour peu qu'il trouve une rive abrupte sur quelques mètres pour y creuser leur terrier.

Menace :

Pollutions diverses tuant ses proies et importante turbidité des eaux les rendant invisibles. Dérangement, du fait de l'augmentation des activités de loisirs omniprésentes au bord de l'eau (pêche, canoë, chemin sauvages sur les berges…). Les aménagements hydrauliques : reprofilage des berges, enrochements et autres travaux de consolidation.

Mesures de gestion conservatoire :

Toutes les mesures susceptibles d'améliorer la qualité des eaux auront un impact positif sur l'espèce. Il convient également de protéger les sites de nidification, notamment en laissant les berges naturelles abruptes de la Loire.

Ainsi, une mesure importante semble être le maintien de la verticalité des berges. Il serait alors intéressant de mettre en place un reprofilage des parois abruptes quand celles-ci s'effondrent par l'érosion.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La préservation de la qualité de l'eau est une mesure de gestion favorable à l'ensemble des oiseaux d'intérêt communautaire et également aux espèces de la Zone Spéciale de Conservation (poissons, castor, etc.).

Le maintien de berges abruptes est aussi une mesure favorable à l'hirondelle de rivage et au Guêpier d'Europe.

Mouette mélanocéphale, Larus mélanocéphalus Temminck, 1820

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Laridés

Code Natura 2000 : A 176

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste oiseaux menacés : «rare» en reproduction comme en hivernage.

- Liste rouge du Loir-et-Cher : « vulnérable »

Description de l'espèce :

La Mouette mélanocéphale ressemble énormément à la Mouette rieuse (beaucoup plus commune). En période de reproduction, la Mouette mélanocéphale possède une tête noire, le contour de l'œil blanc et le bec rouge. En hivers, la tête devient presque entièrement blanche si ce n'est un bandeau grisâtre en arrière de l'œil. En toute saison, le dos et le dessus des ailes sont gris clair, les rémiges, tout comme le dessous du corps, sont blanc pur. Migratrice partielle, elle hiverne sur les côtes atlantiques et méditerranéennes.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La Mouette mélanocéphale utilise généralement les lagunes, les îles et les marais pour se reproduire.

• *Régime alimentaire :*

Elle se nourrit d'insectes, de crustacés et de poissons. En hiver, elle est essentiellement piscivore du fait de son hivernage en mer.

• *Reproduction et activités :*

En France, la Mouette mélanocéphale niche en colonie avec la Mouette rieuse, généralement sur des îles présentant en végétation palustre ou herbacée. La ponte (3 œufs) s'étend de mai à juin. Les deux parents participent à l'incubation pendant 24 jours. Les jeunes commencent à voler au bout de 35 à 40 jours.

La Mouette mélanocéphale recherche ses proies au-dessus des terres cultivées et des zones humides.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse assez rare, migratrice et hivernante peu commune.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

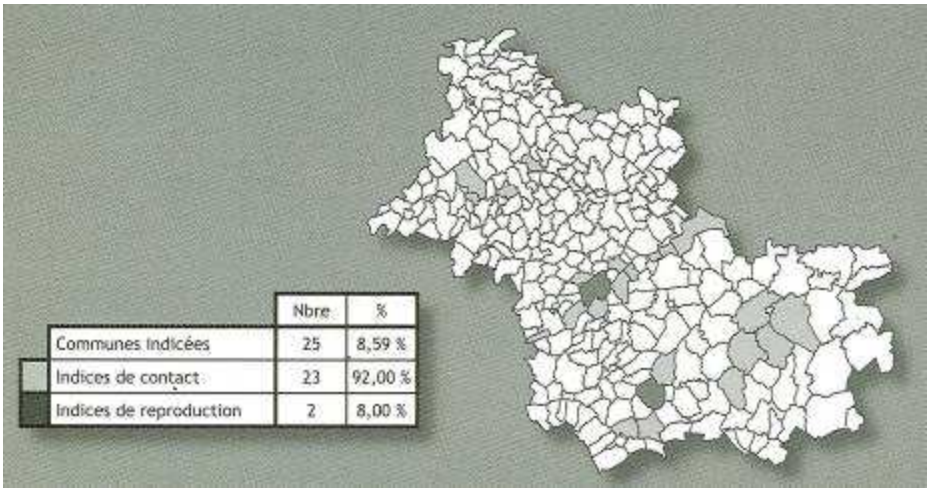

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Mouette mélanocéphale est une migratrice rare et une hivernante rare.

Niche en Sologne et sur une île de la Loire (2 communes concernées). Les observations sont limitées à la Loire, la Sologne et les vallées du Loir et du Cher. 2007). La Mouette mélanocéphale niche sur la Loire à Blois depuis 2003 avec 3 couples nicheurs dans les colonies de Mouettes rieuses et de Sternes. En 2007, seul un couple a été confirmé malgré une fréquentation importante du site puisqu'il y a eu jusqu'à 100 oiseaux sur l'île de la Saulas. A noter que l'île de la Saulas à Blois, fait l'objet d'une protection juridique depuis 2007 entre le 1ier avril et le 15 août par arrêté préfectoral de protection « de biotope » du site propice à la reproduction des Sternes naines et pierregarins, Mouettes mélanocéphales (arrêté préfectoral n°2007-198-11 du 19 juillet

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Comme dans le reste de la France (accroissement de 50% depuis 1970), en nette progression depuis plusieurs années : première observation en 1963, première nidification en 1995 devenue annuelle depuis 2001.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Utilise généralement les îles et les marais pour se reproduire.

Menace :

La conservation de la Mouette mélanocéphale le long de la Loire est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidification, qui sont :

• Le dérangement des colonies par différents utilisateurs de la Loire (activités nautiques, quad, pêcheurs, promeneurs, chiens, …), entraînant généralement une chute du succès de la reproduction.

• La variation brutale des niveaux d'eau, durant la période de nidification (crues printanières, incidents climatiques, …).

• Le développement des ligneux sur les sites de nidification, qui peut entraîner à terme la désertion des sites.

Mesures de gestion conservatoire :

L'arrêté préfectoral sur l'île de la Saulas est un excellent exemple concernant la diminution des nuisances humaines sur les colonies d'oiseaux.

La scarification des grèves exondées est actuellement mise en place, ces travaux de rénovation sont effectués sur les sites propices à la nidification de cette espèce.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

L'ensemble des mesures contribuant à la pérennité de cette espèces aura un impact positif sur l'ensemble du cortège d'espèce utilisant les grèves exondées sableuses ; les Sternes naines et pierregarin ainsi que l'Œdicnème criard.

Œdicnème criard, Burhinus oedicnemus Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Burhinidés

Code Natura 2000 : A 133

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «en déclin ».

Description de l'espèce :

D'une taille de 40 à 45 cm, il possède une envergure de 80 cm. De couleur brune, il passe facilement inaperçu sur les terrains découverts. Quant on le dérange, il prend la fuite en courant le corps et la tête à l'horizontale. Ses gros yeux jaunes montrent l'adaptation à la vie crépusculaire et nocturne. En vol, on remarque deux barres claires sur les ailes sombres. Nos populations sont migratrices et se rendent en Espagne et en Afrique du Nord pour hiverner.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Habite les zones ouvertes, plates, sablonneuses ou rocailleuses à végétation clairsemée. Il affectionne également les zones agricoles où il sinstalle dans les jachères et ou les cultures tardives.

• *Régime alimentaire :*

L'Œdicnème criard se nourrit de gros insectes, escargots, limaces, voire de petits reptiles ou micromammifères.

• *Reproduction et activités :*

Le nid de l'Oedicnème criard est une simple dépression dans le sol garnie de petits cailloux et de débris végétaux où sont pondus 2 œufs au mois de mars. Les deux sexes participent à l'incubation (24 à 26 jours) et à l'élevage des jeunes. Les poussins sont nidifuges et volent à partir de 36 à 42 jours.

L'Oedicnème criard a principalement une activité crépusculaire et nocturne.

• *Migrations :*

En France : Nicheur localisé et peu commun.

Répartition en France et en Europe :

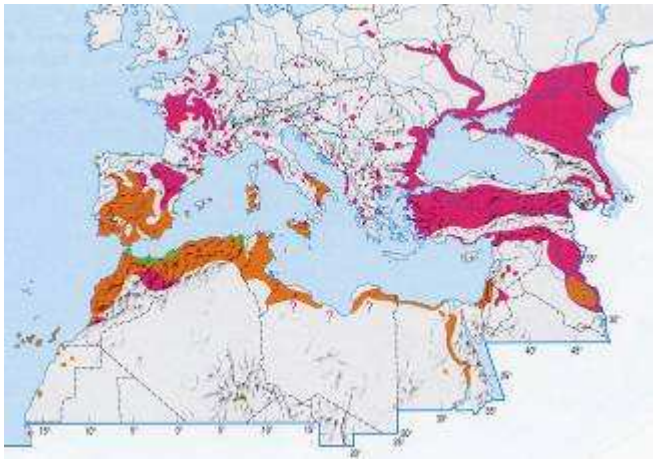

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

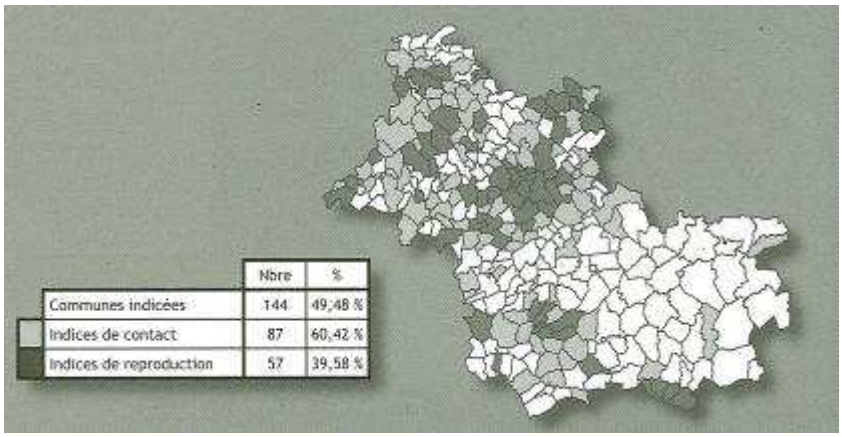

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher l'Œdicnème criard est un estivant nicheur peu commun de mi-février à mi-octobre et un hivernant occasionnel.

Occupe près de la moitié des communes, avec une absence quasi générale en Grande en Sologne. Bien qu'ici sur la bordure nord de sa distribution nationale, il est régulièrement présent sur le Perche. Des observations notamment à Suèvres (2003 et 2004) et Saint-Claude-de-Diray semblent indiquer une possible nidification sur le site. Les effectifs pourraient être de quelques couples. L'estimation, départementale est voisine de 300 couples en 1994, principalement en Beauce.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Les témoignages s'accordent pour le signaler plus fréquent, notamment en Beauce. A l'inverse, la situation solognote s'est dégradée suite à la fermeture du milieu. La situation française est signalée en déclin de 20 à 50% depuis 1970.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Niche dans les plaines agricoles et aussi le vignoble.

Menace :

La conservation de l'Œdicnème criard le long de la Loire est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidification, qui sont :

• Le dérangement des colonies par différents utilisateurs de la Loire (activités nautiques, quad, pêcheurs, promeneurs, chiens, ...) entraînant généralement une chute du succès reproducteur, voire désertion des colonies.

• La variation brutale des niveaux d'eau, durant la période de nidification (crue printanières, incidents climatiques, ...).

• Le manque de sites de nidifications suite à l'absence d'entretien naturel des grèves et plages par les crues. La tenue hors d'eau des îlots qui s'explique principalement par l'affaissement di lit du fleuve (extraction granulat) a comme conséquence le développement de la végétation. Cette diminution des sites potentiels de nidification s'explique également par le maintien artificiel du niveau d'eau à la période de l'étiage.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la gestion conservatoire de l'Œdicnème criard passe par : (1) la surveillance des sites de nidification pour éviter les dérangements occasionnés par les activités (passage dans les colonies en moto, en VTT, à pied, …). (2) débroussaillage des îlots de nidification de façon à maintenir un milieu ouvert avec peu de végétation. Sa conservation passe également par le retour à une agriculture moins intensive et par le maintien de l'élevage extensif sur le val de Loire.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour l'Œdicnème criard sera favorable à l'ensemble des espèces rupicoles nichant sur les îlots sableux : Sterne pierregarin, Sterne naine.

La réhabilitation des grèves exondées, mesures préconisée dans le cadre du DOCOB ZCS sera reprise pour les actions de la ZPS.

Pic noir, Dryocopus martius Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Piciformes
- Famille : Picidés

Code Natura 2000 : A 236

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «non défavorable ».

Description de l'espèce :

D'une taille de 40 à 45 cm, c'est le plus grand pic de nos régions. Entièrement noir, le mâle a le dessus de la calotte rouge, alors que chez la femelle, le rouge se limite à l'arrière de la tête. Son œil et son bec sont pâle. Son vol onduleux est très caractéristique et permet de le différencier aisément de la corneille (entièrement noire et de la même taille).

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Habite les vieux massifs forestiers, autant de conifères que de feuillus (hêtres surtout), avec des arbres d'âges et de tailles différentes.

• *Régime alimentaire :*

Le Pic noir mange des fourmis et des coléoptères vivant dans le bois principalement, qu'il capture à l'aide de sa langue effilée, très longue, visqueuse et pourvue de nombreux corpuscules de tact. Il se nourrit également de fruits et de baies.

• *Reproduction et activités :*

Le Pic noir installe son nid dans une cavité qu'il creuse dans le tronc des arbres. La ponte a lieu d'avril à mai. Deux à cinq œufs sont couvés durant 12 jours principalement par le mâle. L'élevage dure 27 à 28 jours.

Le Pic noir excelle dans l'art de grimper. Les individus accomplissent leurs ascensions en enfonçant leurs ongles recourbés dans l'écorce des arbres puis, prenant appui sur leur queue, effectuent de petits sauts.

• *Migrations :*

En France : Nicheur sédentaire peu commun.

Répartition en France et en Europe :

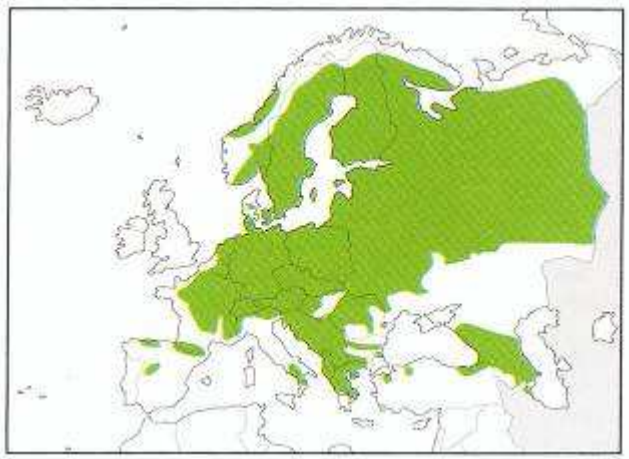

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

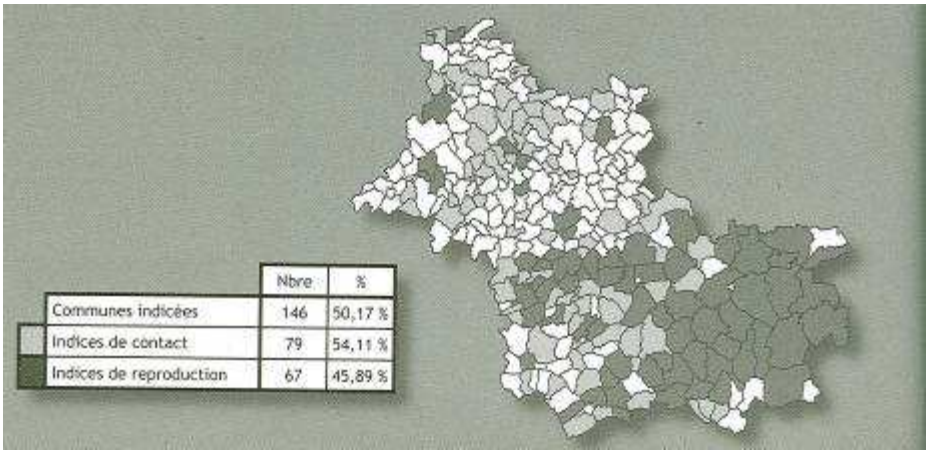

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher le Pic noir est un nicheur sédentaire peu commun

Contacté sur la moitié des communes du département, dont près de la moitié avec indices de reproduction. Il est désormais dans tous les lieux boisés importants du département et certains couples s'affranchissent même d'une ambiance forestière intégrale.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Progresse depuis les années 60. Depuis 1970, progression française supérieure à 20%

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Pic noir habite les vieux massifs forestiers, autant de conifères que de feuillus (surtout), avec des arbres d'âges et de tailles différents.

Menace :

Menacé notamment par la disparition des habitats, la diminution des grands massifs forestiers et la coupe des vieux arbres.

Mesures de gestion conservatoire :

Le long de la Loire, la préservation du Pic noir passe par:

• Le maintien de boisements rivulaires important régulièrement répartis tout le long du fleuve.

• Le maintien des grands arbres. Il faut également veiller à la préservation des arbres portant les loges, en effet le Pic noir peut mettre plusieurs années pour les creuser. La valorisation de ces mesures auprès des forestiers (privés ou publics) permettra le maintien de la population.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour le Pic noir sera favorable à l'ensemble des espèces nichant dans les ripisylves comme l'Aigrette garzette.

Pic grièche-écorcheur, Lanius collurio Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Laniidés

Code Natura 2000 : A 338

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «non défavorable ».

Description de l'espèce :

Cet oiseau est un peu plus grand que le moineau domestique. Le mâle a le dessus de la tête gris, un bandeau noir au niveau de l'œil. Son bec est légèrement crochu. Le dos est roux foncé et le ventre blanc rosé. La queue est noire et blanche. La femelle a des colorations assez variables et peut ressembler au mâle. Cependant, la majorité des femelles est plus terne, avec un plumage plus mimétique. Migratrice, elle revient courant mai de ses quartiers d'hiver africains et repart dès le moi d'août.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La pie-grièche écorcheur se caractérise par la présence d'un milieu ouvert (prairies de fauche, pâtures, talus enherbés…) riche en insectes de tailles moyenne à grande. Il faut également la présence ponctuelle de buissons, surtout épineux, comme le prunelier, la ronce et l'aubépine.

• *Régime alimentaire :*

La Pie-grièche écorcheur se nourrit d'insectes (coléoptères, orthoptères, …) également de petit vertébré (campagnols, lézard, …).

• *Reproduction et activités :*

La Pie grièche écorcheur est une espèce territoriale, en moyenne 1.5 ha suffit à un couple (extrêmes : 1 à 3,5 ha). La ponte peut débuter dans la deuxième décade de mai. Elle culmine vers la fin de ce mois et au début de juin. L'incubation dure 14 à 16 jours. Elle assure exclusivement par la femelle. Le pic des éclosions se situe dans la dernière décade de juin et les jeunes restent au nid environ 13 à 14 jours.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse et migratrice peu commune. Hivernante occasionnelle.

Répartition en France et en Europe :

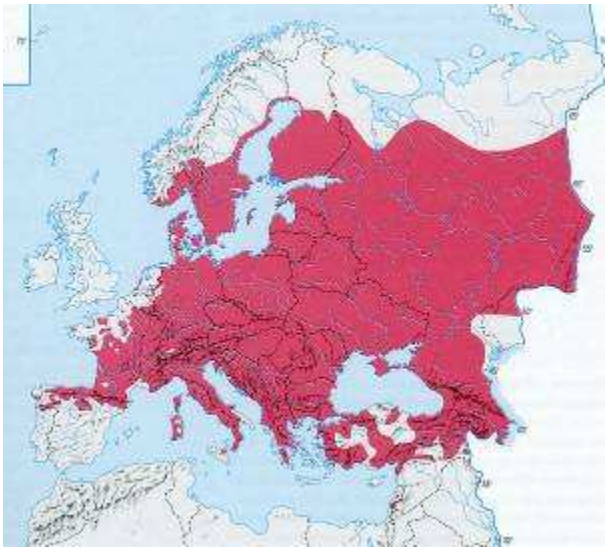

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

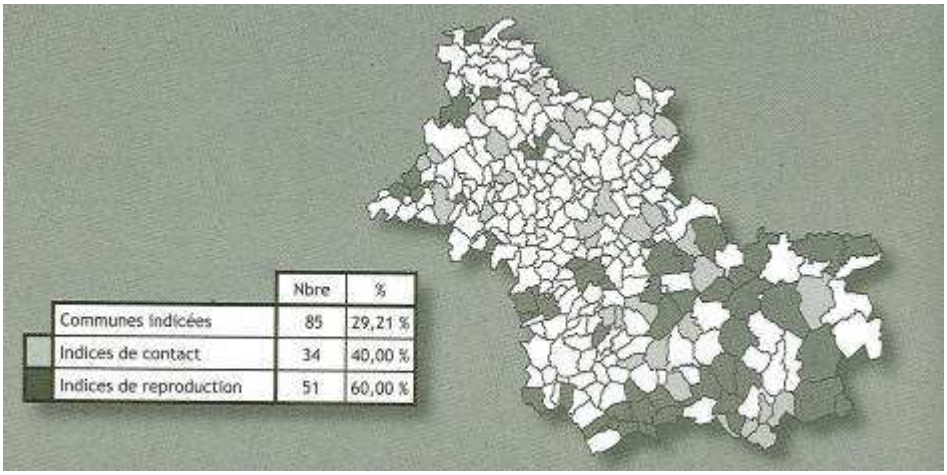

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher la Pie-grièche écorcheur est une estivante nicheuse peu commune et une migratrice peu commune entre début mai et début septembre.

Sporadique sur tout le département à l'exception de la Beauce, sa fréquence augmente en Sologne. Tributaire des terrains d'élevage au pré, elle bénéficie actuellement du développement des friches.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Après une forte régression depuis les années 1950/60, une progression régulière est enregistrée depuis une quinzaine d'année. La situation est qualifiée de stable entre 1989 et 2001 en France.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Elle profite du déclin de l'agriculture par la multiplication des friches, lieux favorables à sa nidification. L'espèce niche régulièrement au long de la Loire sur les communes de Saint-Laurent-Nouan, Courbouzon (2 à 3 couples) et Onzain. Elle utilise les friches buissonneuses avec des prairies aux alentours pour chasser.

Menace :

La conservation de la Pie-grièche écorcheur en région Centre est liée essentiellement à des problèmes touchant son habitat. Deux types de menaces principales peuvent être évoqués et hiérarchisés par ordre d'importance:

• L'abandon des pratiques d'élevage extensif au profit des cultures intensif, ce qui s'accompagne par un arrachage des haies et une diminution des surfaces de prairies. La fermeture des pelouses sèches et des friches du fait de la déprise agricole (abandon de l'élevage).

• L'utilisation importante des pesticides entraîne une diminution des populations d'insectes.

Mesures de gestion conservatoire :

En région Centre, la gestion conservatoire de la Pie-grièche écorcheur passe par :

• Le maintien des prairies de fauches, des zones herbeuses et des pâtures.

• L'entretien des friches et des milieux ouverts abandonnés par l'agriculture.

• La limitation de l'utilisation des pesticides.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion des zones agricoles en conservant les activités traditionnelles et les petits parcellaires seront favorables aux espèces insectivores vivant dans les habitats similaires. L'agriculture biologique est ainsi un moyen d'améliorer la présence d'insectes et de leurs consommateurs.

Ce type de mesures préconisées dans le cadre du DOCOB ZSC sera repris pour les actions de la ZPS.

Pluvier doré, Pluvialis apricaria Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : charadriidés

Code Natura 2000 : A 140

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I, II/2 et III/2 de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

- Convention de Berne : Annexe III

• Convention de Bonn : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «à surveiller »pour les hivernants.

Description de l'espèce :

Limicole de la taille d'un merle noir, le Pluvier doré possède un plumage d'hiver, le dessus de la queue, le dos, la tête et la poitrine dorés, striés de tâches et liserés noirs. Son ventre est clair. L'extrémité de ses ailes pointues est noire. En plumage nuptial, le dessus du corps a les mêmes caractéristiques qu'en hivers avec des tons plus lumineux et contrastés. Par contre, il a les joues et le dessous du cou jusqu'au bas ventre noirs, une bande blanche partant de la base du bec au dessus de l'oeil, se prolongeant le long du cou, bordant le contour de l'aile et finissant sous la queue. Oiseau migrateur, il hiverne dans l'ouest et le sud de l'Europe.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Le Pluvier doré est une espèce nordique qui est présente en France uniquement durant l'hivernage. Au cours de cette période, il fréquente principalement les milieux ouverts comme les terres labourées.

• *Régime alimentaire :*

Le Pluvier doré se nourrit principalement d'insectes et autres petits invertébrés terrestres.

• *Reproduction et activités :*

Le couple établit son nid a même le sol, la femelle le tapit de brindilles, de lichens et d'herbe sèche. Elle pond, de fin avril à juin, 4 œufs sont couvés par les deux parents pendant 1 mois. Le couple élève les jeunes, qui ont quitté le nid à 1 ou 2 jours, et qui voleront après 1 mois.

• *Migrations :*

En France : Migrateur et hivernant localement commun.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Source carte et photo :

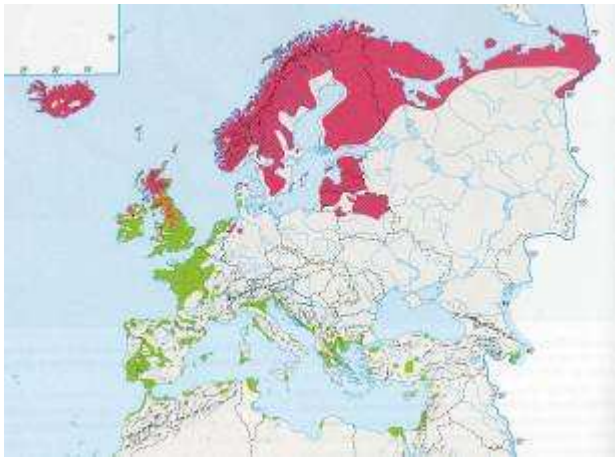

Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret

Répartition en Loir-et-Cher

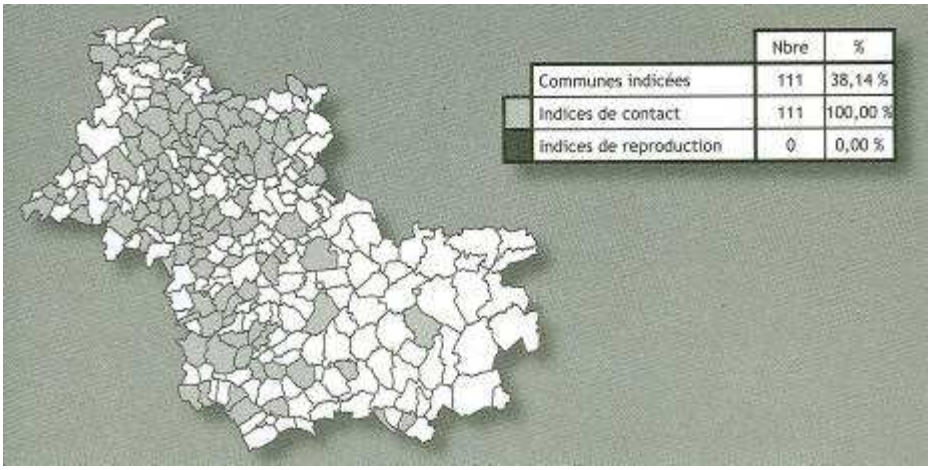

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher le Pluvier doré est un migrateur et un hivernant très commun de début octobre à la mi-mai.

Un large tiers des communes a enregistré sa présence avec un grand vide sur la Sologne où les milieux propices sont limités. Les grandes plaines de Beauce, du Perche, de la Gatine tourangelle accueillent l'essentiel des stationnements. C'est une des rares espèces de l'hiver qui fréquente en nombre le département.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Régulièrement en troupe de plusieurs centaines à plusieurs milliers d'oiseaux en mélange ou non avec le Vanneau huppé. Des dizaines de milliers sont noté au passage prénuptial.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

En hiver, le Pluvier doré fréquente les terres labourées, les prairies et les cultures d'hiver présentent le long de la Loire. Selon les variations climatiques locales, il peut être observé en grand nombre souvent associés avec le Vanneau huppé : 2400 individus à la mi-janvier 1998 et aucun en 1999 !

En février, le passage prénuptial peut amener à observer le transit de milliers d'oiseaux au dessus du fleuve.

Menace :

La conservation du Pluvier doré le long de la Loire est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites d'hivernage. Les zones de cultures connus de stationnement et d'hivernage le long de la Loire sont importantes. Le dérangement par la chasse n'est pas neutre.

Mesures de gestion conservatoire :

Sur la Loire, la gestion conservatoire du Pluvier doré passe par la préservation des terres labourées et des cultures d'hivers dans les secteurs connus de stationnement et d'hivernage le long de la Loire.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Les activités agricoles seront bénéfiques si et seulement si elles sont effectuées de manière raisonnée et en suivant les directives d'une agriculture biologique.

Sterne naine, Sterna albifrons Pallas, 1764

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés

Code Natura 2000 : A 195

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II

• Convention de Bonn : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «rare».

• Liste rouge du Loir-et-Cher : « rare ».

Description de l'espèce :

Oiseau gris sur le dessus et blanc en dessous, ses ailes sont pointues et sa queue est fourchue (mais beaucoup moins que chez la Sterne pierregarin). Elle ne mesure que 23 cm de long soit près un tiers de moins que la Sterne pierregarin. Sa tête présente une calotte noire mais le front reste blanc, son bec est jaune avec la pointe noire. Les premières Sternes naines reviennent fin avril de leurs quartiers d'hiver africains. Elles repartent au début septembre.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

La sterne est exclusivement rupicole. Elle utilise les rivières et les étangs pour pêcher. Les colonies sont installées dans différentes zones: plage et grève exondée sableuse. Niche en colonies sur les ilots sableux et dénudés de la Loire. Fréquente les étangs et ballastières en migration.

• *Régime alimentaire :*

La Sterne naine se nourrit de petits poissons (Pomatochius, atherina, …) et d'invertébrés comme les crustacés ou des larves d'insectes.

• *Reproduction et activités :*

La Sterne naine est une espèce exigeante qui se reproduit en colonies (quelques couples à une centaine) dans les milieux sans végétation, proche de l'eau (îlots, langue de sable, digues). Le nid est établi au sol. La femelle pond 2 à 3 œufs de fin mai à mi-juin. Les deux sexes participent à l'incubation pendant 22 à 26 jours. Les poussins sont nidifuges et volent au bout d'un peu plus de trois semaines.

Pour pêcher, la Sterne naine exploite les zones d'eau peu profondes. Elle repère ses proies par un bref vol sur place et plonge parfois dans quelques centimètres d'eau.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse et migratrice peu commune.

Répartition en France et en Europe :

Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret »

Répartition en Loir-et-Cher

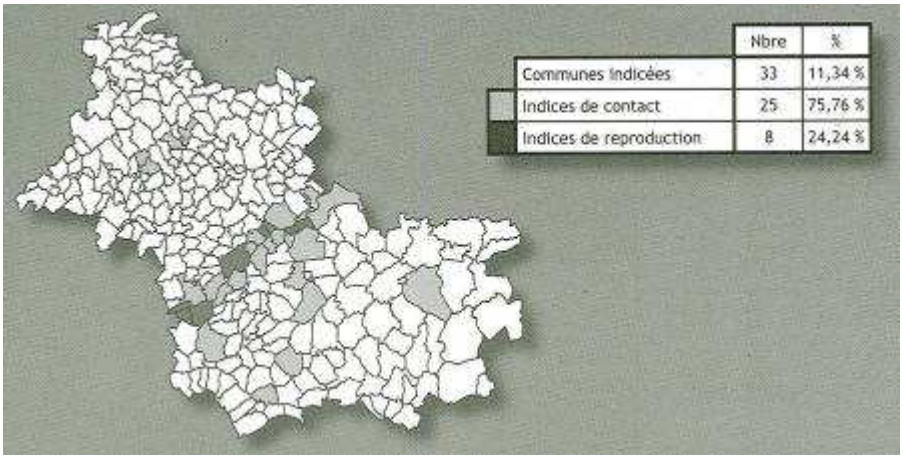

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher : Estivante nicheuse et migratrice peu commune. Présence de mai à août. Uniquement sur le cours de la Loire pour se reproduire où les oiseaux en pêche s'éloignent régulièrement de plusieurs kilomètres de part et d'autre. De passage rare ailleurs.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Jusqu'en 2005, la population départementale occupait régulièrement six sites, dont certains abritaient également des colonies de Sterne pierregarins, Mouette rieuses et Mouettes mélanocéphales. Les six sites concernés sont des îles sauvages de la Loire, situés sur les communes de Muides-sur-Loire, St-Dyé-sur-Loire, Blois, Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire et Veuves. En 2005, 104 couples ont été comptés sur ces sites, et 84 couples en 2006. et 3 en 2008. A partir de 2006, le niveau d'eau très bas de la Loire au moment de l'étiage, a entraîné l'abandon de certains sites devenu accessibles facilement aux pêcheurs et promeneurs. D'autres sites sont devenant moins favorable du fait de la croissance de la végétation ligneuse. En 2007, 100 nids ont été répertoriés, aucun en 2008 à cause des crues.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

La Sterne naine s'installe sur les îlots de sable de la Loire, comme la Sterne pierregarin. Un suivi annuel est effectué depuis la fin des années 80 par l'association de protection de la nature Loir-et-Cher Nature.

Menace :

La conservation de la Sterne naine dans le Loir-et-Cher est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidifications. Quatre types de menaces principales peuvent être évoquées et hiérarchisées par ordre d'importance:

• Le dérangement des colonies par différents utilisateurs de la Loire (activités nautiques, quad, pêcheurs, promeneurs, chiens, ...), entraînant généralement une chute du succès reproducteur, voire une désertion des colonies.

• Le manque d'îlots de nidification suite à l'absence d'entretien naturel des grèves et plage par les crues. La tenue hors d'eau des îlots qui s'explique principalement par l'affaissement du lit du fleuve (extraction granulat) a comme conséquence le développement de la végétation. Cette diminution des îlots potentiels de nidification s'explique également par le maintien artificiel du niveau d'eau à la période de l'étiage.

• La variation brutale des niveaux d'eau, durant la période de nidification (crues printanières, incidents climatiques,...).

• La compétition spatiale, principalement au niveau des sites de nidification avec les Mouettes rieuses. Enfin, le piégeage en grand nombre des sternes sur les zones d'hivernage des côtes africaines pourrait avoir un impact sur la survie des oiseaux et par conséquent sur les populations reproductrices.

Mesures de gestion conservatoire :

En région Centre, la gestion conservatoire de la Sterne naine passe par:

• Une remise en état (débroussaillage) des anciens sites de nidifications.

• La surveillance des sites de nidification pour éviter les dérangements occasionnés par les activités de loisirs (passage dans les colonies en moto, VTT, à pied, ...).

• La sensibilisation des riverains de la Loire et des touristes vis-à-vis de l'écologie de cette espèce et des conséquences du dérangement des colonies.

• Les arrêtés de biotopes protégeant les habitats.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Sterne naine sera favorable à l'ensemble des espèces nichant sur des îlots sableux : Sterne pierregarin, Oedicnème criard.

La réhabilitation des grèves exondées, mesures préconisée dans le cadre du DOCOB ZCS sera reprise pour les actions de la ZPS.

Sterne pierregarin, Sterna hirundo Linné, 1758

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Sternidés

Code Natura 2000 : A 193

Statut et protection :

• Directive oiseaux : Art.1 modifié de l'arrêté du 17/04/81, Annexe I de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE.

• Convention de Berne : Annexe II

• Convention de Bonn : Annexe II.

• Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : «non défavorable».

• Liste rouge du Loir-et-Cher : « rare ».

Description de l'espèce :

Oiseau gris sur le dessus et blanc en dessous, ses ailes sont pointues et sa queue est fourchue ce qui lui a valu le surnom d'hirondelle de mer. Sa tête présente une calotte noire descendant jusqu'aux yeux, son bec est rouge, généralement avec la pointe noire. Les premières Sterne pierregarin reviennent début avril de leurs quartiers d'hiver africains. Elles repartent au début septembre.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Niche généralement sur des grèves sableuses, mais montre en fait une certaine plasticité dans le choix de ses sites de nidification pour peu qu'ils soient situés sur un substrat dégagé et à l'abri des prédateurs. Elle peut ainsi s'adapter à des sites artificiels tels que des musoirs d'écluse ou des radeaux flottants. Niche en colonies sur les ilots sableux et dénudés de la Loire. Fréquente les étangs et ballastières en migration.

• *Régime alimentaire :*

La Sterne pierregarin est essentiellement piscivore, mais elle se nourrit également de petits crustacés. Elle effectue, comme la plupart des ternes, des piqués sur l'eau pour se saisir de ses proies et les avale immédiatement, à moins qu'elles ne soient destinées à sa progéniture.

• *Reproduction et activités :*

La Sterne pierregarin est une espèce qui se reproduit en colonies (quelques couples à une centaine) dans les milieux sans végétation, proche de l'eau (îlots, langue de sable, digues). Le nid est une simple cuvette où est pondue 2 à 3 œufs début mai. Les deux sexes participent à l'incubation et à l'élevage des jeunes pendant 3 semaines.

Pour pêcher, la Sterne pierregarin exploite les zones d'eau peu profondes. Elle repère ses proies par un bref vol sur place et plonge parfois dans quelques centimètres d'eau.

• *Migrations :*

En France : Nicheuse peu commune et migratrice commune, hivernante occasionnelle.

Répartition en France et en Europe :

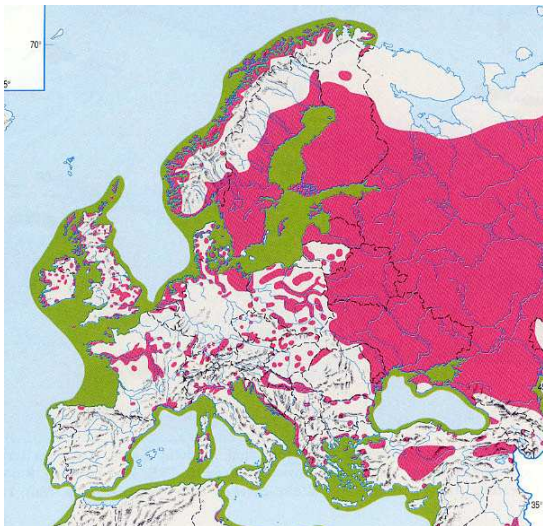

Source carte et photo : Source carte et photo : Biotope, Docob de la ZPS « Vallée de la Loire du Loiret

Répartition en Loir-et-Cher

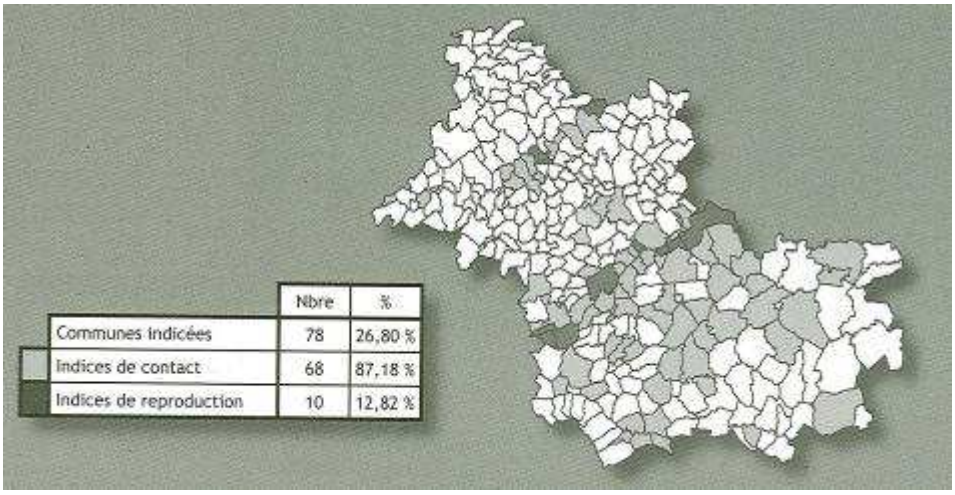

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher : Estivante nicheuse et migratrice peu commune. Présence de fin mars à début septembre. Principalement sur la vallée de la Loire à l'époque de la reproduction plus quelques cas irréguliers en val de Loir. Au passage et lors des vagabondages après crues du fleuve devient plus fréquente sur les étangs. Les six sites concernés sont des îles sauvages de la Loire, situés sur les communes de Muides-sur-Loire, St-Dyé-sur-Loire, Blois, Chaumont-sur-Loire, Rilly-sur-Loire et Veuves.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Population stable ou légère augmentation. Situation française en progression depuis 1970. A partir de 2006, le niveau d'eau très bas de la Loire au moment de l'étiage, a entraîné l'abandon de certains sites devenu accessibles facilement aux pêcheurs et promeneurs. D'autres sites sont devenus moins favorable du fait de la croissance de la végétation ligneuse. En 2007, 180 couples nicheurs dont 173 à l'île de la Saulas de Blois, les autres étaient situés sur d'autres îles.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

La Sterne pierregarin s'installe sur les îlots de sable de la Loire, comme la Sterne naine. Un suivi annuel est effectué depuis la fin des années 80 par l'association de protection de la nature Loir-et-Cher Nature.

Menace :

La conservation de la Sterne pierregarin dans le Loir-et-Cher est liée essentiellement à des problèmes touchant ses sites de nidifications. Quatre types de menaces principales peuvent être évoquées et hiérarchisées par ordre d'importance:

• Le dérangement des colonies par différents utilisateurs de la Loire (activités nautiques, quad, pêcheurs, promeneurs, chiens, ...), entraînant généralement une chute du succès reproducteur, voire une désertion des colonies.

• Le manque d'îlots de nidification suite à l'absence d'entretien naturel des grêves et plage par les crues. La tenue hors d'eau des îlots qui s'explique principalement par l'affaissement du lit du fleuve (extraction granulat) a comme conséquence le développement de la végétation. Cette diminution des îlots potentiels de nidification s'explique également par le maintien artificiel du niveau d'eau à la période de l'étiage.

• La variation brutale des niveaux d'eau, durant la période de nidification (crues printanières, incidents climatiques,...).

• Le piégeage en grand nombre des sternes sur les zones d'hivernage des côtes africaines pourrait avoir un impact sur la survie des oiseaux et par conséquent sur les populations reproductrices.

Mesures de gestion conservatoire :

En région Centre, la gestion conservatoire de la Sterne pierregarin passe par:

• Une remise en état (débroussaillage) des anciens sites de nidifications.
• La surveillance des sites de nidification pour éviter les dérangements occasionnés par les activités de loisirs (passage dans les colonies en moto, VTT, à pied, ...).
• La sensibilisation des riverains de la Loire et des touristes vis-à-vis de l'écologie de cette espèce et des conséquences du dérangement des colonies.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Sterne pierregarin sera favorable à l'ensemble des espèces nichant sur des îlots sableux : Sterne naine, Œdicnème criard.

La réhabilitation des grèves exondées, mesures préconisée dans le cadre du DOCOB ZCS sera reprise pour les actions de la ZPS.

Chevalier aboyeur, Tringa nébularia Gunnerus, 1767.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 164

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Washington : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II
- Protection nationale : liste gibier

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

Limicole ventru de taille moyenne, de la famille des bécassins. C'est l'un des plus grands chevaliers observables en Europe. Ses principaux traits de reconnaissance sont ses ailes assez sombres, sans barre blanche transversale, la tache blanche du croupion qui se termine en triangle sur le dos ainsi que son bec gris légèrement retroussé. D'autre part, le dessus est gris rayé de brun-noir, le dessous blanc rayé de brun foncé sur le haut de la poitrine. Les ailes sont brunes, gris-brun et blanc aux couvertures sous-alaires. Enfin, la queue est blanche barrée de brun-noir, les pattes vert olive clair. En plumage hivernal, le dos est pâle, les dessins sont moins apparents.

Biologie et Ecologie :

• Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :

Ce limicole, assez commun localement, a deux habitats distincts : dans son aire de nidification située au nord de l'Europe, il fréquente les landes dégagées ou partiellement boisées, ou les zones sèches non loin de tourbières. Le reste de l'année, dans son aire d'hivernage, il affectionne les vasières, les mangroves, les marais salants, les récifs coraliens, les plages de sables, les plans d'eau douce et les lagunes. Il fréquente les vasières pour son nourrissage et les bancs de sables comme reposoir. Bords des rivières et des étangs.

• Régime alimentaire :

Matin et soir, le chevalier aboyeur parcourt les eaux peu profondes ou se nourrit sur les rives. En eau douce, il marche lentement et capture ses proies grâce à son long bec légèrement incurvé. C'est un carnivore exclusif. Son menu principal est constitué de petits invertébrés aquatiques (insectes, crustacés, mollusques, vers). Cependant, il se nourrit également de petits poissons et de petits batraciens.

• Reproduction et activités :

Les couples sont stables. Le nid est placé à terre, dans un creux garni d'herbes et de feuilles. La ponte est constituée généralement de 4 œufs chamois-crême ou vert-olive marqués de brun-roux foncé d'une taille approximative de 50 mm. Les deux parents se relaient pour couver les œufs et se nourrir. L'incubation dure entre 23 et 26 jours. Les poussins en duvet sont prêts à quitter le nid en quelques heures seulement. Ils sont conduits au bord de l'eau par les parents qui restent ensuite avec eux pendant une période variant de 25 à 31 jours jusqu'à ce qu'ils soient totalement emplumés et capables de se nourrir seuls.

• Migrations :

En France, le Chevalier aboyeur est migrateur peu commun et un hivernant rare.

Répartition mondiale:

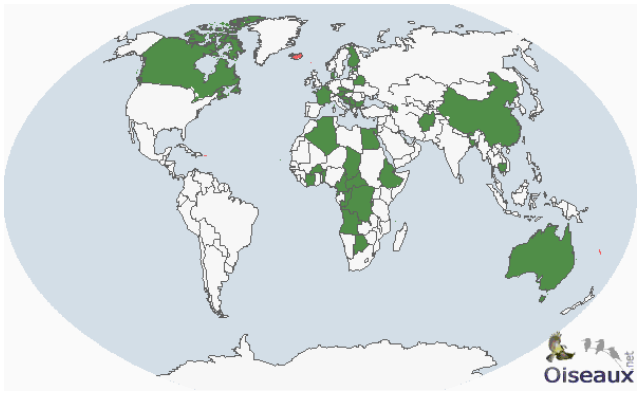

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

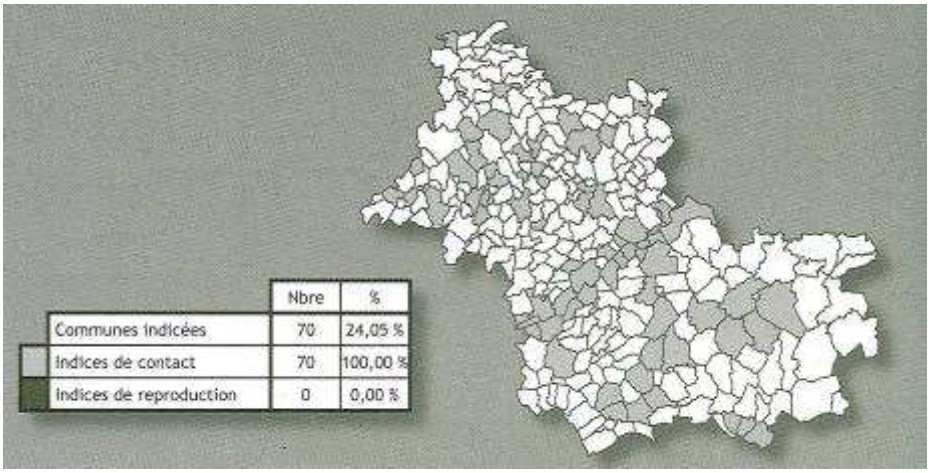

Légende :

Blanc : pas d'observation

Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact

Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, c'est un migrateur commun aux deux passages, de fin avril à mi-mai puis de fin juin à fin octobre.

Lors des passages pré et post –nuptiaux, il se rencontre seul ou en petits groupes inférieurs à 10 unités, record de 35 en Loir-et-Cher. Le Chevalier aboyeur est alors présent sur les vasières des étangs et les bords des fleuves. Son cri aigu à l'envol est très reconnaissable.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

La population européenne est estimée entre 61 000 et 190 000 couples, avec un effectif stable.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Chevalier aboyeur est observée régulièrement au long de la Loire lors de la migration d'automne et celle du printemps. Il fréquente les vasières pour son nourrissage et les bancs de sable comme reposoir.

Menace :

La menace de cette espèce est essentiellement due à des problèmes de tranquillité sur ses zones de nourrissages et ses zones de repos.

Mesures de gestion conservatoire :

Seul, la mise à disposition d'espaces tranquilles pourrait favoriser sa présence.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La création d'espaces de tranquillité pour le Chevalier aboyeur aura un impact positif sur l'ensemble du cortège avifaunistique de la Loire.

Chevalier cul-blanc, *Tringa ochropus* Linné, 1758.

Classification :
- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 165

Statut et protection :
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

De la taille d'un merle, le Chevalier cul-blanc apparaît très sombre avec des points blancs peu visibles sur le dos. Au vol, le dessous des ailes est noir et un croupion blanc est visible. Comme le Chevalier guignette qui fréquente les mêmes lieux, il balance régulièrement la queue.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*
Fréquente tous les bords de points d'eau qu'il peut trouver, y compris des fossés peu importants. Les dérangements et les actes de braconnages occasionnés par la chasse peuvent limiter son hivernage et sa nidification. L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire et sur les îles lors de migration d'automne et celle du printemps. C'est le chevalier, après le Guignette, le plus commun dans le département.

• *Régime alimentaire :*
Son alimentation est presque exclusivement composée d'invertébrés. En hiver, il picore dans la vase ou en eau peu profonde, sans jamais s'aventurer loin des rives. On l'observe en bordure de marais salants, fouillant les rigoles ou les vasières à la recherche d'annélides, de mollusques ou de crustacés. Au printemps, sur son site de nidification, il tire ses ressources de son environnement forestier humide. Son régime est alors principalement constitué d'insectes et d'araignées.

• *Reproduction et activités :*
Il s'accouple dans les terrains marécageux, pourvus en pins et en bouleaux épars. Ce dernier détail est très important car son mode de nidification arboricole est unique parmi les échassiers de rivage. A vrai dire, l'oiseau ne construit pas son nid, il dépose ses œufs dans un ancien nid d'une autre espèce : pigeon, grive ou écureuil de préférence. La ponte est constituée de 4 œufs olive taché de brun-roux dont l'incubation qui dure entre 20 et 23 jours est assurée principalement par la femelle. La disposition des 4 œufs coniques, dont le bout pointu est tourné vers le centre du nid, est typique des limicoles (voir l'illustration de Gould). S'ils étaient disposés différemment, la couvaison serait moins efficace.

• *Migrations :*
En France, le Chevalier aboyeur est migrateur peu commun et un hivernant rare (nicheur exceptionnel).

Répartition mondiale:

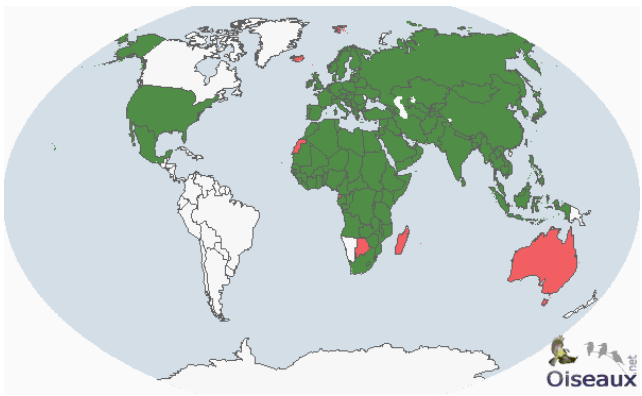

Source : http://www.oiseaux.net

.

Répartition en Loir-et-Cher

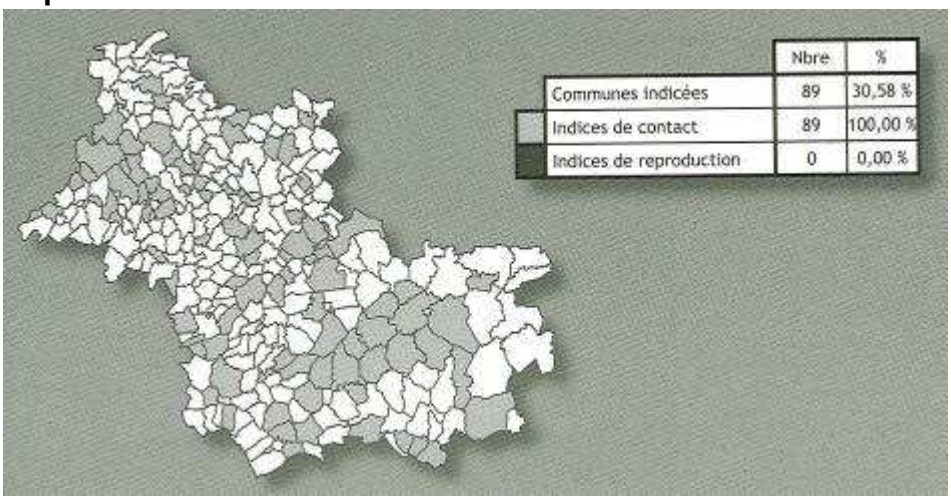

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, c'est un migrateur commun aux deux passages, de mi-mars à mi-mai puis de mi- juin à fin octobre, hivernant rare.
Lors des passages pré et post nuptiaux, il se rencontre seul ou en tous petits groupes sur les vasières des étangs et les bords des fleuves et sur toutes sortes de milieux humides. Ils arpentent les rivages à la recherche de nourriture.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Effectifs européen mal connu, il est évalué entre 153 000 et 193 000 couples. Il ne semble pas avoir régressé au cours du XXème siècle. Les effectifs nicheurs sur le val de Loire n'ont toutefois jamais été évalué.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire et sur les îles lors de la migration d'automne et celle de printemps. C'est le Chevalier, après le Guignette, le plus commun dans le département.

Menace :

La menace des cette espèce est essentiellement dû à :
- la disparition d'espaces de nourrissage et de repos pour ses haltes migratoires.
- les dérangements et les actes de braconnages occasionnés par la chasse peuvent limiter son hivernage et sa nidification.

Mesures de gestion conservatoire :

La mise à disposition de zones humides présentant des vasières fraîches et tranquilles lui permettant de se nourrir et de se reposer pendant ses haltes migratoires.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La création d'espaces de tranquillité pour le Chevalier cul-blanc aura un impact positif sur l'ensemble du cortège avifaunistique de la Loire.

Chevalier gambette, *Tringa totanus* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 162

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe III.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « rare » pour les hivernants.

Source : M.COLLIN Didier

Description de l'espèce :

Le Chevalier gambette est un limicole haut perché sur des pattes rouges à oranges avec un long bec rouge à la base. Son plumage est blanc rayé de brun dessous, brun dessus. Au vol, il montre une large barre alaire blanche qui le distingue aisément de ses congénères.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Cet oiseau comme tous limicoles est inféodé aux prairies humides tant pour sa reproduction que pour son alimentation. L'espèce niche partout en Europe du Nord dans les prairies humides et marais. Elle hiverne principalement dans les régions méditerranéennes et en Afrique. Certains individus restent sous nos latitudes mais, le plus souvent, au bord de la mer.

• *Régime alimentaire :*

Il se nourrit de petits crustacés et de vers. Pendant la période de reproduction, le chevalier gambette chasse des insectes, des vers et des araignées. Le reste du temps, il consomme des mollusques et des crustacés, et parfois des petits poissons et des têtards.

• *Reproduction et activités :*

Le chevalier gambette est monogame, et les couples retourneront au même endroit avec le ou la même partenaire. La période de reproduction s'étend d'avril à juin.
Le nid est une dépression peu profonde dans le sol, près ou sous la végétation, ou au pied de hautes herbes pouvant servir de toit. Le mâle construit la base et la femelle complète avec des brindilles et des feuilles. En moyenne 4 œufs sont pondus. Les deux parents se relaient pour couver, pendant 22 à 25 jours. Une journée plus tard, les jeunes se dispersent hors du nid pour se nourrir eux-mêmes, surveillés par les parents.
Au début, les 2 parents s'occupent des jeunes, mais la femelle s'éloigne du site la première. Le mâle veille sur les jeunes pendant un mois. Parfois le couple se partage la couvée pour élever les jeunes.

• *Migrations :*

En France, le Chevalier gambette est migrateur commun, un nicheur et hivernant peu commun.

Répartition mondiale :

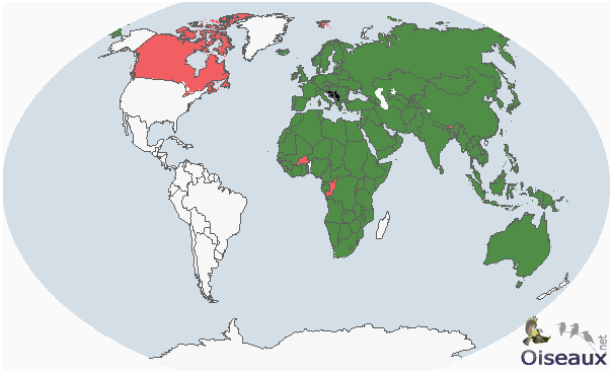

Source : http://www.oiseaux.net

.

Répartition en Loir-et-Cher

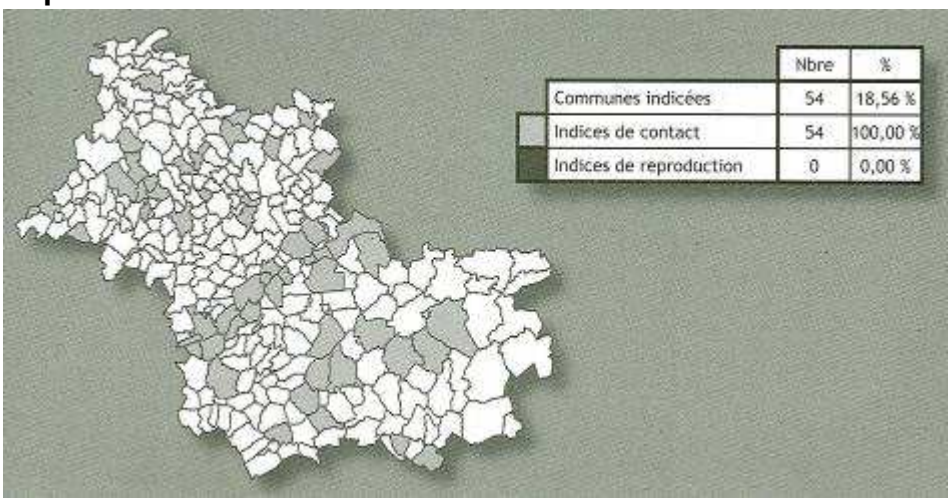

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, c'est un migrateur commun fin mars à début juin puis de mi-juillet à fin octobre.
L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire lors de migration au printemps et d'automne et en hivernage sur les vasières et les iles sableuses. En Loir et Cher, il est principalement visible le long de la Loire et aux bords des étangs, mais aussi sur des ballastières, lors d'inondations fluviales printanières ainsi que dans des flaques temporaires dans des cultures.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Effectifs européen mal connu, il est évalué entre 153 000 et 193 000 couples. Il ne semble pas avoir régressé au cours du XXème siècle. Les effectifs nicheurs sur le val de Loire n'ont toutefois jamais été évalué. Cet oiseau niche en France (1137 à 1347 couples) et dans beaucoup de pays européens. Il serait en augmentation notable comme nicheur. L'effectif des oiseaux hivernants est inférieur à 6 000 oiseaux sur le littoral.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Chevalier gambette est observé régulièrement au long de la Loire et sur les îles lors de la migration d'automne et celle de printemps.

Menace :

Cet oiseau comme tous les limicoles est inféodé aux prairies humides tant pour sa reproduction que pour son alimentation. Les effectifs de Chevaliers gambettes ne peuvent être conservés qu'en assurant la quiétude des principaux sites.

Mesures de gestion conservatoire :

Les effectifs de Chevalier gambettes ne peuvent être conservés qu'en assurant la quiétude absolue d'iles favorables ou la création d'espaces protégés.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La création d'espaces de tranquillité pour le Chevalier gambette aura un impact positif sur l'ensemble du cortège avifaunistique de la Loire.

Source photo : Didier Collin, réf 9316, oiseau.net

Chevalier guignette, *Actitis hypoleucos* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Scolopacidés

Code Natura 2000 : A 168

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « rare ».
- Liste rouge du Loir-et-Cher : « vulnérable ».

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

Un peu plus gros qu'une alouette, le Chevalier guignette est le plus petit de nos chevaliers. Outre sa taille, un des critères permettant de l'identifier est le balancement de sa queue, signe qu'il partage d'ailleurs avec le Cul-blanc. Si on peut l'observer d'assez près, on remarquera un dessus brun olivâtre, un dessous blanc remontant dans le brun au niveau des épaules, des pattes vertes. Il est cependant assez farouche mais s'approche souvent de pêcheurs immobiles. Il s'enfuit d'un vol rapide en rasant l'eau et en poussant des cris sifflés rapides.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Nichant au bord d'eaux présentant de petites plages de galets ou des digues de rochers, c'est un migrateur qui hiverne principalement en Afrique. Les îlots graveleux de la Loire l'accueillent pour sa reproduction. Toutes les rives le voient se nourrir dans ses stationnements migratoires avec une préférence pour les vasières tranquilles.

• *Régime alimentaire :*

Le Chevalier guignette trottine sur ses pattes à la limite de l'eau pour traquer les invertébrés. Toutes sortes d'insectes, des forficules aux papillons, tombent sous son bec effilé. Des araignes, des mollusques et des vers sont également capturés. Le Chevalier guignette passe une bonne partie de sa journée à se nourrir, mais consacre quelques instants, au milieu de la journée, au repos et à la toilette de son plumage.

• *Reproduction et activités :*

La parade peut prendre place avant ou après la migration de printemps vers les zones de nidification. Chaque couple établit son territoire au bord de l'eau et le défend âprement. La taille en est variable mais, dans les régions où la nourriture abonde, les couples peuvent n'être distants que de 120 mètres. Le nid est toujours au sol, près de l'eau, en général dans la végétation touffue. Il peut varier d'une simple cuvette à une coupe soignée et tapissée d'herbes que les oiseaux dissimulent avec divers végétaux. Les œufs, au nombre de 3 à 5, sont beiges crème à vert pâle, tachetés de brun-rouge. Les deux adultes se partagent l'incubation qui dure entre 21 et 25 jours. Les œufs éclos, les parents guident les poussins loin du nid, vers un endroit riche en nourriture et à l'abri des prédateurs. Capables de se nourrir seuls presque tout de suite, les petits suivent les adultes pendant trois semaines, se figeant dès que leurs parents poussent un cri d'alarme. Le mâle quitte normalement la nichée au bout de 12 jours et est suivi, deux semaines plus tard, par la femelle. Les jeunes sont alors pratiquement capables d'effectuer le long voyage vers les quartiers d'hivernage.

• *Migrations* :

En France, le Chevalier guignette est un nicheur peu commun, hivernant rare et migrateur commun.

Répartition mondiale :

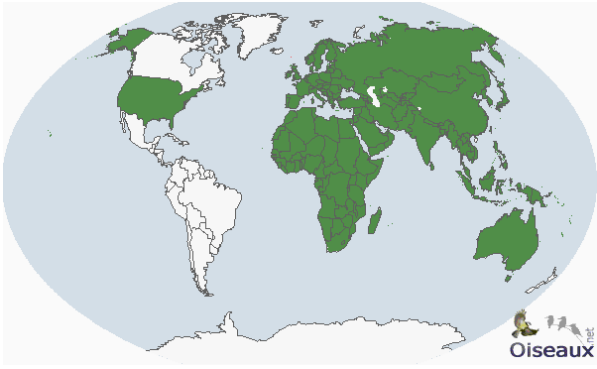

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

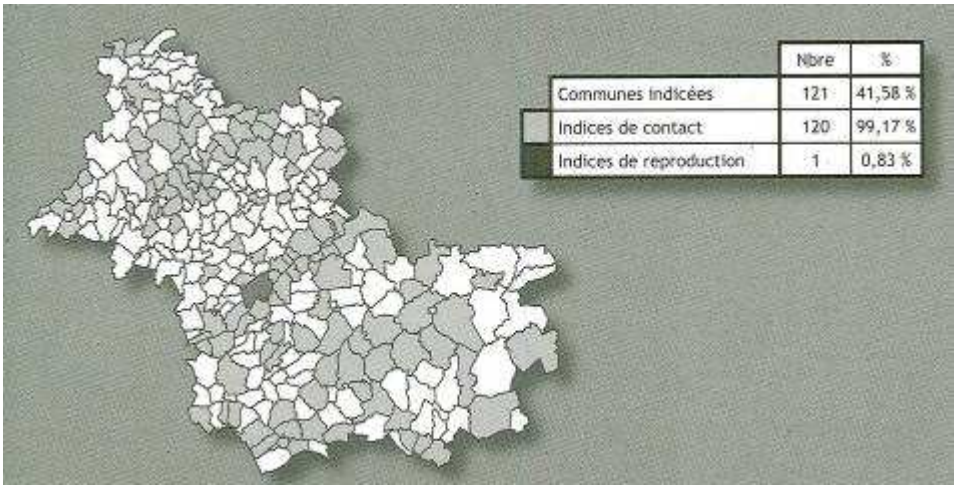

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, c'est un nicheur occasionnel, hivernant rare, migrateur commun de fin avril à fin mai puis de début juillet à fin septembre.
L'aire de distribution du Chevalier guignette s'étend des côtes européennes de l'océan Atlantique jusqu'à la façade orientale de l'Asie. Les îlots graveleux du fleuve l'accueillent pour sa reproduction. Toutes les rives le voient se nourrir dans ses stationnements migratoires avec une préférence pour les vasières tranquilles.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Il y a près de 700 000 couples au Nord de l'Europe. L'effectif nicheur français serait de moins de 1 000 couples. Les rivières et les fleuves de l'Est du pays sont les bastions de l'espèce. Dans le Loir-et-Cher, seul un couple a élevé deux jeunes à Blois sur une île du fleuve, en 1998.
Le développement de la nidification est à surveiller car il s'accroît au niveau du bassin de la Loire moyenne. Situation nationale des reproducteurs jugée stable depuis 1970.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Le Chevalier guignette est observé régulièrement au long de la Loire et sur les îles lors de la migration d'automne et celle de printemps.

Menace :

Comme les autres chevaliers, la tranquillité des îlots et des berges du fleuve pourrait augmenter les chances de nidification du Guignette.

Mesures de gestion conservatoire :

Les effectifs de Chevalier guignette ne peuvent être conservés qu'en assurant la quiétude absolue d'iles favorables ou la création d'espaces protégés.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La création d'espaces de tranquillité pour le Chevalier gambette aura un impact positif sur l'ensemble du cortège avifaunistique de la Loire.

Grand cormoran, *Phalacrocorax carbo* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Pélécaniformes
- Famille : Phalacrocoracidés.

Code Natura 2000 : A 017

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe III.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « non défavorable ».
- Liste rouge du Loir-et-Cher : « rare ».

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

Cet oiseau noir de grande taille, est facile à reconnaître : il a un long cou reptilien, une tête allongée et anguleuse, un bec puissant. En vol, il ressemble un peu à une oie. Souvent en formations et à bonne hauteur, ils prennent volontiers des ascendances pour s'élever rapidement. On le voit souvent debout les ailes écartées en train de sécher son plumage après la pêche, le long des bancs de sable.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Rivières, étangs, plan d'eau. Niche dans les arbres en bordure d'étangs sur les corniches des falaises, sur les côtes ou à l'intérieur des terres.

• *Régime alimentaire :*

Le Grand cormoran se nourrit principalement de poisson et des invertébrés aquatiques.

• *Reproduction et activités :*

Le nid est une grande structure faite de rameaux de bois et d'algues, tapissé de matériaux plus fins. Les deux parents construisent le nid sur un arbre bas, sur le sol, sur les corniches des falaises ou sur des pentes abruptes.
La femelle dépose 3 à 4 œufs blanc-bleuté. L'incubation dure environ 29 à 31 jours, assurée par les deux adultes.

Les poussins sont nourris par les deux adultes, d'abord avec du liquide régurgité, et plus tard avec de la nourriture solide qu'ils prennent directement dans la gorge des parents. Ils restent dépendants de leurs parents pendant 70 jours, mais prennent leur envol à 50 jours.

• *Migrations* :

En France, le Grand cormoran est un nicheur peu commun sur le littoral, rare sur le continent. Migrateur et hivernant commun.

Répartition mondiale :

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

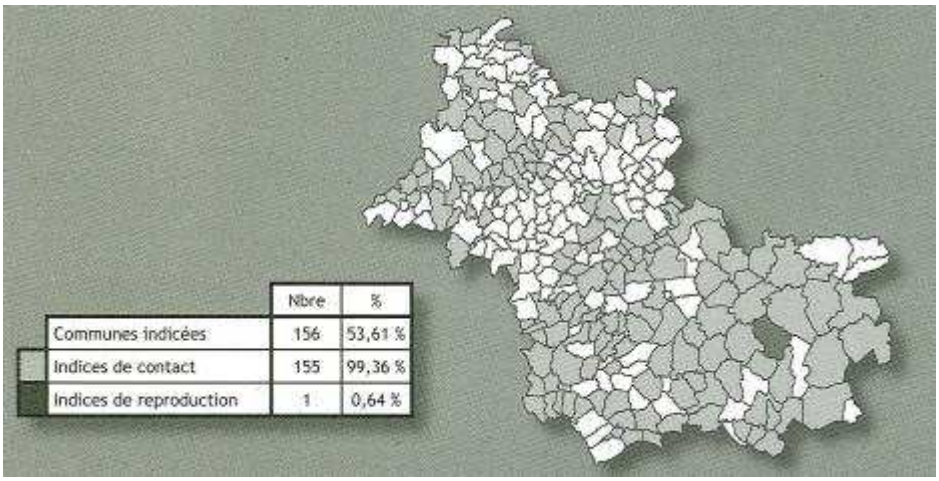

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, nicheur rare, hivernant et migrateur commun.
C'est dans les années 70 que l'oiseau est apparu dans la région, après sa disparition de France continentale. Les effectifs nicheurs en France sont en accroissement.
La reproduction en Sologne est récente pour quelques dizaines de couples dans les saulaies ou dans les chênes en bordure d'étangs. Aucune reproduction n'a été prouvée sur la Loire. 600 oiseaux stationnent l'hiver pour y passer la nuit à l'abri des prédateurs. Des oiseaux en migrations peuvent être observés partout en automne.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :
L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire toute l'année avec un accroissement lors de la migration d'automne et en hivernage.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :
Les trois dortoirs sont situés sur de grandes îles du fleuve avec de grands arbres servant de perchoirs nocturnes. L'érosion naturelle des îles concernées fait tomber les grands arbres avec une évolution des dortoirs.

Menace :
Les grands cormorans ont été persécutés par les humains en tant que concurrents des pêcheurs. A présent, avec les efforts de conservation, les nombres augmentent et les statuts de cette espèce sont stabilisés. Des tirs de régulation sont effectués sous couverts d'une dérogation dans le Loir-et-Cher.

Mesures de gestion conservatoire :
Laisser, voire favoriser des îles avec de grands arbres, pourrait permettre aux Grands cormorans d'avoir des dortoirs sur le fleuve les incitants à délaisser les pisciculture et les étangs de production de Sologne en les fixant sur la Loire

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces
Cette gestion pourrait avoir un impact négatif pour le cortège d'oiseaux utilisant les grèves exondées. En effet, laisser la lignification des grèves conduit à la perte de cet habitat entraînant la perte d'oiseaux d'intérêt européen comme les Sternes naine et pierregarin. Il est donc nécessaire de ne pas employer une gestion unidirectionnelle mais plutôt diversifier les actions à entreprendre afin de préserver les habitats des oiseaux d'intérêt européen.

Hirondelle de rivage, *Riparia riparia* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Passériformes
- Famille : Hirundinidés.

Code Natura 2000 : A 249

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller en France : « à surveiller».

Description de l'espèce :

Petite hirondelle de couleur gris brunâtre sur le dessus et blanche sur le dessous, avec une bande pectorale séparant la gorge blanche et le ventre également blanc. Sa queue est légèrement fourchue. Elle plane très peu et chasse les petits insectes à la surface de l'eau.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*
Se trouve souvent très près de l'eau, niche dans les berges des rivières, dans les sablières et parfois dans les tas de terre.

• *Régime alimentaire :*
Les petits sont nourris en commun, comme chez leurs congénères, avec des moucherons et d'autres petits insectes, parfois avec des libellules presque aussi longues qu'eux.

• *Reproduction et activités :*
Contrairement à l'hirondelle rustique ou de fenêtre, l'hirondelle de rivage creuse un trou circulaire et horizontal qui peut atteindre une profondeur d'un mètre. Cet ouvrage est souvent réalisé dans la partie abrupte d'une falaise, d'une gravière, sablière ou dans la rive d'un cours d'eau.
Son nid est généralement constitué d'herbes et de plumes. Cette chambre se situe à l'extrémité d'un tunnel sinueux creusé par les deux partenaires, abri qui peut-être utilisé plusieurs années de suite. L'hirondelle de rivage effectue généralement deux nichées, mais les populations les plus au nord n'en feront qu'une. C'est après cette période de reproduction qu'elles se rassembleront dans les roselières pour se préparer au départ pour l'Afrique. La femelle pond 4 à 5 œufs d'un blanc pur d'environ 18 mm, leur incubation durera 14 jours. Les petits sont nourris en commun, comme chez leurs congénères, avec des moucherons et d'autres petits insectes, parfois avec des libellules presque aussi longues qu'eux. C'est vers le dix-neuvième jour que les petits prendront leur envol et apprendront comme leurs parents à chasser moustiques et araignées au dessus de l'eau.

• *Migrations* :
En France, nicheuse et migratrice assez commune.

Répartition mondiale :

Source : http://www.oiseaux.net

.

Répartition en Loir-et-Cher

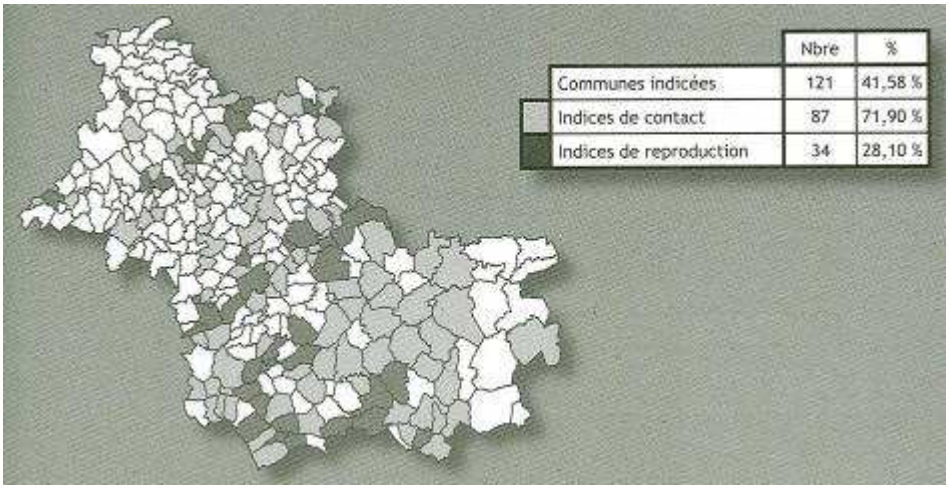

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, estivante nicheuse et migratrice commune entre début mars et fin septembre. En migration, elle est visible sur tous les plans d'eau rivières et étangs. Elle niche en colonie, dans les berges abruptes des rivières et fleuves ainsi que sur des sites artificiels comme les sablières.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Elle se reproduit dans toute l'Europe : 2,8 à 14 millions de couples, avec la Russie comptant plus d'un million de couples et la Biélorussie et la Pologne 100 000 couples chacune. La France compte entre 50 000 et 100 000 couples de nicheurs.
Il a été comptabilisé 1590 couples nicheurs sur la Loire en 2004.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Les colonies du fleuve sont souvent plus petites que celles des sablières. Les falaises naturelles s'érodent naturellement par la dynamique fluviale. La végétalisation des berges peut être néfaste au maintien des colonies existantes en recouvrant les talus favorables au creusement de nids.

Menace :

Des interventions sur les falaises des sablières qui ne sont plus en exploitation sont à effectuer afin de retrouver une verticalité propice à l'accueil de certaines colonies.

Mesures de gestion conservatoire :

Laisser le fleuve éroder ses berges sans intervention est sans doute le meilleur moyen de préserver les sites de nidifications. Par contre une intervention mécanisée sur les falaises des sablières qui ne sont plus en exploitation, pour refaire la verticalité de celles-ci pourrait augmenter l'accueil de certaines colonies.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion mise en place pour contribuer à la pérennité de cette espèce n'induit pas d'effet néfaste sur les autres espèces et sera bénéfique au Guêpier d'Europe et au Martin pêcheur.

Mouette rieuse, *Larus ridibundus* Linné, 1766.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Laridés

Code Natura 2000 : A 179

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe III.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller de France : « non défavorable »
- Liste orange du Loir-et-Cher : « en déclin ».

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :

La Mouette rieuse est un oiseau commun de taille moyenne facile à reconnaître grâce au bord antérieur de l'aile d'un blanc pur. En période de reproduction, elle arbore un capuchon brun foncé et elle a les pattes et le bec rouge. En plumage hivernale, le capuchon disparaît pour laisser juste deux bandes grises sur le crane jusqu'à l'œil. Oiseau nicheur et migrateur visible toute l'année sur les littoraux et à l'intérieur des terres.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*

Niche sur les étangs et quelques îlots ligériens. Se nourrit dans les champs.

• *Régime alimentaire :*

C'est une espèce omnivore. La mouette rieuse se nourrit surtout d'insectes aquatiques et terrestres, d'invertébrés marins, de poissons, de vers de terre. Elle consomme aussi des fruits, des graines, des débris variés et parfois des souris.

• *Reproduction et activités :*

La mouette rieuse nidifie en grandes colonies, jusqu'à 1000 couples ou plus. Les nids sont à environ un à cinq mètres les uns des autres.

C'est un nid assez grand sur le sol ou dans la végétation basse et humide. C'est une dépression peu profonde tapissée de végétation.

La femelle dépose 2 à 3 oeufs brun-olive, mouchetés de brun, vers fin avril-début mai. L'incubation dure environ 22 à 26 jours. Les jeunes restent au nid environ une semaine et sont semi- nidicoles. Ils quittent vraiment le nid vers l'âge de 32 à 35 jours.

• *Migrations* :

En France, nicheuse assez commune, migratrice et hivernante très commune.

Répartition mondiale:

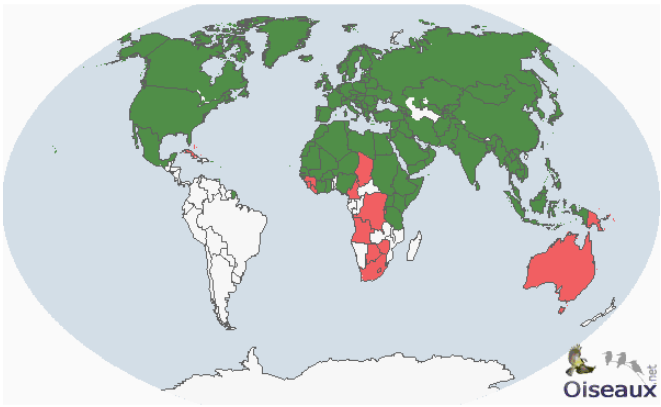

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

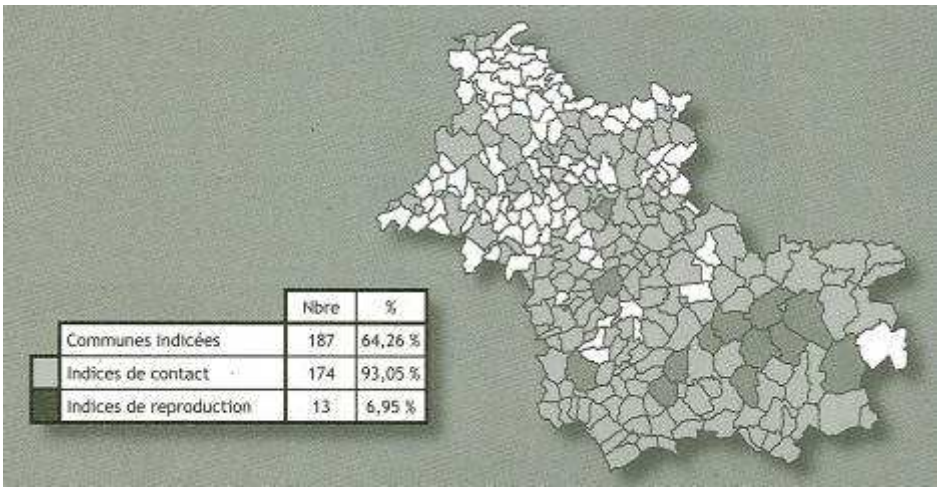

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, estivante nicheuse, hivernante et migratrice commune avec des passages importants en février/mars et octobre/novembre.
Elle niche en colonie souvent importante et très bruyante dans les roselières, les marais côtiers et sur les îles des fleuves. Elle se nourrit souvent dans les champs cultivés où elle peut suivre les tracteurs pendant les labours. Les populations de mouettes rieuses s'étendent autour du monde, colonisant petit à petit d'autres pays, depuis les latitudes moyennes en Europe et en Asie, jusqu'aux zones subarctiques.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

L'installation des nicheurs daterait du début du 20ième siècle. Après un accroissement, les effectifs reproducteurs s'érodent en partie par redistribution sur la Loire hors 41. L'hivernage national a connu une progression de plus de 50% depuis 1970, tandis que l'augmentation des nicheurs atteint 164% de 1989 à 2001.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Elle niche dans toute l'Europe du Nord et de l'Est sur les bords des marais, des grands lacs et étangs côtiers. En France, elle est assez commune dans tout le centre et le sud du pays. Dans le Loir-et-Cher, le recensement de 2003 donne 1500 couples nicheurs. L'espèce est observée très régulièrement au long de la Loire en toutes saisons. Il y a deux colonies actuellement sur le fleuve, toutes deux sur la commune de Blois qui ont données 321 + 30 nids en 2007. Une seule a un statut de protection (arrêté préfectoral de protection biotope du site de l'île de la Saulas - 19 juillet 2007). Un dortoir hivernal important existe à Blois avec des effectifs pouvant atteindre 10 000 oiseaux en plein centre de la ville.

Menace :

Les activités de loisirs sur et en bords de Loire contribuent à diminuer le maintien des colonies

Mesures de gestion conservatoire :

Comme pour les sternes, la tranquillité des colonies est la mesure principale à appliquer. Empêcher la végétalisation des colonies favorisera leur maintien.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

La gestion préconisée pour la Mouette rieuse sera favorable à l'ensemble des espèces nichant sur des îlots sableux : Sterne pierregarin, Œdicnème criard.
La réhabilitation des grèves exondées, mesures préconisée dans le cadre du DOCOB ZCS sera reprise pour les actions de la ZPS.

Petit gravelot, *Charadrius dubius* Scopoli, 1786.

Classification :
- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Charadriidés

Code Natura 2000 : A 136

Statut et protection :
- Convention de Berne : Annexe II.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller de France : « non défavorable »

Source : M.FAUVET Gérard

Description de l'espèce :
Limicole vif de petite taille, le petit gravelot a la gorge blanche et le dos marron, le ventre blanc avec un collier noir. Oiseau nicheur migrateur assez commun sur les littoraux et moins commun à l'intérieur des terres.

Biologie et Ecologie :
• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*
Fréquente les bords graveleux des rivières, les sablières, les carrières, les labours. C'est un nicheur des rives sableuses des fleuves et des rivières de plaine.

• *Régime alimentaire :*
Le petit gravelot mange différents insectes, des araignées, des petits crustacés et des vers. Il chasse parfois en tapant des pieds sur le sable ou sur la vase pour déranger les proies qui s'y dissimulent.

• *Reproduction et activités :*
Dès qu'il revient sur son territoire, en avril ou en mai, le mâle exécute des vols nuptiaux spectaculaires pendant lesquels il bat lentement des ailes, se tourne de gauche à droite et lance des trilles. Il continue à courtiser la femelle à terre. Le mâle visite plusieurs dépressions dans des endroits différents et la femelle choisit celle qui lui convient le mieux. Elle l'entoure de galets, d'éclats de coquillage ou de brins d'herbe, puis elle pond 4 œufs jaune-sable constellés de taches brun-noir. Les deux adultes se relaient au cours de la couvaison à des intervalles variant entre quelques minutes et plusieurs heures. L'incubation dure entre 22 et 26 jours. Lorsque les petits éclosent, ils s'en occupent pendant trois semaines. Certains couples, en particulier ceux qui vivent dans le sud de l'aire de répartition de l'espèce, ont le temps d'élever une seconde nichée.

• *Migrations* :
En France, nicheur répandu et migrateur assez commun. Hivernant occasionnel.

Répartition en France et en Europe :

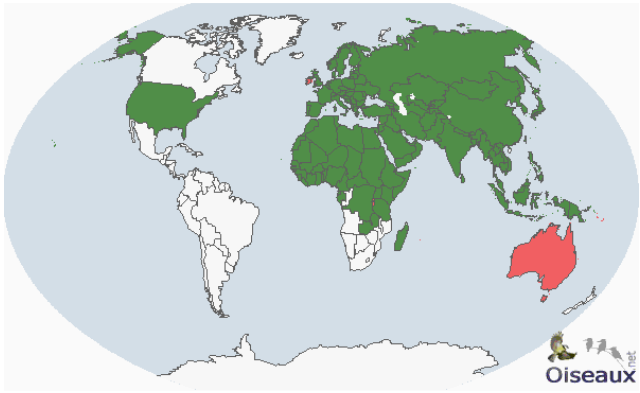

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

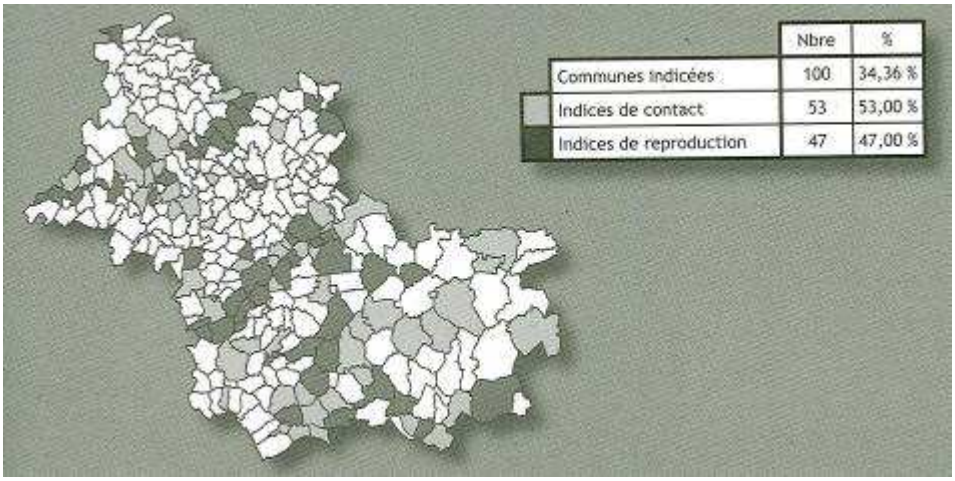

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte :
L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002

En Loir-et-Cher, estivant nicheur peu commun présent de fin mars à mi-octobre. Commun au passage.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

Il revient de migration dès la fin mars et de petites bandes d'oiseaux peuvent être vues sur les bords de Loire. Son statut de nicheur est en progression régulière en Europe mais sa régression sur la Loire entraîne que nous attachions un regard particulier à sa tranquillité sur ces lieux de reproduction.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

Il niche dans toute l'Europe. La valeur moyenne des effectifs nicheurs départementaux voisine la centaine de couples dont les deux tiers sont fixés sur la Loire.
Les ballastières de la vallée du Loir en retiennent régulièrement une à deux douzaines occupe les îles du Cher. Les autres localités demeurent ponctuelles et irrégulières et n'abritent qu'une ou deux familles chacune.

Menace :

Les couples nichant sur les îlots sont menacés par les activités nautiques. La tranquillité des îles sableuses où ils nichent est la principale mesure envisageable.

Mesures de gestion conservatoire :

La tranquillité des îles sableuses où ils nichent est la principale mesure envisageable.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Améliorer la tranquillité sur et en bords de Loire sera bénéfique pour l'ensemble du cortège avifaunistique de ce fleuve.

Vanneau huppé, *Vanellus vanellus* Linné, 1758.

Classification :

- Classe : Oiseaux
- Ordre : Charadriiformes
- Famille : Charadriidés

Code Natura 2000 : A 142

Statut et protection :

- Convention de Berne : Annexe III.
- Convention de Bonn : Annexe II.
- Liste des oiseaux menacés et à surveiller de France : « en déclin »
- Liste orange du Loir-et-Cher : « en déclin ».

Description de l'espèce :

Limicole de la taille d'un pigeon, le Vanneau huppé en plumage nuptial a la gorge noire et le dos verdâtre, le ventre blanc et une longue huppe sur la tête. La queue est blanche avec une large barre terminale noire. Oiseau nicheur commun et migrateur, il hiverne en grand nombre dans les plaines agricoles dès qu'il trouve une nourriture suffisante.

Biologie et Ecologie :

• *Habitats sur le site Natura 2000 FR 2410001 :*
Le Vanneau huppé est nicheur des plaines agricoles et des prairies humides et un hivernant commun.

• *Régime alimentaire :*
Le vanneau huppé se nourrit essentiellement de coléoptères, de mouches et autres insectes, mais aussi d'araignées, de lombrics, de mille-pattes et d'autres invertébrés. Peut également consommer des graines de pins et aussi des graines de diverses herbacées.

• *Reproduction et activités :*
Nid : c'est une simple cavité à même le sol, souvent un peu rehaussée pour que l'oiseau en train de couver ait une bonne vue sur les alentours. Le mâle gratte plusieurs cavités parmi lesquelles la femelle en choisit une. Ponte : la femelle pond 4 œufs (chamois clair, striés et mouchetés de sombre) par couvée. L'incubation dure environ 4 semaines. Elle est assurée par le mâle et la femelle. Les premiers œufs sont pondus entre la mi-mars et avril. Il peut y avoir une couvée de remplacement en mai-juin. Les poussins sont nidifuges. Ils sont élevés par les 2 parents. Ils ont leur plumage définitif au bout de 35-40 jours. Parfois dans des pins ou autres conifères d'altitude offrant aux alentours un terrain assez dégagé,

• *Migrations* :
En France, migrateur et hivernant commun.

Répartition en France et en Europe :

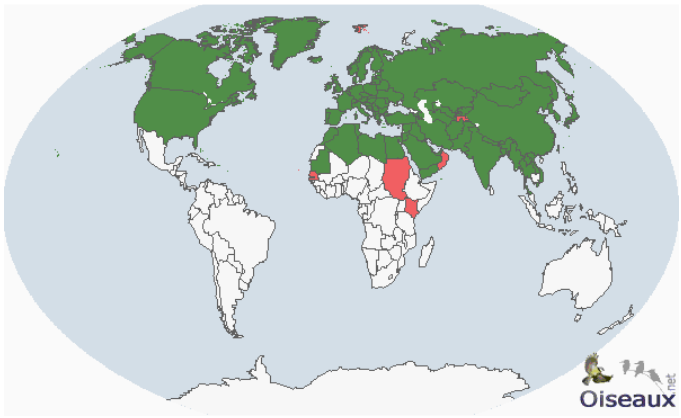

Source : http://www.oiseaux.net

Répartition en Loir-et-Cher

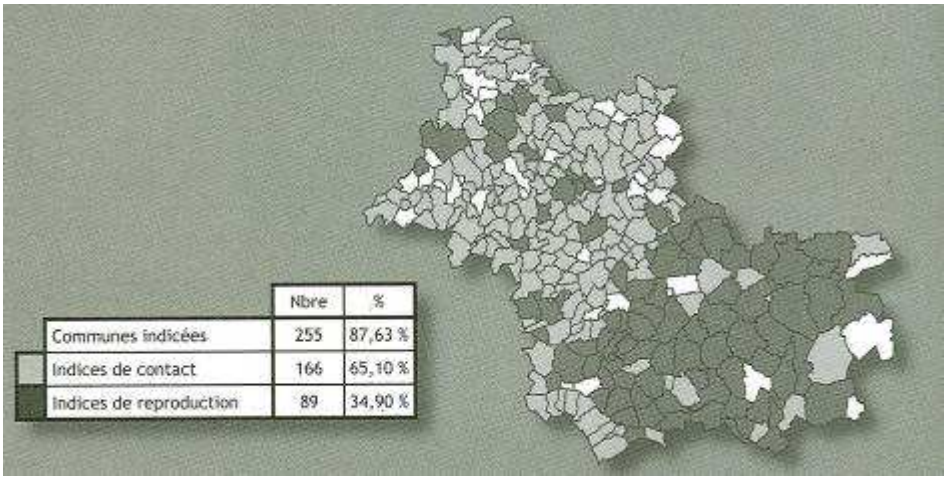

Légende :
Blanc : pas d'observation
Gris clair : commune présentant uniquement un indice de contact
Gris foncé : commune présentant un indice de reproduction

Source carte : **L'avifaune de Loir-et-Cher, inventaire communal 1997-2002**

En Loir-et-Cher, nicheur commun, migrateur et hivernant très commun.
En février, ils remontent vers leurs lieux de nidification. Sur la Loire, dès juin, de petites troupes d'oiseaux locaux apparaissent sur les grèves de la Loire. Puis l'importance des rassemblements augmente en octobre et novembre. Des fluctuations sont en relation avec les aléas climatiques hivernaux.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs :

En hivers, les grandes bandes peuvent atteindre plusieurs milliers d'oiseaux. Les effectifs comptés à la mi-janvier dans la vallée de la Loire varie de 0 à 15 000 individus (en 2003, 17 oiseaux; en 2001, 1560 oiseaux; en 2000, 4880 oiseaux; en 1998, 14850). Les oiseaux se reposant ou s'alimentant sur les îles et les vasières du fleuve ne disposent d'aucun endroit tranquille.

Caractéristiques de l'habitat d'espèce sur le site (Etat de conservation) :

L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire lors de la migration d'automne et en hivernage. Niche dans toute l'Europe. L'espèce est observée régulièrement au long de la Loire lors de la migration d'automne et en hivernage.

Menace :

Le dérangement est fréquent voire très fréquent le week-end, les oiseaux qui s'alimentent et se reposent sur les îles et les vasières n'ont donc pas un instant de tranquillité.

Mesures de gestion conservatoire :

La tranquillité des sites d'alimentation est la principale mesure envisageable.

Conséquences éventuelles de cette gestion sur d'autres espèces

Améliorer la tranquillité sur et en bords de Loire sera bénéfique pour l'ensemble du cortège avifaunistique de ce fleuve.

Source photo : Didier Collin, réf 27161, oiseaux.net

V.1.5. BIOEVALUATUION DES ESPECES PRIORITAIRES

TABLEAU : BIOEVALUATION ET ENJEUX DE CONSERVATION LIES AUX ESPECES							
ESPECES		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
Code	Nom commun						
A 026	Aigrette garzette	C	B	C	A	B	C
A 132	Avocette élégante	A	C	C	B	B	C
A 094	Balbuzard pêcheur	C	A	B	A	B	A
A 082	Busard Saint-Martin	C	B	B	A	C	B
A 195	Cigogne blanche	A	A	C	B	A-B	C
A 030	Cigogne noire	A	A	B	B	B	C
A 151	Combattant varié	A	B	B	A	B	C
A 027	Grande aigrette	A	B	A	A	B	B
A 196	Guifette moustac	A	C	B	C	B	B
A 197	Guifette noire	A	A	B	C	A	C
A 072	Harle piette	A	B	B	C	C	C
A 229	Martin pêcheur	C	C	A-B	A-B	B	B
A 176	Mouette mélanocéphale	A	B	C	B	B	C
A 133	Oedicnème criard	C	A	C	C	A	C
A 236	Pic noir	C	C	A	A	C	B
A 338	Pie-grièche écorcheur	C	C	C	C	B	C
A 140	Pluvier doré	C	C	B	B	C	B
A 195	Sterne naine	C	B	C	B	A	B
A 193	Sterne pierregarin	C	B	C	B	A	B
A 164	Chevalier aboyeur	A	B	C	B	A	C
A 165	Chevalier cul-blanc	A	A	C	B	A	C
A 162	Chevalier gambette	A	B	C	B	A	B
A 168	Chevalier guignette	B	B	C	B	A	C
A 166	Chevalier sylvain	A	B	C	B	A	C
A 017	Grand cormoran	C	B	C	A	B	B
A 249	Hirondelle de rivage	B	B	C	B	A	C
A 179	Mouette rieuse	C	C	C	B	C	C
A 136	Petit gravelot	C	C	B-C	A	B	C
A 142	Vanneau huppé	C	A	C	A	A	B-C

(1) Degré d'isolement : degré d'isolement de la population présente sur le site par rapport à l'aire de répartition naturelle de l'espèce. A : population presque isolée ; B : population non isolée, en marge de son aire de répartition ; C : population non isolée, dans sa pleine aire de répartition.

(2) Degré de vulnérabilité : A très vulnérable ; B : vulnérabilité moyenne ; C : non menacée.

(3) Degré de conservation des éléments de l'habitat importants pour l'espèce concernée. A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ou réduite.

(4) Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce : A : restauration facile ; B : restauration possible avec un effort moyen ; C : restauration difficile voire impossible.

(5) Priorités d'action : déduite des colonnes précédentes. 1 : intervention urgente ; 2 : intervention moyennement urgente ; 3 : intervention à prévoir ultérieurement ou non-intervention.

(6) Population : taille et densité relative de la population sur le site comparé à la population nationale. A : 100% >p>15% ; B : 15%>p>2% ; C : 2%>p>0 : population non significative.

V.2. LES HABITATS D'ESPECES

La Loire présente une relative diversité de milieux sur l'ensemble de son cours, en perpétuelle évolution du fait de l'évolution saisonnière de la dynamique fluviale. La présence d'habitats favorables aux espèces patrimoniales et leur répartition explique en grande partie la richesse avifaunistique du fleuve.

V.2.1. DESCRIPTION DES HABITATS D'ESPECES

Ces différents habitats peuvent être regroupés en plusieurs faciès qui sont utilisés par un même cortège d'oiseaux. On parle alors d'habitats d'espèces. Le cortège est une association d'espèces vivant dans un même milieu. Il a été défini sur la Loire 6 habitats d'espèces correspondant au milieu de 6 cortèges d'oiseaux.

Les espèces de la directive Oiseaux sont présentes principalement sur les milieux suivants :

Ripisylve et îlots boisés : la ripisylve regroupe la saulaie-peupleraie arbustive, la saulaie-peupleraie arborescente, les forêts de bois tendres colonisées par les bois durs et les forêts alluviales de bois durs. Ces habitats constituent des sites de nidification pour l'Aigrette garzette et le Pic noir.

Les eaux courantes ont une influence essentielle sur l'ensemble des autres milieux présents dans les lits mineurs et majeur de la Loire. La dynamique des eaux de ce fleuve contribue perpétuellement au rajeunissement des milieux et à la création de nouvelles îles. Ceci permet de maintenir une diversité des milieux et une imbrication favorable à une bonne richesse avifaunistique. L'ensemble représente un site d'alimentation pour les sternes et les mouettes mais aussi le Balbuzard pêcheur et les guifettes.

Les grèves exondées sableuses constituent l'habitat caractéristique de la Loire dans le Loir-et-Cher. Elles sont temporaires car évoluent en parallèle avec la dynamique de la Loire mais sont activement recherchées par les sternes, les mouettes mais aussi l'Oedicnème criard pour se reproduire.

Les prairies et bocages regroupent les prairies naturelles mésophiles et les prairies artificielles de fauche. Ce sont principalement des sites de nidification de la Pie-grièche écorcheur. D'autres espèces comme le Busard Saint-Martin ou la Cigogne blanche peuvent également être observés.

Les grandes cultures sont très peu représentées sur ZPS mais sont des sites de nidification pour le Busard Saint-Martin et l'Oedicnème criard. Le Pluvier doré et la Cigogne blanche utilisent les grandes cultures comme site de migration.

Les eaux calmes et les vasières regroupent l'ensemble des boires, mares, bras morts, la communauté des grèves exondées vaseuses et les roselières basses. Ces habitats sont principalement des sites de nourrissages pour un grand nombre d'espèce comme l'Aigrette garzette, le Martin pêcheur ou de migration pour le Combattant varié, l'Avocette élégante et le Chevalier Sylvain.

Tableau récapitulatifs des cortèges d'oiseaux des différents groupes d'habitat de la Loire :

Cortège des oiseaux du groupe d'habitat	**Liste des oiseaux**
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des eaux libres**	Guifettes moustac, Guifette noire, Martin pêcheur, Harle piette Grand cormoran.
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des grèves exondées sableuses**	Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale, Vanneau huppé, Sterne pierregarin, Sterne naine.
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des eaux calmes et des vasières** :	Aigrette garzette, Grande aigrette, Avocette élégante, Combattant varié, Petit gravelot, Chevalier aboyeur, Chevalier cul-blanc, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Chevalier sylvain.
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des ripisylves et des îlots boisés**	Pic noir, Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur.
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des prairies, des bocages, des grandes cultures et des jachères**	Pie-grièche écorcheur, Cigogne blanche Busard Saint-Martin, Oedicnème criard, Pluvier doré, Cigogne noire.

Un regroupement des cortèges d'oiseaux des prairies, des bocages, des grandes cultures et des jachères a été effectué du fait de la faible surface agricole sur le site.

TABLEAU DE REPARTITION DES CORTEGES D'OISEAUX D'INTERET COMMUNAUTAIRE PAR GROUPES D'HABITATS NATURELS				
Habitats	**Cortèges des oiseaux**	**Statut sur la ZPS**	**Vulnérabilité de la population nicheuse en France (source Roccamora et Berthelot, 1999)**	**Vulnérabilité de la population hivernante (source Roccamora et Berthelot, 1999)**
-Eaux courantes (CORINE 24.15)	**Eau libre**			
	Balbuzard pêcheur	AI, M	vulnérable	non hivernant
	Sterne naine	AI	rare	non hivernant
	Sterne pierregarin	AI	x	non hivernant
	Mouette mélanocéphale	AI	rare	rare
	Guifette moustac	M	à surveiller	non hivernant
	Guifette noire	M	vulnérable	non hivernant
	Martin pêcheur	AI	à surveiller	non évalué
	Harle piette	H	x	Vulnérable
-Communauté végétales des grèves exondées (CORINE 22.32 & 24.52 – Natura 2000 : 3130 & 3270)	**Grèves exondées sableuses**			
	Sterne naine	N	rare	non hivernant
	Sterne pierregarin	N	x	non hivernant
	Œdicnème criard	N	en déclin	non hivernant
	Mouette mélanocéphale	N	rare	rare
-Boires, gours, bras morts et mares eutrophes (CORINE 22.13 & (22.41 & 22.421) – Natura 2000 :3150) -Communauté des grèves exondées vaseuses (CORINE 22.33) -Phalaridae, cariçaies et roselières basses (CORINE 53.16, 53.21 & 53.14)	**Eaux calmes et vasières**			
	Combattant varié	M	vulnérable	non hivernant
	Chevalier sylvain	M	x	non hivernant
	Avocette élégante	M	à surveiller	non hivernant
	Martin pêcheur	M	à surveiller	non évalué
	Cigogne blanche	M	rare	non hivernant
	Grande aigrette	H	vulnérable	vulnérable
	Aigrette garzette	H	vulnérable	vulnérable
-Saulaie-peupleraie arbustive (CORINE 44.12) **-Saulaie-peupleraie arborescente** (CORINE 44.13 et 37.12 en lisière – Natura 2000 : 91E0-1*). **-Forêts de bois tendres colonisées par les bois durs** (CORINE 44.13 & 44.41 et 37.72 en lisière – Natura 2000 : 91F0) -**Forêts alluviales de bois durs** (ormaie-frênaie-chênaie – CORINE 44.41 & 44.42 – Natura 2000 : 91F0)	**Ripisylve et îlots boisés**			
	Aigrette garzette	N	à surveiller	non évalué
	Pic noir	Nr	x	x
-prairie naturelle mésophile à chiendents dominants ou avoine élevée dominante (CORINE 38.2 par défaut) -prairie mésophiles pâturées (CORINE 38.1) -prairie artificielle de fauche (CORINE 81.1)	**Prairies et bocages**			
	Pie-grièche écorcheur	N	en déclin	non hivernant
	Busard Saint-Martin	AI	à surveiller	à surveiller
	Cigogne blanche	M	rare	non hivernant
- Grandes cultures (CORINE 82.11)	**Grandes cultures jachères**			
	Pluvier doré	M, H	x	à surveiller
	Cigogne blanche	M	rare	non hivernant
	Busard Saint-Martin	N, M, H	à surveiller	à surveiller
	Œdicnème criard	N	en déclin	non hivernant

V.2.2. ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'ESPECES

Remarque : les superficies sont données à titre indicatif. Les campagnes de terrain ont été réalisées au printemps et à l'été 2008 par Biotope. Il existe toute fois des différences de limite de périmètre entre la Zone Spécial de Conservation FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » (2263 hectares) et la Zone de Protection Spéciale FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » (2398 hectares), soit 135 hectares supplémentaires. Cette surface a été étudiée avant l'automne 2008.

Les habitats humides

L'eau courante en terme de surface, constitue l'habitat principal de la ZPS (environ 1200 hectares soit 53 %). La présence d'agglomérations le long de la Loire et d'importantes surfaces de cultures peut constituer un apport important de polluants (métaux lourds, pesticides, …) par le biais du ruissellement.

La conservation de ce milieu en tant qu'habitat d'espèces passe avant tout par la préservation de la qualité des eaux, en limitant les risques de pollution et en améliorant le traitement des eaux usées des 21 communes ligériennes.

La ripisylve et les îlots boisés

L'habitat forestier est le deuxième habitat en termes de surface sur la ZPS avec 578 hectares (25.55 % de la superficie de la ZPS). Cependant elle ne présente pas de continuité le long du fleuve et apparaît restreinte aux îles (île de la folie à Chaumont-sur-Loire) et à quelques boucles qui ont été préservées. Dans l'ensemble les boisements sont favorables au développement de l'avifaune et notamment aux espèces prioritaires nichant dans ces boisements (Pic Noir, Aigrette garzette, …). Cependant le Robinier faux acacia a tendance à coloniser les espaces nus ou herbacés des terrasses sableuses en formant des boisements. mono-spécifiques induisant une homogénéisation de la structure verticale de la ripisylve et un appauvrissement de sa richesse avifaunistique.

Les habitats sur sables secs

Les grèves exondées sableuses sont principalement menacées par l'affaissement du lit du fleuve qui s'explique principalement par la présence des anciennes zones d'extraction de granulats réparties tout le long de la Loire. L'extraction de granulats a eu pour principal effet indirect de maintenir les îlots et les principales grèves hors d'eau ce qui favorise le développement de la végétation et notamment des saulaies arbustives. Ce phénomène s'observe sur l'ensemble des grèves et îles réparties tout le long de la Loire dans le Loir-et-Cher ; or ces milieux sont indispensables pour la nidification des sternes, mouettes et de l'Oedicnème criard sur le site de la ZPS. Ces habitats ne représentent que 6.4% de la superficie totale de la ZPS, cette valeur fluctue selon la dynamique fluviale de la Loire.

Les habitats prairiaux

L'ensemble des prairies mésophiles de la ZPS permet d'accueillir la Pie grièche-écorcheur pour sa nidification mais aussi d'autres espèces comme le Busard Saint-Martin et la Cigogne blanche pour leur alimentation. La surface de ces habitats moins de 120ha. Ces habitats ont tendance à augmenter avec le retrait progressif des zones cultivées. Ainsi, les habitats agricoles et sylvicoles sont très peu présents sur le périmètre concernant la ZPS avec moins de 4% de la surface globale.

Les eaux calmes et les vasières

Sur cette portion de la Loire sont peu développées. Elles sont localisées et restreintes à de petites surfaces, principalement autour des grèves. Cependant, dans l'ensemble, ces secteurs permettent aux animaux en migration (limicoles,…) de s'y reposer et de s'alimenter. Les bras morts et les bassins annexes de la Loire jouent un rôle important entre autres pour les ardéidés, que ce soit pour le repos, le nourrissage ou la nidification. Il apparaît nécessaire pour ces milieux d'éviter leur déconnexion vis-à-vis de la Loire afin de limiter leur comblement.

L'ensemble des habitats humides représente ainsi plus de 57% de la surface de la ZPS.

TABLEAU DE SYNTHESE DES HABITATS PRESENTS SUR LE SITE					
Intitulé de l'habitat	**Etat de conservation**	**Code CORINE**	**Code Natura 2000**	**Surface ha**	**Proportion du site total**
Habitats d'eaux calmes et vasières				**122.82**	**5.12%**
Herbiers aquatiques à Renoncules et Potamots	BON	24.44	3260	5,92	0.25%
Substrat minéral non végétalisé		24.31		13 à 20	0.83%
Communautés des grèves exondées avec végétations du *Nanocypérion*, du *Bidention* et du *Chenopodion rubri*	Bon à moyen	22.32 x 24.52	3130 x 3270	40.06	1.7%
Boires, bras morts et mares eutrophes avec végétations du *Magnopotamion* et de *l'Hydrocharition*	Moyen	22.13 x 22.41 x 22.421	3150	5.34	0.22%
Eaux stagnantes, eutrophes à hypertrophes		22.13		0,31	0.01%
Herbiers aquatiques à Nénuphars		22.431		4,48	0.19%
Formations denses de plantes invasives (Jussie en particulier)		22.3 x 53.14		4,01	0.17%
Phalaridaies, cariçaies et roselières basses		53		35,55	1.48%
Mégaphorbiaies riveraines et lisières forestières nitrophiles	Moyen	37.71 x 37.72	6430	7,15 (dont 6,78 d'intérêt communautaire)	0.30%
Habitats d'eaux libres				**1209,11**	**50.42%**
Eaux courantes		24.15		1209,11	50.42%
Habitats des grèves exondées				**132.95**	**5.54%**
Pelouses pionnières sur sables à Corynéphore blanchâtre, en mosaïque avec des pelouses à fétuque à longues feuilles et Armoises champêtre et des prairies à chiendent dominant	**Moyen**	**34.12**	**6120***	**3,72**	**0,16%**
Pelouses à Fétuques à longues feuilles et Armoise champêtre, seules et en mosaïque avec des peupleraies sèches ou des prairies à chiendent dominant	Moyen	34.342	6210	1,49 à 9,67	0,06 à 0,40%
Pelouses à Orpins		35.2		4,46	0,19%
Friches pionnières thermophiles sur sables		24.32 x 87.2		115,10	4.80%
Habitats des prairies et bocages				**153.74**	**6.41%**
Prairies mésophiles à Chiendent dominant		38.2		45.88	1,91%
Prairies mésophiles à Avoine élevée dominante		38.22		66.92	2.79%
Prairies mésophiles pâturées		38.1		18,30	0.76%
Fructicées et ronciers		31.81		22,16	0.92%
Landes à genêts		31.8411		0,48	0,02%

Habitats forestiers				**592.65**	**24.71%**
Saulaie-peupleraie arbustives		44.12		80,63	3,36%
Saulaie-peupleraie arborescente	**Bon**	**44.13**	**91EO***	**209,97**	**8.76%**
Peupleraie sèche arborescente	**Bon à moyen**	**44.3**	**91EO***	**46,91**	**1.96%**
Forêts de bois tendres colonisées par les bois durs	Bon	44.13 x (44.41 x 44.42)	91F0	130.06	5.42%
Forêt alluviale de bois durs (ormaie-frênaie-chênaie)	Bon	44.41 x 44.42	91F0	125,08	5,22%
Habitats agricoles et sylvicoles				**126.19**	**5.26%**
Cultures		82		63.18	2.63%
Jachères agricoles et friches post-culturales		87.1		24.59	1.03%
Prairies artificielles de fauche		81.1		7,17	0.30%
Plantations de peupliers		83.3212		20,49	0.85%
Robiniers ou autres feuillus		83.324		10,76	0.45%
Habitats artificialisés				**49.53**	**2.07%**
Espaces anthropisés (chemins, infrastructures routières, bâti…)		85 x 86		49.53	2.07%
Total général				**2387**	**99.53%**

***Habitats d'intérêt européen prioritaires**

QUATRIEME PARTIE

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE FR2410001 «VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER»

VI. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE DU SITE FR2410001 « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER »

VI.1. DONNEES ADMINISTRATIVES

VI.1.1. LE DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

Avec une superficie de 6 343 km², le département du Loir-et-Cher est le quatrième de la région Centre (environ 16 % de la superficie régionale).

Du point de vue administratif, le Loir-et-Cher est divisé en :

- 3 arrondissements : Blois (préfecture), Vendôme et Romorantin-Lanthenay ;
- 30 cantons dont 9 sont concernés directement par le site (Mer, Bracieux, Blois I, Blois II, Blois III, Vineuil, Contres, Montrichard et Herbault).

Les communes sont au nombre de 291 dans le Loir-et-Cher, dont 253 communes rurales (source : Conseil Général du Loir-et-Cher).

VI.1.2. LES COMMUNES CONCERNEES PAR LE SITE

Le site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » concerne 22 communes riveraines de la Loire dans le Loir-et-Cher.

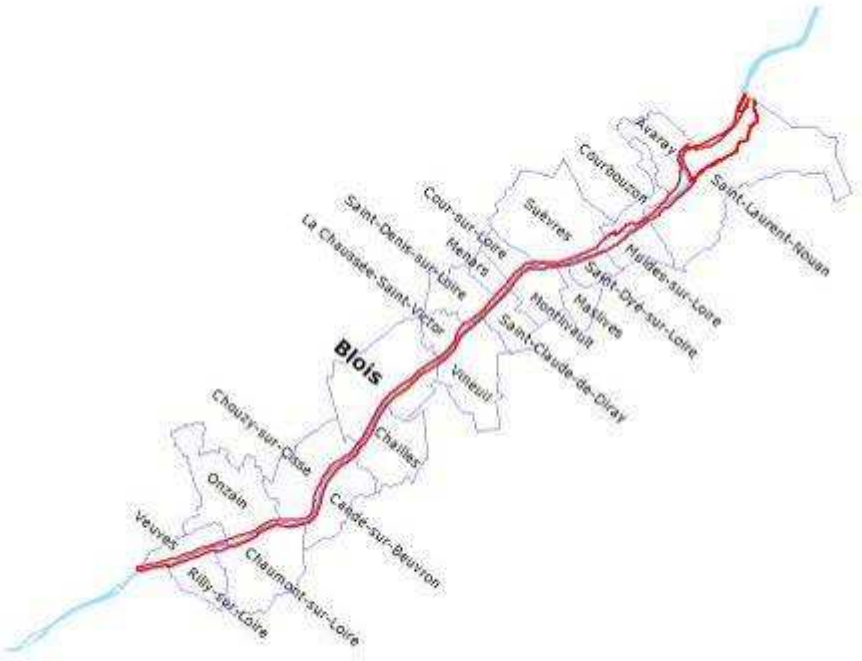

En rive droite (nord) de l'amont vers l'aval (soit d'est en ouest)

Avaray, Courbouzon, Suèvres, Cour-sur-Loire, Menars, Saint-Denis-sur-Loire, La-Chaussée-Saint-Victor, Blois, Chouzy-sur-Cisse, Onzain et Veuves.

En rive gauche (sud) de l'amont vers l'aval

Saint-Laurent-Nouan, Muides-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Maslives, Montlivault, Saint-Claude-de-Diray, Vineuil, Blois, Chailles, Candé-sur-Beuvron, Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire.

Il convient de noter que la commune de Blois est située sur les deux rives de la Loire (centre-ville en rive droite, quartier de Vienne en rive gauche).

VI.1.3. LES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le département du Loir-et-Cher compte 20 communautés de communes et une communauté d'agglomération (source : Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, janvier 2006). Près de 90 % des communes du Loir-et-Cher font partie d'une communauté de communes en 2006.

En ce qui concerne le site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », il s'agit des collectivités territoriales suivantes :

Agglopolis (communauté d'agglomération de Blois)

Averdon, Blois, Cellettes, Chailles, Chitenay, Cormeray, Cour-Cheverny, Fossé, La-Chaussée-Saint-Victor, Les Montils, Marolles, Menars, Monthou-sur-Bièvre, Saint-Bohaire, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Saint-Sulpice-de-Pommeray, Sambin, Seur, Villebarou, Villerbon, Vineuil

Communauté de communes de la Beauce Ligérienne

Avaray, Courbouzon, Cour-sur-Loire, La-Chapelle-Saint-Martin, Lestiou, Maves, *Mer*, Muides-sur-Loire, Mulsans, Suèvres, Talcy, Villexanton

Communauté de communes du Pays de Chambord

Bauzy, *Bracieux*, Chambord, Crouy-sur-Cosson, Fontaines-en-Sologne, Huisseau-sur-Cosson, La-Ferté-Saint-Cyr, Maslives, Montlivault, Mont-près-Chambord, Neuvy, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Thoury, Tour-en-Sologne

Communauté de communes Beauce – Val de Cisse

Chambon-sur-Cisse, Champigny-en-Beauce, Chouzy-sur-Cisse, Coulanges, Françay, *Herbault*, La-Chapelle-Vendômoise, Lancôme, Landes-le-Gaulois, Mesland, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaise, Saint-Cyr-du-Gault, Saint-Etienne-des-Guérets, Santenay, Seillac, Veuves, Villefrancœur

Communauté de communes du Cher à la Loire

Bourré, Chaumont-sur-Loire, Chissay-en-Touraine, Faverolles-sur-Cher, Monthou-sur-Cher, *Montrichard*, Pontlevoy, Rilly-sur-Loire, Saint-Georges-sur-Cher, Saint-Julien-de-Chédon, Thenay, Vallières-les-Grandes

Les communes dont le nom est souligné (ex : Chailles) sont concernées directement par le site FR2410001. Le siège des communautés de communes est indiqué en italique (ex : Bracieux).

VI.1.4. LES PAYS

Le Loir-et-Cher compte cinq pays, qui réunissent l'ensemble des communes du département :

Pays des Châteaux

Pays Beauce – Val de Loire

Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais

Pays de Grande Sologne

Pays du Vendômois

Les trois premiers sont concernés directement par le site FR241001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ».

VI.2. DONNEES DEMOGRAPHIQUES

VI.2.1. LA POPULATION DANS LE DEPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER

En 1999, le département du Loir-et-Cher comptait 314 968 habitants pour une superficie de 6 343 km², soit une densité de population de 50 hab./km². A l'échelle de la région Centre, le Loir-et-Cher se positionne en quatrième place en terme de population, avec environ 13 % de la population régionale (source : INSEE).

D'autre part, le Loir-et-Cher se caractérise par un taux d'urbanisation assez faible comparé à celui de la France métropolitaine (54,7 % contre 73,4 % au niveau national).

L'ensemble du département a globalement connu une hausse de population entre les deux derniers recensements (+ 0,32 % entre 1990 et 1999). Cependant, la dynamique démographique du Loir-et-Cher est actuellement en baisse, avec une croissance légèrement inférieure à la moyenne nationale (+ 0,38 % au niveau national).

VI.2.2. LA POPULATION SUR LE SITE

La ZPS FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » concerne 22 communes du Val de Loire dans le Loir-et-Cher. D'après le recensement de 1999, la population totale de ces communes est de 82 904 habitants, soit 26,3 % de celle du département.

La ville de Blois est la plus importante des communes du site en termes de population, avec 51 832 habitants. De plus, la communauté d'agglomération rassemble 23 communes proches de Blois, dont 6 sont concernées par le site FR2400565, ce qui représente une population totale de 88 412 habitants, soit près de 30 % de la population du Loir-et-Cher (source : Agglopolys). L'agglomération de Blois est en outre la sixième de la région Centre.

Le site Natura 2000 se situe donc dans un des axes majeurs de développement démographique du Loir-et-Cher, notamment autour de la ville de Blois.

VI.3. INFRASTRUCTURES ET ACTIVITES INDUSTRIELLES

VI.3.1. INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

VI.3.1.1. Réseau routier

Le département du Loir-et-Cher possède un réseau routier cohérent et performant qui assure la vitalité du territoire. Ce réseau routier est composé de :

- 3 453 km de routes départementales (dont 225 km de routes nationales, transférées depuis le 1er janvier 2006),
- 47 km de route nationale (la RN 10),
- 115 km d'autoroutes

Le site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » est situé à proximité de l'autoroute A10. Les deux échangeurs autoroutiers présents dans le Loir-et-Cher sont ceux de Mer et de Blois.

D'autre part, plusieurs routes à forte circulation longent le site :

- D2152 en rive droite,
- D951 en rive gauche de Saint-Laurent-Nouan à Blois,
- D751 en rive gauche de Blois à Rilly-sur-Loire.

L'ensemble de ces routes est entretenu par les services de la direction départementale de l'Equipement et de l'agriculture (DDEA) du Loir-et-Cher, y compris la D2152 dont la gestion est décentralisée depuis le 1er janvier 2006.

VI.3.1.2. Réseau ferré

La principale voie ferrée à proximité du site est la ligne Orléans – Blois – Tours, qui passe en rive droite de la Loire.

La Liaison Aqualys (ligne Paris Austerlitz - Tours) dessert les gares de Mer, Blois et Onzain. D'autre part, le réseau des Transports Express Régionaux (TER) de la région Centre s'arrête également dans les gares de Suèvres, Menars, La-Chaussée-Saint-Victor, Chouzy-sur-Cisse et Veuves-Monteaux.

VI.3.1.3. Ponts sur la Loire

Dans le département du Loir-et-Cher, on compte 5 ponts traversant la Loire. Il s'agit uniquement de ponts routiers et non de ponts ferroviaires.

Pont de Muides (D112)

Pont Charles de Gaulle (D174)

Pont Jacques Gabriel (D956)

Pont François Mitterrand (D951)

Pont de Chaumont (D1)

VI.3.2. CAPTAGES POUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

On trouve des captages d'eau pour le réseau d'eau potable sur 13 des 21 communes ligériennes : Blois, Chailles, Chaumont-sur-Loire, Cour-sur-Loire, Montlivault, Rilly-sur-Loire, Saint-Claude-de-Diray, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Dyé-sur-Loire, Saint-Laurent-Nouan, Suèvres, Veuves et Vineuil.

On démontre en tout 18 captages sur ces 13 communes.

Seul 2 captages sont dans le site Natura 2000, à **Blois** avec 2 prises d'eaux (750m^3/h) et à **Veuves** mais uniquement en cas de secours (150m^3/h). Le captage de Veuves est d'usage limité du fait de l'ensablement des ouvrages en Loire et des teneurs en pesticides du fleuve à certaines périodes de l'année. (Source : Schéma départemental d'alimentation en eau potable de Loir-et-Cher).

VI.3.3. ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE A PROXIMITE DU SITE

Il n'existe pas sur le site lui-même de zones d'activité économique (Zones Industrielles, Zones d'Activité, Zones d'Aménagement Concerté, etc.). Cependant, plusieurs secteurs industriels sont situés à proximité.

La plupart de ces secteurs sont localisés autour de l'agglomération de Blois (ZI Nord, Parc A10, Euro Val de Loire, ZA Bas Rivière, ZAC des Laudières, etc.) et à Mer avec le Parc de Chambord 1 et 2 (2 en projet).

VI.3.4. EXTRACTION DE MATERIAUX ALLUVIONNAIRES

VI.3.4.1. Eléments historiques

Après la Seconde Guerre Mondiale, les efforts de reconstruction puis le développement économique ont incité les carriers à exploiter les alluvions ligériennes, ressource d'extraction aisée et présentant un coût faible de production. Ainsi, entre le Bec d'Allier et Nantes, près de 220 millions de tonnes de matériaux ont été extraits en une trentaine d'années.

VI.3.4.2. Exploitations en activité

Aucune carrière en activité ne se trouve actuellement dans le périmètre du site. Cependant, deux carrières exploitant les sables et graviers alluvionnaires sont situées sur les francs-bords dans le lit endigué, à proximité immédiate du site. Aucune nouvelle autorisation de carrière ne sera délivrée dans le lit endigué.

Ligérienne Granulats

La carrière exploitée par la société Ligérienne Granulats se situe sur la commune de Chouzy-sur-Cisse au lieu-dit de la Scierie. Le site d'exploitation couvre une superficie d'environ 65 ha. Cette carrière est en activité depuis 1990 et arrivera à son terme en 2015. Au final, le plan d'eau de la carrière devrait représenter environ 50 ha.

Sablières Ploux Frères

La société Sablières Ploux Frères exploite une carrière sur l'île de Nouan, située en rive droite sur la commune de Saint-Laurent-Nouan.

VI.3.5. PRODUCTION D'ELECTRICITE

Le périmètre du site passe au pied de la centrale nucléaire de Saint-Laurent-les-Eaux. Le CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux est situé en bordure de la rive gauche de la Loire, sur le territoire de la commune de Saint-Laurent-Nouan.

Le CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux est constitué :

- De deux tranches (unités de production) à Réacteur à Eau Pressurisée (REP) d'une capacité unitaire de production d'électricité de 900 MW (1 MégaWatt = 1 000 000 Watt) avec des aéroréfrigérants à tirage naturel, dénommées Saint-Laurent B1 et B2 et mise en service en 1981.
- De deux tranches Uranium Naturel Graphite Gaz (UNGG) d'une capacité unitaire de production d'électricité de 500 MW dénommées Saint-Laurent A1 et A2 et actuellement en phase de démantèlement : la tranche SLA1 a été arrêté le 18 avril 1990 et la tranche SLA2 le 27 mai 1992.

Le site fait une superficie de 140 ha et se situe au centre d'une zone divisée en deux aires séparées par la Loire sur un axe Nord-Est/Sud-Ouest.

En 2007, les deux unités de production de la centrale de Saint-Laurent des Eaux ont délivré 12,3 milliards de Kilowattheures.

La production d'électricité par la centrale nucléaire de Saint-Laurent représente environ 75 % de la consommation annuelle des 6 départements de la région Centre.

La centrale prélève l'eau de la Loire grâce à un barrage situé au nord des infrastructures. Il est équipé d'une passe à poissons fonctionnelle (4 bassins en « S »), rénovée en 2003, qui assure la transparence migratoire pour les poissons qui remontent le cours de la Loire.

Un suivi du peuplement piscicole de la Loire est effectué afin de connaître la circulation piscicole et l'état sanitaire des espèces. Sur les 6 saumons qui se sont présentés au seuil de Saint Laurent, 5 ont franchi l'ouvrage. Le 6ème a pu être gêné par la population de silure présente dans la passe à poissons.

La centrale possède également des bassins de stockage des eaux de rejets. En effet, en période de crue, lorsque le débit de la Loire dépasse 2000 m^3/s, la centrale ne peut rejeter une partie de son eau car des éléments radioactifs sont présents, comme le tritium. En effet, cet élément est stable et ne peut être filtré. Aussi en cas de crues, il peut se retrouver sur des parcelles de terre agricole et l'on ne connaît pas l'impact réel de cet atome radioactif sur les végétaux (fixation notamment) et sur l'homme : c'est le principe de précaution qui est appliqué. Cette eau est donc stockée durant la période de crue puis évacuée lorsque le débit baisse. De plus, l'impact sur les eaux stagnantes n'est pas connu.

Quand le débit de la Loire est en dessous d'un seuil de 60 m^3/s, les effluents sont aussi stockés en attendant des niveaux plus élevés.

Concernant les rejets de tritium, le tableau ci-dessous indique les chiffres issus du rapport annuel de surveillance de l'environnement des années 2007, 2006 et 2005 (Enregistrement N°0351).

REJETS LIQUIDES 2007 en GBq				
	Limite réglementaire	Activité rejetée en 2005	Activité rejetée en 2006	Activité rejetée en 2007
Tritium	45 000	19 200	22 300	20 200

Remarque : L'activité d'un échantillon est le nombre de désintégrations par seconde qui se produisent. On l'exprime en BECQUEREL (Bq)

1Bq = 1 désintégration par seconde

1GBq = 1.10^9Bq

Un arrêté concernant les rejets de la centrale fixe la différence thermique maximale acceptable entre l'amont et l'aval. Cette différence de température est très faible (< 1°C entre l'amont et l'aval) grâce aux aéroréfrigérants qui permettent un fonctionnement en circuit fermé. Des limites annuelles en termes de concentration en produits chimiques polluants et rejets faiblement radioactifs sont également fixées par décret.

1 Protections réglementaires, zonages d'alerte et protections hors cadre réglementaire

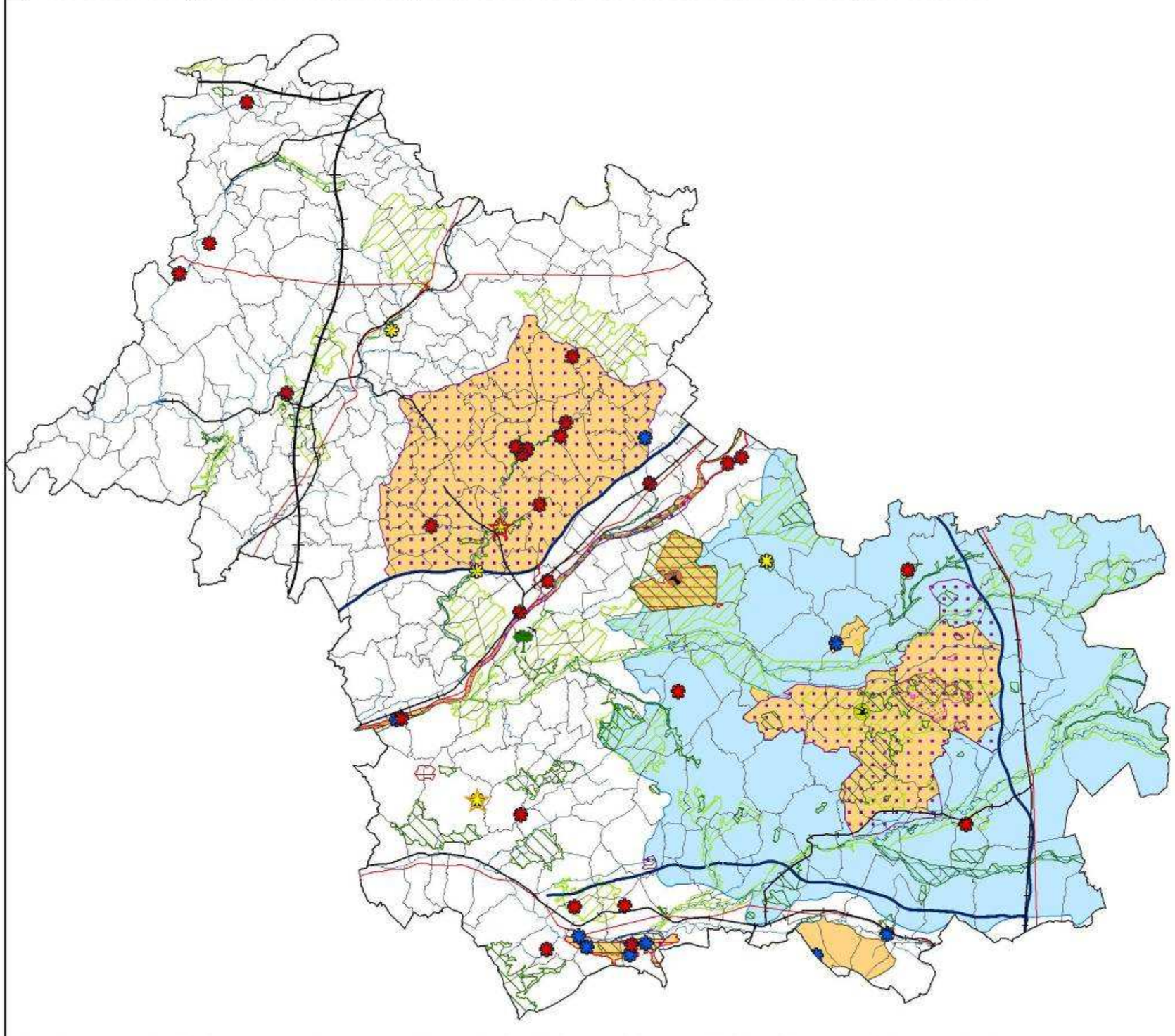

N

Protections réglementaires

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Arrêté de Protection de Biotope
- Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage

Natura 2000

- ZPS
- ZSC
- SIC (projet de ZSC)

Zonages d'alerte

- ZICO
- ZNIEFF1
- ZNIEFF2

Protections hors cadre réglementaire

- Réserve Biologique Domaniale
- Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
- Site CSLC
- Site CPNRC
- Site CDPNE

Référentiels

- Cours d'eau
- Autoroute
- Ex-nationale
- Voie TGV
- Voie ferrée principale

6 000 m

Cartographie : CDPNE - Mai 2008 - Sources : DIREN Centre, CDPNE, CSLC et CPNRC - Fond de plan : BDTOPO®, © IGN-PARIS-2005, licence n°2005CUDC0033. Reproduction interdite.

VI.4. PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL

VI.4.1. LES ZONAGES DU PATRIMOINE NATUREL

Le site Natura 2000 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » inclut ou est contigu à différents zonages d'inventaire du patrimoine naturel.

VI.4.1.1. Le réseau Natura 2000

En ce qui concerne la directive « Habitats », trois Zones Spéciales des Conservation sont en contact direct avec le site :

SIC FR2400548 « Vallée de la Loire de Candes-Saint-Martin à Mosnes » (département de l'Indre-et-Loire, à l'aval du site)

SIC FR2400528 « Vallée de la Loire de Tavers à Belleville-sur-Loire » (département du Loiret, à l'amont du site)

ZSC FR2400565 « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers »

(département du Loir-et-Cher)

La cohérence des différents documents d'objectifs de chacun de ces sites est recherchée au cours de chacune des phases de leur élaboration.

De même, d'autres ZPS se situent à proximité de la Loire dans le Loir-et-Cher et les départements voisins :

FR2410024 « Domaine de Chambord »

FR2410013 « Etangs de Sologne »

FR2410010 « Petite Beauce »

FR2410017 « Vallée de la Loire du Loiret »

FR2410012 « Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire »

D'autres sites Natura 2000 se situent également à proximité :

SIC FR2400562 « Vallée de la Cisse en amont de Saint-Lubin »

ZSC FR2400559 « Bois de Sudais »

ZSC FR2400558 « Domaine de Chambord »

SIC FR2402001 « Sologne »

VI.4.1.2. Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

La cohérence écologique du site s'est essentiellement appuyée sur l'inventaire existant des richesses naturelles du territoire.

L'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) répertorie les périmètres au sein desquels se trouvent des milieux naturels ou des espèces de faune et de flore remarquables au niveau régional. Il est établi pour porter la nature et la localisation de ces espaces au public, et tout particulièrement aux aménageurs, qui doivent les mentionner dans les études d'impact. Il s'agit donc d'un outil de connaissance et non d'un outil réglementaire.

- les ZNIEFF de type I sont des zones de superficie limitée avec un intérêt biologique remarquable.
- les ZNIEFF de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes.

Sur le périmètre du site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » et à proximité immédiate, on compte 10 ZNIEFF de type I et 3 ZNIEFF de type II.

Il faut préciser que l'inventaire ZNIEFF date des années 80 et qu'il est nécessaire de le réactualiser.

Un inventaire de 2ème génération est en cours d'élaboration et devrait être terminé pour le début de l'année 2009.

ZNIEFF DE TYPE I SUR LE SITE OU A PROXIMITE			
Numéro	**Nom du site**	**Date d'inventaire**	**Type de Milieu**
50150000	PRAIRIES DES ARRACHIS, TERRES DES CHAMBRES	1984	Prairies de fauche sur alluvions
50260001	VALLEE DE LA LOIRE DE SAINT-DENIS-SUR-LOIRE A MONTLIVAULT	1980 et 1985	Milieux aquatiques et palustres variés
50260002	VALLEE DE LA LOIRE DE SAINT-DYE-SUR-LOIRE A MUIDES-SUR-LOIRE	1980 et 1985	Milieux aquatiques et palustres variés
50300000	VALLEE DE LA LOIRE : ILE DU GOULET	1980 et 1985	Friches et landes alluviales, fourrés et boisements, groupements pionniers
50310000	VALLEE DE LA LOIRE DE CHAUMONT-SUR-LOIRE A RILLY-SUR-LOIRE	1980 et 1985	Milieux aquatiques et palustres variés
50400000	VALLEE DE LA TRONNE	1984	Ensemble de milieux aquatiques alcalins
60300000	LOIRE EN AVAL DE BEAUGENCY	1984 et 1985	Grèves, îles et rives de Loire ; îles dénudées (îlots) ; îles en cours de boisement
60590000	RESURGENCES ET BORDS DE LOIRE	1983	Sources, prairies et bois humides, mares, petits

			marais
60600000	RUISSEAU DE L'IME	1983 et 1988	Aulnaies tourbeuses, cours d'eau alimenté par une résurgence
60680000	ILE FACE A LESTIOU	1988	Ile boisée

ZNIEFF DE TYPE II SUR LE SITE OU A PROXIMITE			
Numéro	**Nom du site**	**Date d'inventaire**	**Type de Milieu**
5026	VALLEE DE LA LOIRE DE LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR A MUIDES	1980 et 1985	Milieux aquatiques et palustres variés
5028	BOIS DE LA MOTTE ET BOIS BRULE	1975 et 1985	Boisements feuillus acidiphiles sur plateau, neutrophiles et calcicoles sur coteau, alluviaux sur fond de vallée
5033	BASSE VALLEE DU COSSON	1985	Végétation de fond de vallée : prés humides, bois frais

VI.4.1.3. Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

L'inventaire des ZICO a débuté en France dès les années 1980. Basé sur la présence d'espèces d'intérêt communautaire répondant à des critères numériques précis, il a été réalisé par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) et le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) pour le compte du ministère chargé de l'Environnement, avec l'aide des groupes ornithologiques régionaux. Dans les ZICO, la surveillance et le suivi des espèces constituent un objectif primordial.

Une seule ZICO se superpose au site FR2400565. Il s'agit de la zone « Vallée de la Loire : environs de Blois » (CE 01), établie en décembre 1991 et couvrant plus de 1 700 ha.

VI.4.1.4. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope

La Loire dans le Loir-et-Cher bénéficie d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope ponctuel, il concerne **l'île de la Saulas** à Blois (arrêté préfectoral n°2007-198-11 du 19 juillet 2007, de protection de biotope du site propice à la reproduction des sternes naines et pierregarins, et Mouette mélanocéphale, qui interdit tout dérangement des oiseaux entre le 1er avril et le 15 août).

VI.4.1.5. Les espaces naturels sensibles

Le département du Loir-et-Cher à mis en place une politique relative aux espaces naturels sensibles (ENS). Un schéma des ENS à l'échelle du département est en cours de réalisation.

VI.4.2. LES ZONAGES DU PATRIMOINE HISTORIQUE ET ARCHITECTURAL

De nombreux sites classés ou inscrits au titre de la loi du 2 mai 1930 sont présents sur le site ou en marge directe de celui-ci :

Jardin des Lices et Butte des Capucins - Blois (classé)

Parc de l'ancien évêché – Blois (classé)

Parc du château de Chambord (classé)

Perspectives du château de Chaumont-sur-Loire – Onzain (inscrit)

Ancien château d'Onzain et douves (inscrit)

Rives de la Loire – Blois (inscrit)

Quais de la Loire – Cour-sur-Loire (inscrit)

Eglise Saint-Lubin, château des Forges et leurs abords - Suèvres (inscrit)

D'autre part, le Val de Loire dans le Loir-et-Cher abrite un grand nombre d'édifices classés ou inscrits monuments historiques. C'est le cas en particulier de quelques châteaux célèbres situés en bordure du site (Blois, Chaumont-sur-Loire, Chambord, Cheverny, etc.).

VI.4.3. LE VAL DE LOIRE, PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

VI.4.3.1. Historique

Depuis le 30 novembre 2000, le Val de Loire (entre les 2 coteaux), depuis Sully-sur-Loire dans le Loiret à Chalonnes-sur-Loire dans le Maine-et-Loire (280 km), est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre de « Paysage culturel », rejoignant ainsi par exemple la Statue de la Liberté à New-York ou la Grande Muraille de Chine.

Avec ses 800 km² et sa population de 1,2 millions d'habitants, il s'agit du site le plus vaste jamais inscrit en France par l'UNESCO. Cette inscription constitue une reconnaissance internationale et consacre les efforts menés depuis longtemps, et spécialement depuis 1994 avec la création du Plan Loire Grandeur Nature. Haut lieu d'art et d'histoire, le Val de Loire témoigne du développement harmonieux des hommes et de leur environnement sur deux mille ans d'histoire.

VI.4.3.2. Mission

Aussi, afin de gérer au mieux cette inscription, la mission Val de Loire (syndicat mixte interrégional) a été créée à la demande de l'Etat et de l'UNESCO.

Son but est d'animer, de coordonner, de fédérer, d'impulser des initiatives qui participent à la valorisation de l'inscription. Ce syndicat est présidé alternativement par la Région Centre ou la Région Pays de la Loire. Son budget est de 1,5 millions d'euros (2004), financé aux 2/3 par la Région Centre et 1/3 par la Région Pays de la Loire. L'équipe est composée de 6 personnes spécialisées dans l'ingénierie territoriale.

Il est à noter que dans le cadre d'une première expertise concernant l'ensemble des outils de protection et de gestion des paysages, la mission Val de Loire UNESCO a porté son attention sur les méthodes de protection et de valorisation du patrimoine naturel afin d'en garantir sa richesse.

VI.5. DONNEES TOURISTIQUES

VI.5.1. DONNEES GENERALES

Le tourisme est une des principales activités économiques sur le site. C'est donc un grand enjeu économique puisque dans le département du Loir-et-Cher, il représente 3 500 emplois directs (entre 7 300 et 7 900 emplois induits) et un chiffre d'affaires de l'ordre de 450 millions d'euros (source : *Le Tourisme en Loir-et-Cher* – Observatoire de l'Economie et des Territoires de Loir-et-Cher, 2004).

VI.5.1.1. Les principaux attraits touristiques

La vallée de la Loire attire tout d'abord grâce à son patrimoine historique et architectural. Les châteaux de Blois, Chambord, Chaumont-sur-Loire, etc. sont visités par plusieurs centaines de milliers de touristes par an. Cependant, les châteaux publics subissent actuellement une baisse de fréquentation, au profit des châteaux privés.

De nombreuses manifestations estivales contribuent également au dynamisme touristique du département. En ce qui concerne le site, il s'agit en particulier de Jour de Loire ou bien du Festival international des Jardins de Chaumont-sur-Loire (près de 160 000 visiteurs en 2002).

Les produits régionaux comme le vin et le fromage de chèvre apportent en plus un attrait gastronomique au Loir-et-Cher, des Appellations d'Origines Contrôlées garantissent ainsi l'origine de ces produits.

La Loire en elle-même constitue un des attraits majeurs de la région pour la population locale mais aussi pour les estivants. En effet, le tourisme de loisirs et de plein air connaît actuellement un succès grandissant, notamment grâce à la mise en place des itinéraires cyclables de la « Loire à vélo » et au développement des activités nautiques sur le Loire.

VI.5.1.2. La promotion du tourisme dans le Loir-et-Cher

Dans le département, le tourisme est soutenu par le Comité Départemental de Tourisme du Loir-et-Cher, qui a en charge la promotion touristique sur l'ensemble du territoire par un travail de mise en réseau et d'assistance des professionnels, le développement touristique restant l'apanage des acteurs privés et collectivités publiques.

Il est relayé par une cinquantaine d'Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (OTSI), souvent animés par des bénévoles. Cela montre la volonté d'accueil et d'ouverture de la population locale, mais aussi un certain manque de professionnalisation (seuls 2 offices de tourisme sont labellisés 3 étoiles).

VI.5.2. STRUCTURES D'ACCUEIL DU TOURISME ESTIVAL

VI.5.2.1. Les campings

Le Loir-et-Cher se caractérise par un parc de campings important (5 700 emplacements) et de qualité (40 % des campings classés 3 ou 4 étoiles). De nombreux campings se sont installés sur les communes bordant le fleuve. En ce qui concerne le site « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », trois campings sont situés en bordure du périmètre :

Chaumont-sur-Loire,

Lac de Loire (Vineuil),

Muides-sur-Loire.

VI.5.2.2. L'hébergement marchand

L'hébergement hôtelier est aussi présent sur le site. Il est localisé essentiellement au niveau de Blois (Agglopolys concentre 44 % de la capacité hôtelière classée du département). D'autre part, depuis quelques années, les gîtes ruraux et les chambres d'hôtes connaissent un développement important.

VI.5.2.3. L'hébergement non marchand

Les résidences secondaires et l'hébergement chez les parents ou les amis tiennent une place prépondérante dans le tourisme du Loir-et-Cher et de la Vallée de la Loire. On comptait en 2002 plus de 1,5 millions de séjours en hébergement non marchand à l'échelle du département.

VI.6. POLITIQUES DE GESTION DU MILIEU FLUVIAL

Depuis près de dix ans, diverses opérations de gestion des milieux typiques de l'hydrosystème ligérien ont été initiées par différentes structures publiques et parapubliques.

VI.6.1. LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Conformément à la loi sur l'eau de 1992, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 4 juillet 1996 un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Loire-Bretagne (SDAGE). Sept objectifs fondamentaux ont été définis sur le bassin :

1. Gagner la bataille de l'alimentation en eau potable ;

Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface ;
Retrouver des rivières vivantes et mieux gérées ;
Sauvegarder et mettre en valeur les zones humides ;
Préserver et restaurer les écosystèmes littoraux ;
Réussir la concertation notamment avec l'agriculture ;
Savoir mieux vivre avec les crues.

La loi du 3 janvier 1992 énonce que « toutes les décisions administratives dans le domaine de l'eau doivent être compatibles ou rendues compatibles avec le SDAGE ».

VI.6.2. LE PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

VI.6.2.1. Présentation

Suite aux exploitations de sable dans le lit mineur de la Loire, le lit s'est transformé (resserrement et enfoncement). Les écoulements ont donc été modifiés et des boires ont été déconnectés du réseau hydraulique.

Ainsi, parallèlement à l'élaboration du SDAGE, le gouvernement a décidé, lors du Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement du Territoire (CIADT) du 4 janvier 1994, l'élaboration d'un programme interrégional de très grande envergure d'aménagement de la Loire visant à concilier :

- la sécurité des personnes face au risque d'inondation ;
- la protection de l'environnement (amélioration de la ressource en eau, restauration des milieux naturels et ruraux) ;
- la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager et culturel des vallées ;
- le développement économique.

Le 23 juillet 1999, ce Plan Loire Grandeur Nature (PLGN) est prolongé par le CIADT jusqu'en 2006 par un programme interrégional s'appuyant sur des contrats de plan Etat-Région (PLGN 2). Ainsi l'Etat français a prévu pour le période 2000/2006 d'apporter 35 millions d'euros, la Région Centre 33,8 et les autres collectivités 18,3.

Associée à la sécurité des populations face aux risques d'inondation et à la satisfaction des besoins qualitatifs et quantitatifs en eau, la restauration de la biodiversité de l'hydrosystème ligérien apparaît donc comme l'un des objectifs majeurs de ce plan.

Dans ce cadre, divers travaux de restauration et d'entretien du lit mineur de la Loire ont été menés. Ces travaux portent notamment sur la restauration de frayères, la modification d'anciens ouvrages de navigation ainsi que la dévégétalisation du lit pour faciliter l'écoulement des crues.

Remarque : Il faut noter que 4 grandes actions relèvent du PLGN à savoir :

- l'élaboration des SAGE
- la gestion des espaces naturels remarquables dans le cadre du programme « Loire Nature ». Deux phases du programme « Loire Nature » se sont succédées. La première (1993-1998) constituait un programme Life, indépendant du PLGN. La seconde phase (2002-2006) ne s'inscrit pas dans un Life mais s'intègre dans le Plan Loire Grandeur Nature, composant son volet environnemental.
- le projet « Loire à Vélo »
- la valorisation du label « Val de Loire », patrimoine mondial de l'UNESCO

VI.6.2.2. Le PLGN dans le Loir-et-Cher

Le PLGN est intervenu dans le Loir-et-Cher dans des actions de restauration du lit de la Loire.

En collaboration avec l'ONEMA et la Fédération de pêche, un certain nombre d'annexes hydrauliques ont été restaurées : Petite Loire, la Marinière (île de la Folie), etc. En 2006, ces frayères sont considérées comme fonctionnelles.

D'autre part, des études sur la dynamique du fleuve ont été menées en lien avec la Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA), notamment au niveau des zones de confluence (Etat des lieux de la confluence de la Loire et d'un bras dérivé de la Cisse à Chouzy-sur-Cisse, 1998). Ces études ont été complétées avec des relevés floristiques afin d'évaluer les impacts des aménagements du lit de la Loire.

Enfin, la DDEA du Loir-et-Cher réalise diverses actions en lien avec le PLGN :

- entretien et restauration des ouvrages de protection des crues dont elle est propriétaire (digues, vannes, clapets, bouchures) ;
- gestion du Domaine Public Fluvial, en particulier la partie ligérienne ;
- élaboration des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) ;
- gestion des subventions allouées aux collectivités pour la réalisation d'études de vulnérabilité et d'opérations de restauration de leurs ouvrages de protection contre les crues ;
- communication pour sensibiliser la population aux risques d'inondation.

VI.6.3. LES PROGRAMMES LOIRE NATURE

VI.6.3.1. Présentation et objectifs

« Loire nature » a débuté en 1993, avec comme objectif de renforcer la notion « d'espace de liberté » du fleuve et de préserver ainsi les milieux naturels. Il constitue l'un des plus gros programmes de restauration d'un fleuve jamais engagés. Il prévoit des interventions sur une cinquantaine de zones sur la Loire et ses principaux affluents dans 8 régions. Il est mis en oeuvre par 17 associations : les Conservatoires d'espaces naturels et leur fédération, le Fonds Mondial pour la Nature (WWF-France), la Ligue pour la Protection des Oiseaux et ses délégations régionales, ainsi que la Fédération de Rhône Alpes pour la Protection de la Nature (FRAPNA) Loire. Son but principal est d'assurer, sur des sites exemplaires et pilotes, la préservation et la gestion durable des écosystèmes ligériens (tourbières, gorges, forêts alluviales, boires) afin de maintenir leurs différentes fonctions écologiques : biodiversité, ressource en eau, zones d'expansion des crues…

Fort des résultats obtenus par l'acquisition ou la location de plus de 2000 hectares sur 12 sites naturels remarquables, une seconde phase a été lancée en 2002 et intégrée au Plan Loire Grandeur Nature – programme interrégional 2002-2006, constituant ainsi le volet patrimonial et « protection de l'environnement », soutenu par l'Etat, l'Etablissement Public Loire, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les collectivités territoriales.

VI.6.3.2. Les actions

Le programme repose sur des actions de restauration et de gestion des milieux en liaison avec les collectivités riveraines, les agriculteurs et les usagers du fleuve, sur l'acquisition ou la location de plus de 4500 hectares, associée à un suivi scientifique des sites, ainsi que sur des actions de sensibilisation des riverains à la préservation du patrimoine fluvial.

Des actions thématiques sont également mises en place pour valoriser le travail mené localement et maintenir une cohérence avec les autres volets du Plan Loire Grandeur Nature, ainsi que les différentes politiques publiques menées sur le bassin. Elles concernent la coordination générale et la communication, un large volet de suivi scientifique à travers l'élaboration d'outils de gestion et la mise à disposition des connaissances, ainsi qu'un travail de sensibilisation, de pédagogie et de valorisation du tourisme de nature.

VI.7. DONNEES AGRICOLES

VI.7.1. DONNEES GENERALES

Le site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » est situé dans la Petite Région Agricole dite « Vallée et Coteaux de la Loire ». Située de part et d'autre du fleuve, cette région possède des sols essentiellement formés d'alluvions. Les cultures sont relativement diversifiées : grandes cultures, légumes, cultures florales, vigne…

Le nombre d'exploitations recensées en 2000 dans cette Petite Région Agricole était de 284, avec une surface moyenne de 53 ha par exploitation.

Cependant, les secteurs agricoles situés dans le val endigué de la Loire subissent actuellement une forte déprise agricole.

L'ensemble du périmètre est situé en zone vulnérable pour les nitrates.

VI.7.1.1. Les grandes cultures

L'agriculture intensive des grandes cultures situées sur les plateaux utilise des doses de fertilisants supérieures aux stricts besoins des cultures. Les résidus de fertilisation sont drainés vers le réseau hydrographique par lessivage ou ruissellement, et contribuent à l'eutrophisation des eaux de la Loire et de la nappe alluviale. Cette eutrophisation est notable, comme l'a montré le diagnostic écologique des eaux stagnantes du site (bras morts inondables, mares, etc.). Elle résulte aussi des rejets urbains.

Cependant, il faut noter que la profession agricole, au travers notamment de la Chambre d'Agriculture, mène depuis de nombreuses années, des actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement technique auprès des agriculteurs pour leur permettre de raisonner au mieux les apports de fertilisants. On peut citer notamment les actions menées auprès des agriculteurs situés dans les « zones vulnérables » de la directive Nitrates (grandes cultures et élevages), les actions menées dans certains périmètres de protection de captages AEP, ainsi que les conseils diffusés quotidiennement par les conseillers d'entreprise de la Chambre d'Agriculture aux agriculteurs du département. Ces conseils s'appuient sur un

réseau départemental de sites d'expérimentation et de démonstration au champ, pilotés par la Chambre d'Agriculture en partenariat avec les Instituts Techniques (Céréales, Oléagineux et Protéagineux, Fourrages) et l'INRA. Ces actions s'inscrivent également dans le cadre de partenariats avec le Conseil Général du Loir-et-Cher, le Conseil Régional du Centre, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et l'Union Européenne (FEOGA).

On dispose de moins d'informations sur les effets de l'utilisation des produits de traitements phytosanitaires, car ces effets sur la qualité des eaux et sur les cortèges de faune et de flore sont beaucoup plus chers et moins faciles à mettre en évidence que pour les fertilisants.

VI.7.1.2. L'élevage

L'élevage est peu présent et en perte de vitesse dans le département. Un indice en est la STH (surface toujours en herbe), qui ne représente que 7% de la SAU départementale (surface agricole utilisée), même si une partie de l'activité d'élevage n'a pas recours au pâturage et s'appuie sur les grandes cultures.

Le petit élevage familial a complètement disparu, mais des formes d'élevage nouvelles de type périurbain apparaissent : les animaux ne sont plus élevés pour le rapport mais pour l'agrément.

VI.7.1.3. Les Appellations d'Origine Contrôlée (AOC)

VI.7.1.3.1. Les AOC viticoles

Plusieurs Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) viticoles existent dans le Loir-et-Cher à proximité du site :

- Cheverny : en amont du site et jusqu'à Chailles
- Cour-Cheverny : au sud-est de Blois
- Touraine : au niveau de Blois et en amont du site rive gauche
- Touraine – Mesland : en amont du site rive droite

Ces AOC sont de vastes territoires qui peuvent inclure le lit endigué de la Loire, mais aucune parcelle de vigne n'est présente au sein du périmètre, celles-ci se situant plutôt sur les coteaux.

VI.7.1.3.2. Les AOC fromagères

Certaines AOC fromagères s'étendent jusqu'à la vallée de la Loire et recoupent donc le site à l'amont :

- Sainte-Maure-de-Touraine
- Selles-sur-Cher

Il s'agit de fromages à pâte molle au lait de chèvre. Cependant, l'élevage caprin est quasiment absent du site.

VI.7.1.4. L'agriculture biologique

L'agriculture biologique se caractérise par l'absence d'utilisation de fertilisants et produits phytosanitaires ou vétérinaires de synthèse.

Les agriculteurs qui choisissent ce mode de production s'engagent à :

- utiliser des matières organiques naturelles,
- favoriser l'activité biologique du sol,
- privilégier la prévention,
- en curatif : lutte biologique, médecines douces, désherbage mécanique,

Ils sont contrôlés régulièrement par un organisme certificateur indépendant. Le logo AB apporte la garantie de leur sérieux.

Ces pratiques limitent la pollution des eaux de surface et des eaux de nappe, ne conduisent pas à l'accumulation de polluants dans le sol et les tissus vivants, et permettent la présence d'une faune invertébrée abondante, favorable à l'ensemble de la pyramide écologique, dont les oiseaux et les chauves-souris.

Dans le Loir-et-Cher, 84 exploitations sont en bio ou en conversion, soit 2,6 % des exploitations professionnelles, pour 1,2 % des surfaces. 60 agriculteurs sont organisés au sein du Groupement départemental des agriculteurs biologiques du Loir-et-Cher (GABLEC), syndicat professionnel pour l'organisation, la représentation et la défense de la profession.

A proximité du site « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher », on trouve 7 exploitations certifiées biologiques, dont 3 en grandes cultures, 2 en maraîchage, 1 en élevage bovin viande et 1 en viticulture.

VI.7.2. INFORMATIONS PROPRES AU SITE

Ces informations proviennent en partie des contacts pris avec les agriculteurs concernés par le site par la Chambre d'agriculture, dans le cadre de la concertation pour la définition des mesures agri-environnementales du programme d'actions du document d'objectifs.

Les parcelles agricoles sont rares au sein du périmètre pour plusieurs raisons : le sol est généralement sableux et donc de faible rapport ; les quelques parcelles labourées situées entre les deux levées ont été dans un premier temps exclues du site ; enfin, le tracé du périmètre de la ZSC « Vallé de la Loire de Mosnes à Tavers »au niveau de l'Ardoux avait été corrigé à la marge pour se caler exactement à la limite entre les berges arborées de l'Ardoux et l'espace cultivé qu'il traverse. Les extensions proposées au comité de pilotage pour renforcer la cohérence du périmètre concernaient principalement des parcelles agricoles.

Le périmètre de la ZPS « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » possède les mêmes limites que la ZSC à ce niveau.

Dix exploitants agricoles ont été contactés par courrier et invités à participer à un atelier pour la définition des MAE correspondant aux objectifs de conservation du site. Six d'entre eux ont effectivement participé, principalement ceux ayant une activité d'élevage.

Cinq des dix exploitants contactés pratiquent exclusivement les grandes cultures, avec des rotations de couverts variés (blé, colza, etc.) incluant des cultures irriguées (maïs).

Les cinq autres ont également une activité d'élevage de bovins viande (vaches allaitantes). Les parcelles incluses dans le site Natura 2000 représentent une petite partie de leur SAU.

Deux des éleveurs avaient signé des contrats d'agriculture durable (CAD) portant sur l'absence totale de fertilisation sur les prairies pâturées du site, et souhaitent renouveler cet engagement dans le cadre des MAE.

Le site compte 18,3 ha de pâtures, principalement à la confluence de la Tronne et de la Loire à Cour-sur-Loire, 23,2 ha de grandes cultures, et 15,5 ha de jachères et friches postculturales, dont certaines correspondent à une déprise agricole sur des sols très sableux de faible rapport.

VII. PRINCIPAUX ACTEURS IDENTIFIES SUR LE SITE « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER»

La phase de diagnostic socio-économique de la réalisation du document d'objectif du site FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » nous a permis d'identifier les principaux acteurs présents sur le site Natura 2000, que ce soit directement par le biais des entretiens effectués, des questionnaires envoyés ou indirectement par l'intermédiaire des recherches bibliographiques.

VII.1. LES SERVICES DE L'ETAT ET ETABLISSEMENTS PUBLICS

o La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN)

La DIREN est un service déconcentré du Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables (MEDAD). Elle met en place les politiques environnementales au niveau du bassin Loire-Bretagne, de la région Centre et des différents départements.

Certaines missions spécifiques à la Loire sont assurées par la DIREN :

- piloter le Plan Loire Grandeur Nature et réaliser son tableau de bord
- assurer la maîtrise d'ouvrage générale des travaux de restauration des levées domaniales et du lit de la Loire
- surveiller les variations de débit de la Loire et de ses affluents (système CRISTAL)
- prévoir les crues et les étiages (avec annonce de crues sur une partie du bassin et consignes de gestion de deux barrages
- suivre l'évolution du lit du fleuve (Système d'Information sur l'Evolution du Lit de la Loire)

D'autre part, la DIREN est responsable de la mise en place du réseau Natura 2000 en région Centre.

o La Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture (DDEA)

La DDEA est un service déconcentré du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministère de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement durables. Elle met en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de l'aménagement du territoire, de l'agricole, de l'agro-alimentaire et de la forêt.

Sur le site, l'administration de la forêt est plus particulièrement concernée (subventions, autorisations de coupes et de défrichement). Il convient aussi de noter que la DDEA collabore avec la DIREN pour la mise en place de Natura 2000 dans le département.

Sur le site, la DDEA fluviale a la charge de l'entretien du lit de la Loire pour le bon écoulement des eaux en période de crue, l'entretien des levées, et l'administration du Domaine Public Fluvial (location des terrains, autorisation des activités). La DDEA intervient aussi lors de gros travaux faisant suite à des intempéries comme une tempête.

D'autre part, l'organisation de tout aménagement ou manifestation publique sur l'ensemble du Domaine Public Fluvial est soumise à autorisation de la DDEA Fluviale, en tant qu'administrateur du DPF, à savoir :

- les fêtes et événementiels, les randonnées ;
- les manifestations et activités nautiques : navigation, amarrage des bateaux (la DDEA perçoit la redevance) ;
- les aménagements d'accueil du public (tables de pique-nique, etc.).

C'est également la DDEA qui gère la location des terres des francs-bords appartenant au DPF par adjudication ou amodiation.

o L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)

L'ONEMA est responsable du suivi des populations de poissons et de la police de la pêche. Il est partenaire de la FDPPMA (= Fédération départementale de la pêche et de la protection des milieux aquatiques) pour la restauration des milieux aquatiques

L'ONEMA est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de l'écologie et du développement durable (direction de l'eau).

Il participe à la mise en valeur et à la surveillance du domaine piscicole national, notamment par des interventions, réalisations, recherches, études et enseignements en faveur de la pêche et de la protection des milieux aquatiques continentaux. Il participe également, par ses agents commissionnés, à la police de la nature et plus particulièrement à la police de la pêche et à la police de l'eau.

o L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

L'ONCFS est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la chasse et de l'agriculture.

Il contribue à la définition, à la mise en œuvre et au contrôle des mesures de gestion, en particulier par la chasse, destinées à préserver la faune sauvage et ses habitats et compatibles avec les autres activités humaines.

- études, recherches et expérimentations concernant la conservation, la restauration et la gestion de la faune sauvage et de ses habitats, mise en valeur de celle-ci par la chasse,
- mise en valeur et surveillance de la faune sauvage, contrôle du respect de la réglementation relative à la police de la chasse,
- évaluation de l'état de la faune sauvage et suivi de sa gestion, capacité d'expertise appui technique pour l'élaboration des orientations régionales,
- organisation matérielle de l'examen du permis de chasser.

Sur le site, c'est la brigade départementale de l'ONCFS, basée à Saint-Laurent-Nouan, qui assure la plupart de ces missions. Cependant, il convient de noter que certaines actions sont coordonnées au niveau régional. C'est le cas par exemple du suivi des populations de Castor sur la Loire et ses affluents, qui est réalisé au niveau de la délégation régionale à Orléans.

D'autres démarches ont lieux plusieurs week-ends par an, nommées « Opération de Loire ». Elles permettent de sensibiliser au maximum les utilisateurs de la Loire. Cela passe par des actions de police environnementale et des contrôles auprès des chasseurs et des pêcheurs.

Une brochure « Respectons tous les milieux naturels de Loire » a été crée par l'ONCFS pour informer les usagers de la réglementation en vigueur. Plusieurs informations sont développées :

- la circulation des véhicules à moteur,
- la préservation des sites accueillant des espèces protégées,
- les dépôts d'immondices,
- les feux de barbecue
- la divagation des chiens
- la Loire, patrimoine naturel

o Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Cet organisme est en charge de l'orientation et de la promotion de la gestion durable des forêts privées. Il offre un appui technique aux propriétaires forestiers et valide les Plans Simples de Gestion des propriétés forestières.

Sur le site, seul le Bois du Verdelet est doté d'un plan simple de gestion.

o L'Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'Agence de l'eau est un établissement public de l'Etat à caractère administratif créé par la loi sur l'eau de 1964. Comme tous les établissements publics, l'agence de l'eau est gérée par un conseil d'administration (organe délibérant) et un directeur (organe exécutif).

Elle agit à l'échelle du bassin versant de la Loire et gère toutes les problématiques liées au domaine de l'eau. Sa mission principale est d'aider financièrement et techniquement les

opérations d'intérêt général au service de l'eau et de l'environnement du bassin : lutte contre la pollution des eaux, risques d'inondation, protection et restauration des ressources en eau (rivières et nappes) et des milieux aquatiques naturels…

Elle intervient dans le cadre de programmes d'intervention pluriannuels préparés et validés par le conseil d'administration et le comité de bassin. Ses recettes sont des redevances qu'elle perçoit auprès des usagers de l'eau (habitants, acteurs économiques) selon le principe "pollueur-payeur". Elle les redistribue sous forme d'aides financières aux maîtres d'ouvrage privés ou publics qui concourent à la lutte contre la pollution des eaux, à l'amélioration de la gestion de la ressource en eau, à la protection et la restauration des milieux aquatiques naturels, à la reconquête de la qualité des eaux dans l'intérêt commun du bassin. L'originalité de l'Agence de l'eau réside dans le fait qu'elle mène une politique contractuelle en partenariat avec les acteurs de la dépollution (régions, départements, communes, acteurs économiques) avec obligation de résultats physiques mesurables sur le milieu naturel et garantie de financements pour les maîtres d'ouvrage.

VII.2. LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

o Le Conseil Général

La Direction de l'Environnement et de l'Agriculture du Conseil Général est chargée des thématiques liées aux milieux naturels et aux activités agricoles et forestières.

Sensibilisation des agriculteurs au traitement des effluents et à la gestion volumétrique des intrants et de l'irrigation

Service d'assistance technique aux stations d'épuration (STASE)

Mise en place des espaces naturels sensibles (ENS)…

En ce qui concerne les questions environnementales, le Conseil Général travaille activement avec le Comité Départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE). Cette association, créée en 1974 à l'initiative du Conseil Général, développe une activité de bureau d'étude et de conseil à destination du CG et de certaines communes. Elle participe également aux commissions de remembrement et s'occupe de la gestion de la réserve de Grand Pierre. Le CDPNE reçoit des aides financières de la part du département.

La Mission « Loire et activité de nature » au Conseil Général a quant à elle pour objectifs de gérer l'ensemble des projets et événements sur la Loire. Il s'agit en particulier de la « Loire à vélo », de la manifestation « Jour de Loire » et de la mise en place des itinéraires de randonnée (PDIPR, PDTE, PDIRM…).

o Les autres collectivités territoriales

Les communes sont des acteurs importants sur le site. En effet, elles gèrent un certain nombre de secteurs en bord de Loire et sont en contact direct avec la plupart des usagers du site.

De même, les communautés de communes ou d'agglomération et les pays ont un rôle à jouer dans la mise en place du site Natura 2000 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher».

VII.3. LES USAGERS PROFESSIONNELS

o Les pêcheurs professionnels

Les pêcheurs professionnels exercent leur activité sur l'ensemble des lots de pêche de la Loire. Il y a actuellement deux pêcheurs professionnels en activité sur le site (M. Rabeiren et M. Boisneau). Monsieur BOISNEAU est aussi président de l'Association Agréée Interdépartementale des Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau Breton (AAIPPBLB).

o Les agriculteurs et les éleveurs

L'agriculture et l'élevage ne représentent pas des surfaces très importantes sur le site. Cependant, certaines parcelles agricoles se trouvent à l'intérieur du périmètre.

o Les carrières

Leur activité sur le site est liée à l'extraction de matériaux alluvionnaires dans les francs-bords de la Loire. Deux sociétés sont en activité à proximité immédiate du site : Ligérienne Granulats et les Sablières Ploux Frères.

o EDF– Centrale de Saint-Laurent

La centrale nucléaire produit de l'électricité à partir de l'énergie nucléaire. Elle utilise le fleuve pour le refroidissement de la centrale.

VII.4. LES REPRESENTANTS DES USAGERS

o L'Association des Chasseurs de Gibier d'eau

L'ensemble des chasseurs de gibier d'eau chassant sur la Loire sont regroupés au sein de l'Association Départementale des Chasseurs de Gibier d'Eau du Loir-et-Cher. Celle-ci compte environ 100 adhérents, dont 70 sur les lots de la Loire. Elle est rattachée à la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher.

o Fédération des Chasseurs

Basée à Vineuil, la Fédération des Chasseurs rassemble les associations de chasse du département et participe au recensement des oiseaux nicheurs et migrateurs et des Castors. A l'échelle départementale, la Fédération Départementale des Chasseurs de Loir-et-Cher regroupe plus de 24 000 adhérents (adhérents chasseurs et adhérents territoires) pour la campagne de chasse 2007-2008.

Elle est représentée par un président, élu au sein d'un conseil d'administration de 15 membres. Elle dispose de 19 salariés ; 7 personnels administratifs et 12 personnels techniques. Si sont rôle principal est de représenter l'intérêt des chasseurs dans le département, ses statuts lui confèrent des missions de services public, en particulier dans la

préservation des habitats (article L.420-1 du Code de l'Environnement). Elle doit également élaborer un Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC) conformément aux articles L.421-5 et L.421-7 du Code de l'Environnement approuvé par le Préfet. Celui de la FDC41 a été signé en janvier 2006 et comporte 164 actions à réaliser au cours des six années de validité du Schéma. Les thèmes abordés sont multiples avec, par exemple, l'indemnisation des dégâts de grands animaux aux agriculteurs, la formation du permis de chasser, la surveillance sanitaire de la faune, la mise en place de jachères « Faune Sauvage » ou la participation au réseau Natura 2000.

o Fédération de Pêche (FDAAPPMA)

Elle fédère l'ensemble des associations agréées de pêche du département. En collaboration avec l'ONEMA dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, elle a participé à la restauration de frayères par reconnexion de boires avec le lit mineur de la Loire. De plus, elle participe à l'entretien, à la gestion et à la restauration des milieux aquatiques.

o Comité régional de Canoë-Kayak

Le Comité Régional de canoë-kayak s'associe aux réflexions menées sur les problématiques fluviales. D'autre part, il est impliqué dans l'édition de topoguides pour les randonneurs en canoë-kayak.

VII.5. LES REPRESENTANTS DES PROFESSIONNELS

o Le Comité départemental du Tourisme

Sa mission principale est d'aider au développement et à la promotion touristique du département du Loir-et-Cher.

o La Chambre d'Agriculture

La Chambre d'Agriculture est un Etablissement public à vocation professionnelle. L'élection de ses membres par les différentes catégories socioprofessionnelles composant le monde agricole en constitue le fondement.

Elle représente les intérêts économiques et professionnels de l'agriculture qu'elle regroupe sur le plan territorial. En même temps, elle gère un ensemble d'activités au nom de l'intérêt général agricole.

D'autre part, la Chambre d'Agriculture apporte des informations et un conseil technique aux agriculteurs, éleveurs et propriétaires forestiers.

o Le Syndicat des Propriétaires Agricoles

Sa mission principale est d'assurer la représentation des propriétaires privés ruraux auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des

intérêts des propriétaires privés ruraux dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et les démarches administratives…

- **Le Syndicat des Propriétaires Forestiers et Sylviculteurs**

Il assure la représentation des propriétaires forestiers auprès des élus et des instances publiques et professionnelles : défense du droit de propriété et des intérêts des propriétaires forestiers dans les différentes décisions législatives ou administratives, information des adhérents sur leurs droits et les démarches administratives.

VII.6. LES ASSOCIATIONS

- **La Maison de la Loire de Saint-Dyé-sur-Loire**

La Maison de la Loire est une association de type « Loi 1901 » régie par un Conseil d'administration composé de 3 collèges (élus, associations et adhérents). Pour se financer, l'association passe des conventions avec la commune de Saint-Dyé-sur-Loire, le Conseil Général du Loir-et-Cher, la Région Centre et l'Etat (via la DIREN Centre).

Il existe sur la Loire 5 autres structures de type « Maison de la Loire », qui sont constituées en réseau. Cela permet des échanges d'expériences, la mise en place d'expositions itinérantes, l'organisation de manifestations communes ou coordonnées à l'échelle de la Loire, etc.

La Maison de la Loire accueille des scolaires et des groupes venant essentiellement du département. Elle a pour mission de faire découvrir le patrimoine naturel et culturel de la Loire dans le Loir-et-Cher. Pour cela, elle organise des expositions et des sorties nature entre Montlivault et Saint-Laurent-Nouan.

- **L'Observatoire Loire de Blois**

Cette association de type « Loi 1901 » a été fondée en 1992 afin de participer à la protection du milieu ligérien et à l'éducation à l'environnement dans le Loir-et-Cher. Pour cela, elle organise un certain nombre de manifestations :

- Sorties nature : observation des Sternes, affûts Castor…,
- Balades en bateau traditionnel,
- Projets pédagogiques et sociaux,
- Organisation de la Fête de la Loire.

o Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre

Créé en 1990, à l'initiative du milieu naturaliste, le Conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre (CPNRC) s'est donné pour mission la sauvegarde des milieux naturels les plus remarquables pour leur faune, leur flore, leur qualité paysagère ou géologique.

Ses priorités d'intervention portent sur la préservation des sites ligériens les plus beaux et les plus menacés, la sauvegarde des milieux humides les plus remarquables (mares, étangs, tourbières, prairies…) ainsi que la protection et la gestion de milieux naturels variés abritant des espèces rares (pelouses sèches, sites à Outarde canepetière…).

Ses principaux axes de travail sont :

- la connaissance des espèces et des milieux (études) ;
- la préservation par la maîtrise foncière et la maîtrise d'usage (convention ou bail de gestion…) ;
- la gestion ;
- l'ouverture au public, l'information et l'animation (sentiers, communication).

Le Conservatoire, outil novateur, partenarial et consensuel de protection de la nature, est constitué en association de type « Loi 1901 ».

Avec le soutien et la participation du public et de nombreux partenaires (l'Union européenne, le Ministère chargé de l'Environnement, des collectivités territoriales comme le Conseil régional, plusieurs conseils généraux, des organismes publics comme l'Agence de l'eau ainsi que des entreprises privées), le Conservatoire préserve et gère près de 1 600 hectares répartis sur une cinquantaine de sites en région Centre (source : Site Internet des Cahiers Naturalistes).

L'antenne du CPNRC pour l'Indre-et-Loire et Loir-et-Cher est gestionnaire d'un site dans le périmètre. Il s'agit de l'île de la Folie, située en rive gauche de la Loire, sur les communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire.

Ce site naturel appartient au Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre pour la partie forêt alluviale du côté de Chaumont (dont deux petites parcelles appartenant au CSLC) ou est géré en convention avec la DDE pour la partie atterrissements de Rilly. Après une phase d'inventaires en 2005, le plan de gestion est actuellement dans la phase finale de rédaction. Au final, il doit comporter un diagnostic, une liste d'objectifs à court, moyen et long terme, et un programme d'actions planifiées et évaluées financièrement.

Le conservatoire a contracté une convention de gestion avec la DDEA (organisme gestionnaire). Cette convention concerne une partie des francs-bords de la Loire du Loir-et-Cher.

o Le Conservatoire des sites du Loir-et-Cher

Une des particularités du Loir-et-Cher est de posséder, en plus du CPNRC qui est actif sur le département, un conservatoire départemental des sites. Celui-ci a été créé en 1987 et est donc antérieur au conservatoire régional, ce qui explique cette particularité du Loir-et-Cher.

En plus des trois parcelles sur l'île de la Folie, il possède une vingtaine d'autres sites dans le département. Pour le périmètre qui nous concerne, on peut noter en particulier deux sites sur l'Ardoux (prairies et terrasses alluviales) au niveau de La Motte Pintenas. D'autre part, le

CSLC gère une partie des prairies des Arachis (proches de Saint-Laurent), qui sont des sites remarquables pour la Fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*).

o La Société d'Histoire Naturelle du Loir-et-Cher

Basée depuis 1881 au sein du Muséum d'Histoire Naturelle de Blois et composée de bénévoles, cette association a pour objectif de développer la connaissance du milieu naturel dans le Loir-et-Cher (exposition, sorties thématiques, inventaires cantonaux).

Elle a réalisé pour le CPNRC des inventaires entomologiques en 2003 et 2004 sur l'Ile de la Folie dans le cadre du diagnostic avant plan de gestion.

o Loir-et-Cher Nature

Anciennement appelée Société d'Etude et de Protection de la Nature (SEPN), cette association est très active sur le département et plus particulièrement sur la Loire. Elle organise de nombreuses sorties pour observer la faune et la flore ligériennes.

Cette association a été contactée par le Comité Départementale de la Protection de la Nature et de l'Environnement afin d'établir un diagnostic sur l'avifaune de la « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher ».

o Les autres associations

De nombreuses autres associations sont actives ponctuellement sur la Loire. Parmi celles-ci, on peut citer notamment les associations de batellerie de plaisance (par exemple « Millière Raboton, homme de Loire ») ou les clubs de canoë-kayak, qui ont une activité saisonnière importante en été (Saint-dyé-sur-Loire, la Chaussée-Saint-Victor, …).

VIII. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX USAGES IDENTIFIES SUR LE SITE « VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER »

VIII.1. QUESTIONNAIRE

Un questionnaire général sur la Loire a été envoyé à la majorité des usagers identifiés sur la Loire, mairies, campings, associations, pêcheurs (professionnels et de loisirs)…

Par la suite, ces personnes ont été contactées afin de convenir d'un entretien personnalisé. Les derniers entretiens devraient être terminés avant la fin de l'année 2008.

Le but de ces entretiens est de synthétiser les informations obtenu lors de la réception des questionnaires et du dialogue personnalisé.

Ci-dessous la liste des questions abordées dans le questionnaire :

- Connaissez-vous le réseau Natura 2000 ?
- Vous utilisez la Loire dans le cadre de vos activités professionnelles ou de loisirs
- Pouvez-vous préciser vos types d'actions sur la Loire :
- Avez-vous constaté une évolution de la Loire durant les 10 dernières années ?
- Certaines espèces animales causent-elles à votre avis des effets négatifs sur la Loire ?
- Quels genres d'impacts vos activités ont-elles sur la Loire,
  - visuelle □ non, □ oui, sous quelle forme ……..
  - sonore □ non, □ oui, sous quelle forme ……..
  - autres :…….....
- Comment concilier protection de la nature et activités de l'homme sur la Loire ?

Par la suite, une vingtaine d'entretien se sont déroulés d'octobre à décembre 2008 permettant ainsi d'aborder des sujets précis en rapport avec les activités professionnelles ou de loisirs de chacune des personnes interrogées.

- Présentation des activités en bord de Loire
- Connaissances sur l'avifaune ligérienne
- Projets propres et connaissances d'autres projets
- Approche globale Natura 2000

- Attentes et propositions par rapport à la ZPS
- Rapport avec les autres acteurs
- Informations diverses et autres personnes contacts
- Participation au groupe de travail

VIII.2. SYNTHESE SUR LES USAGES

Le diagnostic socio-économique du site aboutit à plusieurs constats ayant des répercussions sur la gestion et l'état de conservation des espèces d'oiseaux sur la Loire.

Il y a peu d'activités d'intérêt économique sur le site. Il y a donc peu de conflits entre activités économiques et gestion conservatoire des habitats naturels.

Certains acteurs réalisent une gestion des habitats naturels sur le site, que leur but soit économique (activités touristiques essentiellement, agriculture), écologique (Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, Conservatoire des Sites) ou fonctionnel (entretien du lit et des digues par la DDEA). Ces acteurs et ces usages constituent une base sur laquelle il sera possible de bâtir une gestion des habitats et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire du site.

Plusieurs acteurs tant professionnels qu'associatifs, universitaires, administratifs ou collectivités territoriales, de par leurs activités et projets sur le site, **contribuent à une meilleure connaissance des habitats et des espèces** d'intérêt communautaire du site : chasseurs, pêcheurs amateurs et professionnels, Sciences sur Loire, Loir-et-Cher Nature, CDPNE, Conseil Général etc. Le maintien de l'implication de ces acteurs sur le site contribuera au suivi de l'efficacité des actions sur le terrain.

Le site est actuellement fréquenté. Le retour des riverains et collectivités territoriales vers la Loire et le renouvellement de l'offre touristique (éducation à l'environnement, Loire à Vélo, classement UNESCO, etc.) impliquent que **cette fréquentation va augmenter** tant sur le site qu'à sa proximité immédiate, peut-être de façon très importante. Il sera indispensable de la prendre en compte dans la concertation et dans la gestion du site.

Certains usages (événementiels à forte fréquentation comme « Jour de Loire », pratique du motocross et du quad « sauvages », gens du voyage, lieux de rencontre ou de prostitution, etc.) **ont réellement ou potentiellement un fort impact sur les habitats et les cortèges d'espèces du site**, en terme de dégradation, piétinement ou dérangement. **Ces usages sont localisés dans le temps ou dans l'espace.** Il sera nécessaire de mieux comprendre les impacts réels, et éventuellement de veiller à les cantonner dans le temps et dans l'espace pour les rendre compatibles avec les objectifs de conservation du site. **Limiter le dérangement des oiseaux fait partie des mesures prioritaires et bénéfiques pour l'ensemble de l'avifaune de la Loire.**

Plusieurs usagers de la Loire sont encore mal informés de l'impact que peuvent avoir leurs activités professionnelles ou de loisirs sur la faune et la flore sauvage. Cela provient le plus souvent d'un manque d'information, il y a donc des efforts à développer en termes de **sensibilisation**.

CINQUIEME PARTIE

ENJEUX, OBJECTIFS ET ACTIONS SUR LE SITE FR2410001 «VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER»

IX. PRESENTATION GENERALE

Des groupes techniques ont été réunis pour travailler sur les enjeux, objectifs et actions du site.

Les deux premières réunions techniques ont eu lieu le jeudi 19 février 2009.

- Groupe de travail des cortèges des oiseaux des milieux humides,

- Groupe de travail des cortèges des oiseaux des milieux terrestres.

Pour chaque groupe, l'ordre du jour était le suivant :

- Rappels sur l'analyse écologique des espèces concernées,

- Hiérarchisation des enjeux du site,

- Définition des objectifs de gestion et des principaux types d'actions liés à chaque groupe d'habitats par cortèges d'oiseaux.

Cette première réunion technique a permis de définir les grands enjeux sur le site et d'identifier les futures mesures en tenant compte des cortèges d'oiseaux. La réflexion a été guidée par les différents Document d'Objectifs en vallée alluviale :

- Vallée de la Loire du Loiret en Zone de Protection Spéciale,
- Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers en Zone Spéciale de Conservation.

En effet, la nécessaire interaction entre le DOCOB Habitats et Oiseaux a été précisée afin de garder une cohérence et une homogénéisation sur le site.

Une autre réunion a eu lieu le mercredi 20 mai 2009. Cette seconde session a permis de définir les actions spatiales et transversales nécessaire au maintien des cortèges d'oiseaux sur la Loire.

X. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DU SITE VALLEE DE LA LOIRE DU LOIR-ET-CHER :

L'analyse de la bioévaluation des espèces d'intérêt communautaire et des éléments du contexte socio-économique a permis d'identifier sur le site quatre grands enjeux de conservation.

- **Enjeu n°1 : Maintenir le corridor écologique le long de la Loire en préservant la mosaïque d'habitats.**

- **Enjeu n°2 : Préserver les cycles biologiques des espèces.**

- **Enjeu n°3 : Veiller à améliorer la cohérence des textes et outils de gestions sur la Loire.**

- **Enjeu n°4 : Communiquer, sensibiliser le public et gérer la fréquentation**

Des grands enjeux ont émané des objectifs déclinés selon les cortèges d'oiseau des différents groupes d'habitats du site ou s'appliquant sur l'ensemble du site.
Les objectifs sont classés en deux catégories :

- **Les objectifs par cortèges** : il s'agit d'objectifs de gestion se déclinant en mesurer d'intervention directes et localisées sur le groupes d'habitat de chacun des cortèges d'oiseau. Les acteurs concernés par les mesures sont clairement identifiés.

- **Les objectifs transversaux** : ils sont applicables à l'ensemble du site et ils concernent une large gamme d'acteurs.

Objectifs liés aux enjeux		
N° Objectif	Enjeux	Intitulé
1	1 et 2	Participer à la restauration de la qualité des eaux
2	1 et 2	Lutter contre le développement des espèces végétales envahissantes dans les bras morts
3	1 et 2	Limiter le développement des ligneux (saules, peupliers) sur les grèves sableuses et les îlots
4	1 et 2	Assurer le maintien de la ripisylve et des îlots boisés le long du fleuve
5	2 et 4	Limiter le dérangement en période de nidification des oiseaux des boisements alluviaux, ripisylves et îlots boisés.
6	1 et 2	Maintenir et/ou restaurer les espaces ouverts de pelouses et de prairies
7	2, 3 et 4	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
8	2	Suivi de l'avifaune en Loire

Les objectifs ont été définis et liés à un ou plusieurs cortèges d'oiseaux qui eux même dépendent de groupes d'habitat.
Ci-dessous, le tableau permet de faire la liaison entre les objectifs et les cortèges d'oiseaux présents sur le site.

Objectifs liés aux groupes d'habitat des cortèges d'oiseau	
N° Objectif	Groupes d'habitat des cortèges d'oiseau
Cortège des oiseaux d'eaux libres	
1	Participer à la restauration de la qualité des eaux
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
8	Suivi de l'avifaune en Loire
Cortège des oiseaux des grèves exondées sableuses	
3	Limiter le développement des ligneux (saules, peupliers) sur les grèves sableuses et les îlots
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
8	Suivi de l'avifaune en Loire
Cortège des oiseaux des eaux calmes et des vasières	
2	Lutter contre le développement des espèces végétales envahissantes dans les bras morts
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
8	Suivi de l'avifaune en Loire
Cortèges des oiseaux des ripisylves et des îlots boisés	
4	Assurer le maintien de la ripisylve et des îlots boisés le long du fleuve
5	Limiter le dérangement en période de nidification des oiseaux des boisements alluviaux, ripisylves et îlots boisés.
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
8	Suivi de l'avifaune en Loire
Cortège des oiseaux des prairies, bocages, grandes cultures et jachères	
6	Maintenir et/ou restaurer les espaces ouverts de pelouses et de prairies
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
8	Suivi de l'avifaune en Loire

Les oiseaux ayant permis le classement de la Loire du Loir-et-Cher en Zone de Protection Spéciale ont été regroupés par cortège. Chaque cortège est présent principalement sur un groupe d'habitat :

- Eaux libres,
- Grèves exondées sableuses,
- Eaux calmes et vasières,
- Prairies, bocages, grandes cultures et jachères,
- Ripisylves et îlots boisés

Cortège des oiseaux du groupe d'habitat	**Liste des oiseaux**
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des eaux libres**	Guifettes moustac, Guifette noire, Martin pêcheur, Harle piette Grand cormoran.
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des grèves exondées sableuses**	Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale, Vanneau huppé, Sterne pierregarin, Sterne naine.
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des eaux calmes et des vasières** :	Aigrette garzette, Grande aigrette, Avocette élégante, Combattant varié, Petit gravelot, Chevalier aboyeur, Chevalier cul-blanc, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Chevalier sylvain.
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des prairies, des bocages, des grandes cultures et des jachères**	Pie-grièche écorcheur, Cigogne blanche Busard Saint-Martin, Oedicnème criard, Pluvier doré, Cigogne noire.
Cortège des oiseaux du groupe d'habitat **des ripisylves et des îlots boisés**	Pic noir, Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur.

Remarque : certaines espèces fréquentent plusieurs milieux selon leurs activités de nidification, de nourrissage, de refuge, …

Pour chaque objectifs définit sur le site, une plusieurs actions ont été développés.

Actions proposées au titre de l'objectif n°1					
Type d'objectif	N° objectif	Intitulé de l'objectif	N° action	Intitulé de l'action	Type d'action
Spatialisé	1	Participer à la restauration de la qualité des eaux	1.1	Limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires des grandes cultures hors herbicides	Contrat
			1.2	Limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires des grandes cultures hors herbicides.	Contrat

Actions proposées au titre de l'objectif n°2					
Type d'objectif	N° objectif	Intitulé de l'objectif	N° action	Intitulé de l'action	Type d'action
Spatialisé	2	Lutter contre le développement des espèces végétales envahissantes dans les bras morts	2.1	Travaux de restauration en cas de comblement d'un milieu par une espèce végétale envahissante	Contrat
			2.2	Entretien et restauration de chenaux secondaires et des boires	Contrat

Actions proposées au titre de l'objectif n°3					
Type d'objectif	N° objectif	Intitulé de l'objectif	N° action	Intitulé de l'action	Type d'action
Spatialisé	3	Limiter le développement des ligneux (saules, peupliers) sur les grèves sableuses et les îlots	3.1	Scarification ou travaux de destruction de jeune ligneux sur les grèves alluviales	Contrat

Actions proposées au titre de l'objectif n°4					
Type d'objectif	N° objectif	Intitulé de l'objectif	N° action	Intitulé de l'action	Type d'action
Transversal	4	Assurer le maintient de la ripisylve et des îlots boisés le long du fleuve	4.1	Chantier d'entretien et de restauration des ligneux, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des encombres.	Contrat
			4.2	Maintien de bois sénescents	Contrat

Actions proposées au titre de l'objectif n°5					
Type d'objectif	N° objectif	Intitulé de l'objectif	N° action	Intitulé de l'action	Type d'action
Spatialisé	5	Limiter le dérangement en période de nidification des oiseaux des boisements alluviaux, ripisylves et îlots boisés.	5.1	Réduction de l'impact des dessertes	Contrat

Actions proposées au titre de l'objectif n°6					
Type d'objectif	N° objectif	Intitulé de l'objectif	N° action	Intitulé de l'action	Type d'action
Spatialisé	6	Maintenir et/ou restaurer les espaces ouverts de pelouses et de prairies	6.1	Gestion des pelouses par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Contrat
			6.2	Restauration de pelouses et prairies par débroussaillage	Contrat

Actions proposées au titre de l'objectif n°7					
Type d'objectif	N° objectif	Intitulé de l'objectif	N° action	Intitulé de l'action	Type d'action
Transversal	7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site	7.1	Création d'une plaquette d'information dans le cadre de l'animation.	Non éligible
			7.2	Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact	Contrat
			7.3	Renforcement de la surveillance en certains points sensibles du site	Non éligible
			7.4	Evaluer la fréquentation	Non éligible
			7.5	Conception et installation de panneaux d'information sur certains points stratégiques du site	Non éligible

Actions proposées au titre de l'objectif n°8					
Type d'objectif	N° objectif	Intitulé de l'objectif	N° action	Intitulé de l'action	Type d'action
Spatialisé	8	Amélioration générale de la connaissance avifaunistique du site et évaluation de son accueil.	8.1	Suivi de colonies de Sternes	Non éligible
			8.2	Suivi de la population de Pie-grièche écorcheur	Non éligible
			8.3	Suivi de la population d'Oedicnème criard	Non éligible

XI. DEFINITION DES ACTIONS DE GESTION DU SITE

L'ensemble des mesures nécessaires pour atteindre les objectifs sont détaillées selon des cahiers des charges afin de définir les modalités techniques de mise en place de ces actions.

Un protocole de suivi est élaboré pour chaque mesure technique.

Deux types d'actions sont présentés :

1- Les actions contractuelles de gestion du site Natura 2000 éligibles à un financement au titre de la mesure 323B et 227 du programme de développement rural « hexagonal » (PDRH).

2- Les actions non contractuelles donc non éligible à un cofinancement européen dans le cadre des contrats Natura 2000. Ces actions peuvent toutefois être financées par des fonds du ministère chargé de l'environnement et/ou par des collectivités.

Les mesures présentées ci-après ne constituent pas un engagement de financement. Il s'agit de recommandations de gestion qu'il serait souhaitable de mettre en place sur le site. Les montants indiqués de même que les temps d'animations proposés ne sont qu'indicatifs.

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 1.1	**Mesure territorialisée « CE_41LOGC1 »**	Priorité 2
Limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires des grandes cultures hors herbicides.	Les pratiques agricoles des grandes cultures du Val-de-Loire sont très intensives, avec fournitures non limitante d'engrais (NPK) et, souvent utilisation d'irrigation. Cet engagement vise une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires autres que les herbicides et l'implantation d'un couvert herbacé hivernal, dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau car certains territoires sont sensibles au lessivage de l'azote. Cette mesure territorialisée regroupe les engagements unitaires : PHYTO-01 + PHYTO-05 + Ci2 • CI2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires • PHYTO_01 : Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures • PHYTO-05 : Réduction des intrants hors herbicides	
Espèces concernées	**Cortèges des oiseaux d'eau libre et des grèves exondées** : Guifettes moustac, Guifette noire, Martin pêcheur, Harle piette, Grand cormoran, Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale, Vanneau huppé, Sterne pierregarin, Sterne naine, Aigrette garzette, Grande aigrette, Avocette élégante, Combattant varié, Petit gravelot, Chevalier aboyeur, Chevalier cul-blanc, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Chevalier sylvain.	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	Parcelles cultivées situées entre les deux levées et incluses au site Natura 2000	64ha
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Réalisation du 1ier bilan en année 1 • Réalisation d'un bilan annuel par la suite • Respect de l'IFT « hors herbicides » maximal fixé pour l'année, sur l'ensemble des parcelles de l'exploitation en grandes cultures engagées dans toute mesure comprenant l'obligation de réduction des doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides. • Respect de l'IFT « hors herbicides » de référence du territoire, à partir de l'année 2 sur l'ensemble des parcelles en grandes cultures non engagées dans une mesure territorialisée comprenant l'obligation de réduction des doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides.	
Points de contrôle	• Participation à la formation Ci2 • Vérification des bilans annuels accompagnés (et des factures éventuelles). • Une surveillance visuelle et des mesures permettront de vérifier le respect de la proportion maximale annuelle de surfaces en maïs, tournesol et prairies temporaires dans la surface totale engagée inférieure à 30%. • Vérification du cahier d'enregistrement des pratiques phytosanitaires • Contrôle de cohérence, sur un produit pris au hasard, entre les factures, le stock et les apports enregistrés pour ce produit. • Suivi des surfaces contractualisées • Une couverture végétale doit être implantée autour des parcelles cultivées.	
Montant de l'aide	111€/ha engagé /an	
Financeurs potentiels	FEADER (Europe) 55% + fonds du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) 45%	
Calendrier de mise en œuvre	Calendrier sur 5 années	

Nature des opérations	Coût	A1	A2	A3	A4	A5
Respect du cahier des charges	111€/ha engagé	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Acteurs concernés		Agriculteurs				
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000		FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 19.				

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 1.2	**Mesure territorialisée « CE_41LOGC2 »**	Priorité 2
Limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires et herbicides des grandes cultures.	Les pratiques agricoles des grandes cultures du Val-de-Loire sont très intensives, avec fournitures non limitante d'engrais (NPK) et, souvent utilisation d'irrigation. Cet engagement vise une réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, dans un objectif de préservation de la qualité de l'eau car certains territoires sont sensibles au lessivage de l'azote. Cette mesure territorialisée regroupe les engagements unitaires : PHYTO-01 + PHYTO-04 + FERTI-01 + Ci2 • CI2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires • PHYTO_01 : Bilan annuel de la stratégie de protection des cultures • PHYTO-04 : Réduction des intrants. • FERTI+01 : Limitation de la fertilisation totale et minérale azotée sur grandes cultures et cultures légumières	
Espèces concernées	**Cortèges des oiseaux d'eau libre et des grèves exondées** : Guifettes moustac, Guifette noire, Martin pêcheur, Harle piette, Grand cormoran, Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale, Vanneau huppé, Sterne pierregarin, Sterne naine, Aigrette garzette, Grande aigrette, Avocette élégante, Combattant varié, Petit gravelot, Chevalier aboyeur, Chevalier cul-blanc, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Chevalier sylvain.	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	Parcelles cultivées situées entre les deux levées et incluses au site Natura 2000	64ha
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Réalisation de 5 bilans annuels (un par an) accompagnés avec l'appui d'un technicien dont la structure et la méthode ont été agréées • Réalisation du 1ier bilan en année 1, • Réalisation d'un bilan annuel par la suite • Respect d'une proportion maximale annuelle de surfaces en maïs, tournesol et prairies temporaires dans la surface totale engagée inférieure à 30%. • Respect de l'IFT « hors herbicides » maximal fixé pour l'année, sur l'ensemble des parcelles de l'exploitation en grandes cultures engagées dans toute mesure comprenant l'obligation de réduction des doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides. • Respect de l'IFT « hors herbicides » de référence du territoire, à partir de l'année 2 sur l'ensemble des parcelles en grandes cultures non engagées dans une mesure territorialisée comprenant l'obligation de réduction des doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides. • Analyse annuelle de la valeur fertilisante des parcelles engagées respect de la limitation des apports et fertilisants totaux à 140 U N/ha/an • En moyenne sur l'ensemble des parcelles engagées respect de la limitation des apports et fertilisants totaux à 140 U N/ha/an.	
Points de contrôle	• Réalisation de 5 bilans annuels (un par an) accompagnés avec l'appui d'un technicien dont la structure et la méthode ont été agréées • Réalisation du 1ier bilan en année 1, • Réalisation d'un bilan annuel par la suite	

<table>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="5">

Respect d'une proportion maximale annuelle de surfaces en maïs, tournesol et prairies temporaires dans la surface totale engagée inférieure à 30%.
Respect de l'IFT « hors herbicides » maximal fixé pour l'année, sur l'ensemble des parcelles de l'exploitation en grandes cultures engagées dans toute mesure comprenant l'obligation de réduction des doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides.
Respect de l'IFT « hors herbicides » de référence du territoire, à partir de l'année 2 sur l'ensemble des parcelles en grandes cultures non engagées dans une mesure territorialisée comprenant l'obligation de réduction des doses homologuées de traitements phytosanitaires hors herbicides.
Analyse annuelle de la valeur fertilisante des parcelles engagées respect de la limitation des apports et fertilisants totaux à 140 U N/ha/an
Suivi des surfaces contractualisées

</td></tr>
<tr><td colspan="2">Montant de l'aide</td><td colspan="5">248€/ha engagé /an</td></tr>
<tr><td colspan="2">Financeurs potentiels</td><td colspan="5">FEADER (Europe) 55%+ fonds du ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP) 45%</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="5">Calendrier sur 5 années</td></tr>
<tr><td>Nature des opérations</td><td>Coût</td><td>A1</td><td>A2</td><td>A3</td><td>A4</td><td>A5</td></tr>
<tr><td>Respect du cahier des charges</td><td>248€/ha engagé</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr>
<tr><td colspan="2">Acteurs concernés</td><td colspan="5">Agriculteurs</td></tr>
<tr><td colspan="2">Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000</td><td colspan="5">FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 18.</td></tr>
</table>

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 2.1	**Contrat Natura 2000 (A32320P et R)**	Priorité 1
Travaux de restauration en cas de comblement d'un milieu par une espèce végétale envahissante	Cette action vise à maîtriser la prolifération des Jussies, responsables de la dégradation d'habitats des eaux calmes et des vasières. En effet, la présence des Jussies induit une accélération de l'atterrissement naturel du milieu. Il s'agit d'arracher les Jussies, avec l'intégralité de leur système racinaire, pour éviter leur multiplication végétative très active sur le site contracté. L'action est à renouveler une à deux fois par an, pour lutter contre la réinstallation spontanée des Jussies par des boutures extérieures au site contracté. Sur les sites gérés de cette façon, on note très rapidement une division par 20 à 30 de la biomasse de Jussie présente.	
Espèces concernées	**Sterne naine, Sterne pierregarin, Busard Saint-Martin, Cigogne blanche**, Aigrette garzette, Grande aigrette, Avocette élégante, Combattant varié, Petit gravelot, Chevalier aboyeur, Chevalier cul-blanc, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Chevalier sylvain.	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	Au niveau des annexes hydrauliques et des boires, sur les habitats humides.	123ha
Engagements non rémunérés	• Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). • La lutte chimique est interdite • Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser d'opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables.	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Etudes et frais d'expert • L'arrachage manuel de Jussie avec exportation peut être envisager la première année de la mise en place de l'action si la surface concernée est faible; • L'arrachage mécanique de Jussies avec finition manuelle, avec exportation en dehors du site. Remarque : • Les Jussies retirées devront être de préférence évacuées sur une plate-forme de compostage ou broyées et épandues sur le terrain agricole en milieu non inondable, à une distance d'au moins 20 m de tout cours d'eau ou fossé humide au moment de l'épandage. L'épaisseur de l'épandage ne doit pas excéder 50 cm afin de faciliter la dessiccation de la matière organique. L'enfouissement pourra être envisagé selon les cas. • Les interventions auront lieu : Si et seulement si le milieu colonisé présente un intérêt écologique stratégique comme une frayère. Les opérations auront lieu au début de l'été pour la première intervention et en fin d'été pour la seconde, en fonction des niveaux d'eau et du stade de développement des plantes, pour les interventions manuelles ; De mi-août à fin septembre pour une intervention mécanique. L'arrachage et l'exportation sont indissociables dans le temps.	
Points de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire), • Ces travaux devront être précédés d'un état des lieux (diagnostic préalable réalisé par un expert ou la structure animatrice, comprenant un inventaire, une analyse de la Jussie sur le site, et si nécessaire, une étude du fonctionnement hydraulique, etc.) et devront s'accompagner	

<table>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="5">d’un suivi de la présence des Jussies. Une fiche mise au point par le groupe de travail « Plante envahissante du Bassin de la Loire » sera remise au bénéficiaire du contrat lors de l’élaboration du projet, afin d’être renseignée lors des travaux. Elle sera restituée complétée, avec l’envoi des factures.
• Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,
• Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Montant de l’aide</td><td colspan="5">• Le calcul de l’indemnité sera fait sur la base d’un devis estimatif réalisé par le demandeur de l’aide et plafonné aux dépenses réelles.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Financeurs potentiels</td><td colspan="5">• FEADER (Europe)
• Fonds du Ministère chargé de l’Environnement
• PLGN</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="5">Calendrier sur 5 années</td></tr>
<tr><td>Nature des opérations</td><td>Coût</td><td>A1</td><td>A2</td><td>A3</td><td>A4</td><td>A5</td></tr>
<tr><td>Première opération d’arrachage mécanique, avec exportation</td><td rowspan="2">7000€ / 1000m² colonisé
Ajustage sur devis</td><td>x</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Première intervention d’arrachage manuel, en deux interventions, avec exportation</td><td>x</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Autres opération d’arrachages ultérieurs sur le même site contractualisé, , avec exportation</td><td>Ajustage sur devis</td><td></td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr>
<tr><td colspan="2">Acteurs concernés</td><td colspan="5">• Propriétaires et ayants droits,
• DDEA (division fluviale) pour le DPF</td></tr>
<tr><td colspan="2">Action mise en place dans d’autres sites Natura 2000</td><td colspan="5">FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 26</td></tr>
</table>

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »						
Action 2.2		**Contrat Natura 2000 (A32315P)**				Priorité 3
Entretien et restauration de chenaux secondaires et des boires		L'action concerne des investissements pour la réhabilitation ou la reconnexion des annexes hydraulique dans le but d'améliorer et assurer les fonctionnalités des boires et leur diversité sur le site.				
Espèces concernées		**Aigrette garzette**, Grande aigrette, Avocette élégante, Combattant varié, Petit gravelot, Chevalier aboyeur, Chevalier cul-blanc, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Chevalier sylvain.				
Localisation de l'action		Renvoi à une cartographie annexée au contrat				
Surface engagée		Au niveau des annexes hydrauliques et des boires, sur les habitats humides			123 ha	
Engagements non rémunérés		• Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).				
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles		• Travaux de restauration du fonctionnement hydrique (ex : reconnexions) sous réserve de compatibilité avec la police de l'eau. • Création d'aménagement pour le soutien du niveau de la nappe, barrage-seuil, création de passages busés sous chaussée pour l'alimentation… • Désenvasement, curage à vieux fond, vieux bords et gestion des produits de curage • Modelage des berges en pente douce sur une partie du pourtour • Enlèvement raisonné des encombres • Ouverture des milieux • Faucardage de la végétation aquatique • Végétalisation • Enlèvement manuel des végétaux ligneux et exportation • Etudes et frais d'expert • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. Conditions particulières d'éligibilité : • Le coût des travaux de restauration du fonctionnement hydraulique doit représenter au maximum 1/3 du devis de l'opération. Remarque : La reconnexion d'une boire est envisageable si le fait de reconnecter n'induit pas une diminution de la biodiversité (ex : diminution d'une population de batracien causée par le retour des poissons).				
Points de contrôle		• Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire) • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements des factures ou des pièces de valeur probantes équivalente.				
Montant de l'aide		• Le calcul de l'indemnité sera fait sur la base d'un devis estimatif réalisé par le demandeur de l'aide et plafonné aux dépenses réelles.				
Financeurs potentiels		• FEADER (Europe) • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement				
Calendrier de mise en œuvre		Calendrier sur 5 années				
Nature des opérations	Coût	A1	A2	A3	A4	A5

Hypothèse indicative de chiffrage pour le cas coûteux de 1000 m² de boire très envahie par la saulaie :	1 journée de bûcheron : 250€	**x**				
	1 journée de pelle mécanique : 900€	**x**				
Acteurs concernés		• Propriétaires et ayants droits, • DDEA (division fluviale) pour le DPF				
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000		• FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 03 • FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 3.2.				

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 3.1	**Contrat Natura 2000 (A32318P)**	Priorité 1
Scarification ou travaux de destruction de jeune ligneux sur les grèves alluviales	Les grèves exondées sableuses sont propices à la nidification des Sternes mais le nombre de sites a dangereusement diminué depuis les dix dernières années du fait de leur végétalisation. Cette action permet d'annuler la colonisation des ligneux des habitats humides ouverts, très dynamique dans ces conditions sur le site. Il s'agit de supprimer les rejets de saules, peupliers, érables… qui se développent au niveau des ceintures végétales des points bas des grèves, des annexes hydrauliques et des boires. Pour les grèves du lit mineur, ceci rejoint la nécessité de maîtriser le développement de la végétation ligneuse pour permettre le bon écoulement des eaux en période de crue et éviter les dégâts sur les levées, qui auraient de graves conséquences pour les populations et l'économie du Val de Loire. Ces actions concernent au minimum l'ensemble de la Loire moyenne et dépassent le seul cadre de Natura 2000. L'action 8.1 apporte des informations complémentaires sur l'évaluation des sites de nidification et sur les travaux à engager.	
Espèces concernées	**Sterne pierregarin, Sterne naine,** Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale et Vanneau huppé.	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	Grèves exondées sableuses.	132 ha
Engagements non rémunérés	• Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire). • La lutte chimique est interdite • Le bénéficiaire s'engage à ne pas réaliser des opérations propres à stimuler le développement des végétaux indésirables. • Les travaux de scarification devront être effectués en dehors des périodes de nidification du 1 mars au 1ier septembre. Remarque : La mesure peut être mise en œuvre sur les sites avérés ou potentiellement propice à la nidification des Sternes et des Mouettes et dont l'habitat est dégradé et/ou menacé par la présence d'une espèce indésirable. En 2009, deux sites sont favorables à cette nidification, l'île de la Saulas en aval du pont Mitterand et l'îlot de la Tuilerie au niveau de la prise d'eau de la ville de Blois.	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Etudes et frais d'expert • L'arrachage des ligneux ; • La coupe des arbustes de petits diamètres ; • La coupe d'arbres plus importants qui devrait être limitée si l'entretien est régulier ; • La scarification mécanique du substrat et le dessouchage ; • Les interventions légères de gestion les années suivant la première destruction des saules et peupliers. • Les résidus de coupes devront être broyés sur place ou incinérés en faisant attention de ne pas répandre ni incinérer directement sur les habitats gérés. • Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.	
Points de contrôle	• Vérification de l'existence et de la tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) • Etat initial et post-travaux des surfaces par photographies, orthophotos… • Réalisation effective par comparaison des engagements du	

<table>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="5">cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés,
• Vérification des factures ou des pièces de valeurs probante équivalente.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Montant de l'aide</td><td colspan="5">• Le calcul de l'indemnité sera fait sur la base d'un devis estimatif réalisé par le demandeur de l'aide et plafonné aux dépenses réelles.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Financeurs potentiels</td><td colspan="5">• FEADER (Europe)
• Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
• Plan Loire Grandeur Nature
• Autres financeurs : Agence de l'Eau, Conseils Régionaux et Généraux…</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="5">Calendrier sur 5 années</td></tr>
<tr><td>Nature des opérations</td><td>Coût</td><td>A1</td><td>A2</td><td>A3</td><td>A4</td><td>A5</td></tr>
<tr><td>Scarification mécanique et déssouchage</td><td>Ajustage sur devis</td><td>x</td><td></td><td>x</td><td></td><td>x</td></tr>
<tr><td>Intervention légère</td><td>Ajustage sur devis</td><td></td><td>x</td><td></td><td>x</td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Acteurs concernés</td><td colspan="5">• DDEA (division fluviale)
• Conservatoire des sites du Loir-et-Cher
• Conservatoire du Patrimoine de la Région Centre</td></tr>
<tr><td colspan="2">Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000</td><td colspan="5">• FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 25
• FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 4.1</td></tr>
</table>

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 4.1	**Contrat Natura 2000 (F22706)**	Priorité 2
Chantier d'entretien et de restauration des ligneux, de la végétation des berges (ripisylve) et enlèvement raisonné des encombres.	Cette mesure concerne les investissements pour la réhabilitation ou la récréation de ripisylves et de forêt alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché. Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action. La mesure est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés et maintenir toutes les classes d'âges de Peuplier noir.	
Espèces concernées	Bihoreau gris (contacté mais pas encore sur la liste), Balbuzard Pêcheur et Aigrette garzette.	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	Zones à peupliers noirs, forêt de bois tendres.	115 ha
Engagements non rémunérés	• Interdiction de paillage plastique ; • Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches • Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) ; • Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas coupes les lianes (hormis celles qui grimpent sur les jeunes plants sélectionnés pour l'avenir) ; • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux régie).	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Structuration du peuplement permettant la régénération et la diversification des différents stades biologiques du peuplier noir. • Ouverture à proximité du cours d'eau : - coupe de bois - dévitalisation par annélation - débroussaillage, fauche, gyrobroyage, avec exportation des produits de la coupe ; - broyage au sol et nettoyage du sol ; • Précaution particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires : - brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite) ; - enlèvement et transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage ; • Lorsque pour la pérennité d'un habitat ou d'une espèce déterminée, il est nécessaire de réaliser des coupes destinées à éclairer le milieu, ces actions sont finançables ainsi que les menus travaux permettant d'accompagner le renouvellement du peuplement. • L'enlèvement manuel ou mécanique des encombres et exportation des produits de coupe vers un lieu de stockage sont éligibles lorsque le fait de laisser les bois sur place représente un danger réel pour le milieu (encombre, incendies…)	
Points de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) ;	

<table>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="5">• Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés ;
• Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Montant de l’aide</td><td colspan="5">• Pour les travaux hors annexes de restauration du fonctionnement hydraulique 15€ par mètre linéaire travaillé</td></tr>
<tr><td colspan="2">Financeurs potentiels</td><td colspan="5">• FEADER (Europe)
• Fonds du Ministère chargé de l’Environnement
• Plan Loire Grandeur Nature
• Autres financeurs : Agence de l’Eau, Conseils Régionaux et Généraux…</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="5">Calendrier sur 5 années</td></tr>
<tr><td>Nature des opérations</td><td>Coût</td><td>A1</td><td>A2</td><td>A3</td><td>A4</td><td>A5</td></tr>
<tr><td>Expertise forestière</td><td>Ajustage sur devis</td><td>x</td><td></td><td></td><td>x</td><td></td></tr>
<tr><td>Travaux de structuration</td><td>Ajustage sur devis</td><td>x</td><td></td><td></td><td>x</td><td></td></tr>
<tr><td>Travaux de restauration du fonctionnement hydrique</td><td>Ajustage sur devis</td><td>x</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td colspan="2">Acteurs concernés</td><td colspan="5">• Propriétaires forestiers riverains,
• Syndicat des Propriétaires Forestiers,
• CRPF,
• DDEA.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Action mise en place dans d’autres sites Natura 2000</td><td colspan="5">FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 7.3</td></tr>
</table>

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 4.2	**Contrat Natura 2000 (F22712)**	Priorité 1
Maintien de bois sénescents	L'action concerne un dispositif favorisant le développement de bois sénescent en forêt dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces d'intérêt communautaire. Cette mesure vise à apporter une compensation aux propriétaires des forêts en place et des boisements jeunes issus de la déprise de l'agriculture et de l'élevage, pour le maintien des vieux têtards ou à port champêtre, et des arbres forestiers dépérissant ou à cavités. Le maintien de ces vieux arbres présente aussi un très fort intérêt pour les insectes saproxyliques.	
Espèces concernées	Balbuzard pêcheur et Pic noir	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	Forêt de bois durs ou mixtes	255 ha
Engagements non rémunérés	Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés (triangle pointe vers le bas à la peinture ou à la griffe à environ 1,30 m du sol) ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification.	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'engagement contractuel du propriétaire porte sur **une durée de 30 ans**. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement. Les éventuels études et frais d'experts seront aussi prises en charge. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas, c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement. Il est possible de démembrer les arbres en cas de chute pour éviter les embâcles mais les bois démembrés devront être laissés sur place. • Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles. • Les contrats portent sur : - des arbres des essences principales ou secondaires ; - pour un volume à l'hectare d'au moins 5 m^3 ; - sur 2 tiges minimum à l'hectare. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. • Les arbres choisis doivent présenter un houppier de forte dimension, être déjà sénescent ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités. Le diamètre du tronc à 1.30 m du sol doit être supérieur ou égal au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans listé ci-dessous : - Chêne sessile et pédonculé : 55 cm - Hêtre : 50 cm - Pins : 45 cm - Autres feuillus (frênes, aulne, tilleuls, érables…) : 45 cm	

• **Points de contrôle**	• Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans. Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.			
Montant de l'aide	• Un contrat passé pour réserver des arbres disséminés ou regroupés en îlots de sénescence sur une parcelle donnera lieu à l'application d'un barème unique par type de peuplement, comme défini ci-dessous. • Ces barèmes ne comprennent pas les coûts éventuels d'études ou frais d'experts.			
Essence	**Chêne**	**Hêtre**	**Pin sylvestre**	**Autres feuillus**
Nombre de tiges minimum pour atteindre 5 m^3	2	2	3	3
Aide forfaitaire par arbre en €	108	42	34	61
Financeurs potentiels	• FEADER (Europe) • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement			
Acteurs concernés	• Propriétaires et ayant droits			
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000	• FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 7.4 • FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 23			

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »							
Action 5.1	**Contrat forestier Natura 2000 (F27009)**						Priorité 3
Réduction de l'impact des dessertes	Il s'agit de préserver les sites de nidification des oiseaux d'intérêts communautaire qui sont soumis à la pression d'engins motorisés ou des VTTistes et randonneurs en interdisant leur accès.						
Espèces concernées	Balbuzard pêcheur et Aigrette garzette						
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat						
Surface engagée	Forêt de bois durs ou mixtes						255 ha
Engagements non rémunérés	• Pour les allongements de voirie ou les dispositifs de franchissement, le bénéficiaire de l'aide s'engage à : - Fournir au service instructeur (DDEA) une cartographie de la voirie existante et des modifications du tracé, ainsi que le descriptif technique des travaux ; - Présenter au service instructeur un calendrier de mise en œuvre ; - Maintenir en état l'ensemble des réalisations. • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie).						
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Allongement de parcours normaux d'une voirie existante ; • Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes…) ; • Mise en place d'ouvrages temporaires de franchissement permanents en accompagnement du détournement d'un parcours existant ; • Etudes et frais d'expert ; • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action, sur avis du service instructeur. Remarque : Le financement de l'acquisition d'ouvrages temporaires de franchissement n'est pas éligible que dans le cas d'une structure pouvant utiliser ce matériel de manière fréquente dans le cadre de la gestion des milieux et/ou pouvant le mettre à disposition d'éventuels autres gestionnaires ou propriétaires d'espaces naturels.						
Points de contrôle	• Existence et tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) ; • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.						
Montant de l'aide	• Le calcul de l'aide sera fait sur la base d'un devis estimatif réalisé par le demandeur de l'aide et plafonné aux dépenses réelles.						
Financeurs potentiels	• FEADER (Europe) • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement						
• **Nature des opérations**	Coût plafond	Calendrier sur 5 années					
		A1	A2	A3	A4	A5	
Expertise préalable dans le cadre de l'animation du DOCOB		**x**					

Allongement de voirie existante - route forestière avec chaussée de 3.50 m de largeur - piste de débardage	80 €/ml 10 €/ml		**x**			
Mise en place d'ouvrage de franchissement temporaire : - kit de franchissement mobil (6tuyaux) - poutrelles démontables	 3000 €/kit 1500 €/unité		**x**			
Mise en place d'ouvrages de franchissement permanents : - passerelle - passage busé	 3 500 €/unité 1500 €/unité		**x**			
Mise en place d'obstacles pour limiter la fréquentation (barrière bois, grumes, blocs, rémanents…)	200 €/unité		**x**			
Acteurs concernés	• DIREN, • DDEA, • Propriétaires forestiers riverains, • Syndicat des Propriétaires Forestiers, • CRPF, • Collectivités, • Conseil Général du Loir-et-Cher, • UNESCO Mission Val de Loire.					
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000	FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, 8.2 action					

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 6.1	**Contrat Natura 2000 (A32305R)**	Priorité 1
Gestion des pelouses par gyrobroyage ou débroussaillage léger	Les pelouses sur sable ont tendance à s'embroussailler lentement. Le but de cette mesure est de contrer cet embroussaillement lorsqu'il est léger et que les ligneux sont de faible diamètre, et en particulier de lutter contre les repousses de ligneux à la suite d'un débroussaillage lourd (action 6.2 : Restauration de pelouses et prairies par débroussaillage).	
Espèces concernées	Busard Saint-Martin et Pie-grièche écorcheur	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	Fruticées, ronciers, pelouses sur sable	27 ha
Engagements non rémunérés	• Les interventions doivent être effectuées hors période de nidification, avant le 1ier mars et après le 1ier septembre. • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Tronçonnage et bûcheronnage légers • Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et les habitats visés par le contrat). • Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux ; • Débroussaillage, gyrobroyage, fauche avec exportation des produits de la coupe ; • Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits de la coupe ; • Arasage des tourradons ; • Frais de mise en décharge ; • Etude et frais d'expert ; • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. Remarque : On veillera à ce que sur l'ensemble du site quelques bosquets de fruticées soient conservés. La quantité et la localisation de ces bosquets sera définie par la structure animatrice. Ceci sera favorable à la conservation de la Pie-grièche écorcheur et augmentera la diversité et la biomasse en insectes, favorables aux chauves-souris, et facilitera la compatibilité de l'action avec le document d'objectifs mis en place de la ZSC « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers ». Pour la gestion de la végétation herbacée, on choisira l'Action 6.3 (Restauration de pelouses et prairies par débroussaillage) sur la base de la biomasse produite plutôt que sur la nature phytosociologique du cortège végétal.	
Points de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces ; • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.	
Montant de l'aide	Le calcul de l'aide sera fait sur la base d'un devis estimatif réalisé par le demandeur de l'aide et plafonné aux dépenses réelles.	
Financeurs potentiels	• FEADER (Europe) • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement	
Calendrier de mise en œuvre	Calendrier sur 5 années	

Nature des opérations	Coût	A1	A2	A3	A4	A5
Gestion par la fauche des fruticées, ronciers et pelouses sur sable	Ajustable sur devis	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**
Tronçonnage, bûcheronnage légers, enlèvement de souche.	Ajustable sur devis	**x**				
Acteurs concernés		• Propriétaires et ayant droits				
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000		• FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 9.3 • FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 7				

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »						
Action 6.2		**Contrat Natura 2000 (A32301P)**				Priorité 1
Restauration de pelouses et prairies par débroussaillage		Cette action vise à l'ouverture de surfaces abandonnées par l'agriculture et moyennement à fortement embroussaillées, et celles de zones humides et landes envahies par les ligneux. En effet, avec la déprise de l'agriculture et de l'élevage, les prairies des francs-bords ont tendance à s'embroussailler, ce qui conduit au développement de boisements jeune très mal structurés de faible intérêt écologique.				
Espèces concernées		Busard Saint-Martin, Oedicnème criard, Combattant varié, Pie-grièche écorcheur				
Localisation de l'action		Renvoi à une cartographie annexée au contrat				
Surface engagée		Fructicées et ronciers (hors SAU)				22 ha
Engagements non rémunérés		• Les interventions doivent être effectuées hors période de nidification, avant 1ier mars et après le 1ier septembre. • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)				
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles		• Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux • Dévitalisation par annellation ; • Dessouchage ; • Rabotage des souches ; • Enlèvement des souches et grumes hors de la parcelle (le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat) ; • Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe ; • Broyage au sol et nettoyage du sol, exportation des produits ; • Arrasage des tourradons ; • Frais de mise en décharge ; • Etudes et frais d'expert ; • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur. Remarque : L'action devra être contractualisable conjointement à un engagement d'entretien par fauche dans le cadre du contrat Natura 2000 ; Action 6.1 «Gestion des pelouses par gyrobroyage ou débroussaillage léger » .				
Points de contrôle		• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; • Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos, …) ; • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées ; • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente.				
Montant de l'aide		Le calcul de l'aide sera fait sur la base d'un devis estimatif réalisé par le demandeur de l'aide et plafonné aux dépenses réelles.				
Financeurs potentiels		• FEADER (Europe) • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement				
Calendrier de mise en œuvre		Calendrier sur 5 années				
Nature des opérations	Coût	A1	A2	A3	A4	A5
Gestion par la fauche des	Ajustable	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**

fruticées, ronciers et pelouses sur sable	sur devis					
Tronçonnage, bûcheronnage, enlèvement de souche.	Ajustable sur devis	**x**				
Acteurs concernés		• Propriétaires et ayants droits.				
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000		• FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 4				

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 7.1	**Non éligible**	Priorité 1
Création d'une plaquette d'information dans le cadre de l'animation.	Cet outil de communication permettra de renseigner l'ensemble des usagers de la Loire sur l'intérêt écologique du site et sur la réglementation à appliquer.	
Espèces concernées	La totalité des espèces d'oiseaux présentes sur le site	
Localisation de l'action	L'ensemble du site	
Surface engagée	L'ensemble du site	
Mise en œuvre	• La plaquette d'information doit être un outil de communication accessible et compréhensible de tous. • Il devra être disponible en mairie, club de loisirs (canoë-kayak, centre équestre…), office de tourisme, campings, associations de protection de la nature, Observatoire Loire, ONCFS, Gendarmerie, Police Nationale et tout autre structure pouvant transmettre l'information et/ou faire appliquer la réglementation. • Le contenu : - Rappel sur la réglementation des engins motorisés - Liste des sites bénéficiant d'un arrêté préfectoral de protection de biotope avec leur localisation. - Liste des mauvaises pratiques comme le dépôt d'ordures, les feux… - Rappel sur le classement patrimonial et européen de la Loire dans son ensemble et plus particulièrement dans le Loir-et-Cher. Remarque : Une plaquette réalisée par l'ONCFS DR Centre-Ile de France existe déjà. Sa création date de mars 2005. Il sera judicieux d'en prendre compte	
Financeurs potentiels	• Collectivités locales, Conseil Général, PLGN ; • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement.	
Acteurs concernés	• Acteurs et usagers de la Loire, • associations, • collectivités.	
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000	FR 2610004 « Vallées de la Loire et de l'Allier de Neuvy-sur-Loire à Mornay-sur-Allier »	

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 7.2	**Contrat A32326P**	Priorité 1
Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact	L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des habitats d'intérêt communautaire dont la structure est fragile, ou sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles. Il s'agit alors de communiquer et d'informer les usagers de la Loire une fois qu'ils sont sur le site en installant des panneaux en des points stratégiques définis en fonction des points de haute fréquentation définis en fonction de la mesure 7.4 « Evaluation de la fréquentation » et en fonction des îlots de nidification des Sternes naine et pierregarin.	
Espèces concernées	**Sterne pierregarin** et **Sterne naine**.	
Localisation de l'action	Aux abords de l'île de la Saulas (en aval du pont Mitterrand) et de l'île de la Tuilerie (au niveau de la station de pompage de la ville de Blois).	
Surface engagée	Sur les secteurs les plus fréquentés à définir	
Mise en oeuvre	• Il s'agit de panneaux en couleurs présentant les sites de nidification des sternes en Loire. • Les activités humaines ayant un impact sur la conservation de leurs biotopes et la reproduction • Ces panneaux seront disposés en des points stratégiques sur le site : points de forte fréquentation, aux abords sites de nidification des sternes (îles de la Saulas, des Tuileries). Ils seront éventuellement amovibles afin d'éviter toute détérioration en dehors des périodes de nidification. • Réunions de conception des panneaux organisée par la structure animatrice ; • Conception/réalisation des panneaux par un prestataire extérieur compétent en communication sur l'environnement ; • Pose et dépose des panneaux par un prestataire extérieur ou les services techniques des communes. Les trous laissés par les panneaux lors de la dépose éventuelle seront rebouchés.	
Engagements non rémunérés	• Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut ; • Respect de la charte graphique ou des normes existantes ; • Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire).	
Engagements rémunérés = liste des opérations éligibles	• Conception des panneaux, • Fabrication, • Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu • Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose, • Entretien des équipements d'information, • Etudes et frais d'expert, • Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur, • L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifié, • Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion.	
Points de contrôle	• Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire) ; • Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés ; • Vérification des factures ou des pièces de valeur probante	

<table>
<tr><td colspan="2"></td><td colspan="5">équivalente.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Financeurs potentiels</td><td colspan="5">• FEADER (Europe)
• Fonds du Ministère chargé de l'Environnement</td></tr>
<tr><td colspan="2">Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="5">Calendrier sur 5 années</td></tr>
<tr><td>Nature des opérations</td><td>Coût</td><td>A1</td><td>A2</td><td>A3</td><td>A4</td><td>A5</td></tr>
<tr><td>Conception spécifique du panneau en contexte forestier (conception, graphisme, réunions)</td><td>Sur devis ; de l'ordre de 3150 € HT</td><td></td><td>x</td><td></td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Réalisation d'un panneau (impression et support)</td><td>Sur devis ; de l'ordre de 315 € HT</td><td></td><td></td><td>x</td><td></td><td></td></tr>
<tr><td>Pose-dépose d'un panneau (prestataire extérieur)</td><td>Sur devis ; de l'ordre de 350 € HT</td><td></td><td></td><td></td><td>x</td><td>x</td></tr>
<tr><td>Pose-dépose d'un panneau (services techniques des communes)</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>x</td><td>x</td></tr>
<tr><td colspan="2">Acteurs concernés</td><td colspan="5">• Collectivités territoriales,
• Communes,
• Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre,
• Fédération de pêche et de chasse,
• Associations Naturaliste.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000</td><td colspan="5">FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 16.2</td></tr>
</table>

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 7.3	**Non éligible**	Priorité 2
Renforcement de la surveillance en certains points sensibles du site.	Le maintien ou la restauration d'un bon état de conservation des habitats et habitats d'espèces qui ont conduit à la désignation du site Natura 2000 demande à la fois une gestion adéquate spécifique et la limitation des dégradations. La police du site vise à limiter les usages dégradants sur l'ensemble du site, surtout aux abords des sites de nidification des colonies de sternes sur les grèves exondées de la Loire, qui sont très sensibles au dérangement. Le site a également été désigné au titre de la directive « Habitat » il est nécessaire de préserver les habitats les plus rares et les plus fragiles. C'est le cas en particulier des pelouses sur sable. L'objectif de cette action est de préciser les responsabilités des différents acteurs de la police du site et de les informer sur les enjeux de conservation du site Natura 2000 (localisation des habitats les plus fragiles, nature des usages les plus dégradants), de façon à rendre le plus efficace possible l'effort global de police.	
Espèces concernées	Toutes les espèces significatives sur la Zone de Protection Spéciale	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	L'ensemble du site	

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Les différents acteurs :

Les structures habilitées à intervenir sur le site pour information, prévention et, le cas échéant, verbalisation au titre de la Loi sur l'eau ou de la protection de la faune et de la flore sont les suivantes :

- ONEMA (police de l'eau uniquement)
- ONCFS
- Gendarmerie (compagnie de Blois en charge de la Loire pour tout le département)
- DDEA
- Gardes-pêche
- Gardes champêtres municipaux
- Police nationale

Modalité de coordination :

Il est prévu une réunion annuelle d'information réunissant tous les acteurs ci-dessus, organisée et animée par la structure animatrice.
Au cours de cette réunion, la structure animatrice :

- présentera les objectifs de conservation du site Natura 2000,
- localisera les sites de nidification les plus fragiles et les plus susceptibles d'être dégradés, ou pour lesquels des dégradations et le dérangement seraient le plus susceptibles d'avoir des incidences notables,
- listera les types d'usages les plus susceptibles d'être dégradants, et pour lesquels il sera le plus utile d'être vigilant.
- Recueillera le retour d'expérience des différents participants.

Cette réunion sera organisée en début d'animation du site Natura 2000, et sera renouvelée si la structure animatrice en constate le besoin. En effet, les usages dégradants actuellement peu impactant peuvent se développer très vite à la faveur de circonstances climatiques particulières ou de modes de loisirs.
Les habitats les plus sensibles aux dégradations par les usages sur le site sont :

- Les grèves et leurs abords (îles de la Saulas, île des Tuileries).
- Les boires et leurs abords (boire de la Scierie à Chouzy-sur-Cisse, Petite Loire à Courbouzon)
- Les pelouses sur sables d'intérêt communautaire

Pour les habitats et espèces de la directive Habitats, les usages les plus dégradants ou les plus susceptibles d'être dégradants sur le site sont :

<table>
<tr><td colspan="6">

L’usage de véhicules de loisir motorisés (quad, motocross, éventuellement et dans une moindre mesure VTT) qui ont un impact important sur les pelouses sur sable par piétinement, déstabilisation du substrat et déchaussement des systèmes racinaires des plantes. Ceci conduit à une disparition de la flore. Elle est temporaire et réversible à l’arrêt des perturbations.
Les campements prolongés, qui, du fait de déchets divers, peuvent conduire à une eutrophisation à laquelle les pelouses sur sable peuvent être sensibles.
Les dépôts de déchets divers qui, outre le fait de détruire certains habitats fragiles, sont susceptibles d’introduire des plantes invasives (Renouée du Japon, Robinier faux-acacia en particulier).
Les raves parties, qui peuvent aboutir à une dégradation durable de grandes surfaces d’habitats ouverts, par compaction, eutrophisation, et destruction de la végétation ainsi qu’un impact sonore négatif pour l’avifaune.

</td></tr>
<tr><td>Points de contrôle</td><td colspan="5">• Réunion annuelle entre les acteurs</td></tr>
<tr><td>Financeurs potentiels</td><td colspan="5">• Collectivités locales, Conseil Général, PLGN
• Fonds du Ministère chargé de l’Environnement</td></tr>
<tr><td>Calendrier de mise en œuvre</td><td colspan="5">Calendrier sur 5 années</td></tr>
<tr><td>Nature des opérations</td><td>A1</td><td>A2</td><td>A3</td><td>A4</td><td>A5</td></tr>
<tr><td>Réunion entre les acteurs</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr>
<tr><td>Surveillance du site</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td><td>x</td></tr>
<tr><td>Acteurs concernés</td><td colspan="5">• ONEMA (police de l’eau uniquement),
• ONCFS,
• Gendarmerie (compagnie de Blois en charge de la Loire pour tout le département),
• DDEA,
• Gardes-pêche,
• Gardes champêtres,
• Gardes municipaux,
• Police nationale.</td></tr>
<tr><td>Action mise en place dans d’autres sites Natura 2000</td><td colspan="5">FR2400565 Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers, action 27</td></tr>
</table>

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »		
Action 7.4	**Non éligible**	Priorité 2
Evaluation de la fréquentation	Il s'agit d'identifier les secteurs du site à plus forte fréquentation et la nature de cette fréquentation.	
Espèces concernées	Toutes les espèces significatives sur la Zone de Protection Spéciale	
Localisation de l'action	Renvoi à une cartographie annexée au contrat	
Surface engagée	Sur l'ensemble du site Natura 2000	

Cahier des charges de l'action et recommandations techniques :

Identification des zones les plus fréquentées

- Recueil des données disponibles auprès des représentants des activités générant une fréquentation sur le site seront collectées : fédérations de chasse et de pêche, mairies, département, offices de tourisme, structures de loisirs, ONCFS (procès-verbaux)… ; ONEMA ;
- Identification et recensement des différents accès aux sites, tant privés que publics et autorisés ou non ;
- Visites de terrain ;
- Enquête auprès de la population locale ;
- Recensement des aménagements touristiques en projet comme la Loire à vélo
- …

On insistera pour ce travail sur la période estivale, sans pour autant négliger la fréquentation le reste de l'année.
Le projet de « Loire à vélo » sera intégré à cette synthèse. Rappelons ici que la fréquentation du val de Loire dépend étroitement des conditions météorologiques.

Cartographie

Une synthèse cartographique au 1/25 000ème sera réalisée en insistant sur deux aspects :

- L'importance de l'affluence sur certains axes ou certains pôles (hiérarchisation) ;
- La présence d'habitats d'espèces et/ou de sites de nidification remarquables.

Mise en œuvre

Réalisation de l'étude par un prestataire extérieur en partenariat avec les organismes mentionnés ci-après.

Points de contrôle	• Méthodologie adoptée ; • Rapport d'étude et surtout annexes cartographiques
Financeurs potentiels	• Collectivités locales, Conseil Général, PLGN. • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
Calendrier de mise en œuvre	Calendrier sur 5 années
Acteurs concernés	• Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, • Fédérations de pêche et de chasse, • club de canoë-kayak, • Camping Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, • Comité Départemental du Tourisme, • Conseil Général, • Pays, • Communes ligériennes, • Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage.
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000	FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 15.1

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »						
Action 7.5		**Non éligible**				Priorité 1
Conception et installation de panneaux d'information sur certains points stratégiques du site		Il s'agit de communiquer et d'informer les usagers de la Loire une fois qu'ils sont sur le site en installant des panneaux en des points stratégiques définis en fonction des points de haute fréquentation définis en fonction de la mesure 8.4 « Evaluation de la fréquentation ».				
Espèces concernées		Espèces sensibles au dérangement				
Localisation de l'action		A définir				
Surface engagée		Sur les secteurs les plus fréquentés à définir				
Mise en œuvre		• Il s'agit de panneaux en couleurs 80x100 cm présentant la démarche et le site Natura 2000 : caractéristiques générales, oiseaux d'intérêt communautaire ainsi que des informations sur la réglementation en vigueur - circulation des quads, 4x4, moto, etc., - Les dépôts d'immondices, - Les feux, - La divagation des chiens. • Ces panneaux seront disposés en des points stratégiques sur le site (points de forte fréquentation, aux abords des tronçons de la Loire à vélo et des forêts alluviales d'intérêt écologique majeur). Ils seront éventuellement amovibles afin d'éviter toute détérioration en dehors des périodes de forte affluence sur le site. • Réunions de conception des panneaux organisée par la structure animatrice ; • Conception/réalisation des panneaux par un prestataire extérieur compétent en communication sur l'environnement ; • Pose et dépose des panneaux par un prestataire extérieur ou les services techniques des communes. Les trous laissés par les panneaux lors de la dépose éventuelle seront rebouchés.				
Points de contrôle		• Compte-rendu de réunions ; • Cohérence avec les actions « Evaluation de la fréquentation sur le site », et action 5.1. • Conception/réalisation des panneaux par un prestataire extérieur compétent en communication sur l'environnement ; • Pose et dépose des panneaux par un prestataire extérieur ou les services techniques des communes. Les trous laissés par les panneaux lors de la dépose éventuelle seront rebouchés. Les éléments de budget et de temps d'animation indiqués ci-après ne sont qu'indicatifs.				
Financeurs potentiels		• Collectivités locales, Conseil Général, PLGN.				
Calendrier de mise en œuvre		Calendrier sur 5 années				
Nature des opérations	Coût	A1	A2	A3	A4	A5
Conception spécifique du panneau en contexte forestier (conception, graphisme, réunions)	Sur devis ; de l'ordre de 3150 € HT		**x**			
Réalisation d'un panneau (impression et support)	Sur devis ; de l'ordre			**x**		

	de 315 € HT					
Pose-dépose d'un panneau (prestataire extérieur)	Sur devis ; de l'ordre de 350 € HT				**x**	**x**
Pose-dépose d'un panneau (services techniques des communes)					**x**	**x**
Acteurs concernés		• Collectivités territoriales, • Communes, • Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre, • Fédération de pêche et de chasse, • Associations Naturaliste.				
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000		FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 16.2				

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »							
Action 8.1		**Non éligible**					Priorité 1
Suivi des colonies de Sternes		Il s'agit de centraliser l'ensemble des données concernant les Sternes sur la Loire afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de ces espèces qui se reproduisent sur le site. Cela permettra de faire un état des sites qui accueillent les sternes afin d'anticiper toute dégradation ou végétalisation de l'habitat. Cette action est à prendre en compte pour les actions de scarification des grèves exondées sableuses.					
Espèces concernées		**Sterne pierregarin, Sterne** naine, Mouette mélanocéphale et Goéland leucophée.					
Localisation de l'action		Grèves exondées sableuses					
Surface engagée		130 ha					
Mise en œuvre		• Mise à jour de la synthèse des travaux des naturalistes de Loir et Cher Nature et de la Maison de la Loire de Saint-Dyé-sur-Loire. • Identification des sites à prospecter ; • Calendrier de prospection sur la Loire ; • Synthèse des données ; • Evaluation de l'accueil des différents sites de nidification des Sternes et mise en place d'un calendrier des actions de scarifications mécaniques et/ou manuelles (action 3.1). • Les Sternes sont présentes sur la Loire d'avril à mi-août, les investigations de terrain devront être réalisées sur cette période afin d'évaluer les effectifs reproducteurs et le nombre de jeunes à l'envol. Une surveillance particulière sera effectuée pour deux espèces suplémentaires : Mouette mélanocéphale et Goéland mélanocephale.					
Points de contrôle		• Compte-rendu de réunion entre les naturalistes ; • Compte-rendu de réunion entre la DDEA et les naturalistes ; • Calendrier de prospection sur la Loire • Rédaction d'un rapport annuel ; Les éléments de temps d'animation indiqués ci-après ne sont qu'indicatifs.					
Financeurs potentiels		• Collectivités locales, Conseil Général, PLGN. • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement					
Calendrier de mise en œuvre		Calendrier sur 5 années					
Nature des opérations	Coût	A1	A2	A3	A4	A5	
Recensement	Sur devis	**x**	**x**	**x**	**x**	**X**	
Centralisation des données et synthèse cartographique	5 jours	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	
Réunion	1jour	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	
Acteurs concernés		• DDEA, • Fédération de pêche et de chasse, • Associations Naturalistes.					
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000		FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 13.1					

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »							
Action 8.2		**Non éligible**					Priorité 1
Evaluation de la population de Pie-grièche écorcheur		Il s'agit de centraliser l'ensemble des données concernant la Pie-grièche écorcheur sur la Loire afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de ces espèces qui se reproduisent sur le site. L'objectif étant de centraliser au maximum les informations sur les effectifs et les populations de cette espèce.					
Espèces concernées		Pie-grièche écorcheur					
Localisation de l'action		Ensemble du cours de la Loire sur site					
Mise en œuvre		• Mise à jour de la synthèse des travaux des naturalistes. • Identification des sites à prospecter préférentiellement; • Calendrier de prospection sur la Loire ; • Synthèse des données ; • Evaluation de l'accueil des différents sites de nidification. • La Pie-grièche écorcheur est présente sur la Loire d'avril à septembre. Les investigations de terrain devront être réalisées préférentiellement en mai et juin en période de nidification de l'espèce.					
Points de contrôle		• Compte-rendu de réunion entre les naturalistes ; • Rédaction d'un rapport annuel ; • Calendrier de prospection sur la Loire Les éléments de temps d'animation indiqués ci-après ne sont qu'indicatifs.					
Financeurs potentiels		• Collectivités locales, Conseil Général, PLGN. • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement					
Calendrier de mise en œuvre		Calendrier sur 5 années					
Nature des opérations	Coût	A1	A2	A3	A4	A5	
Recensement	Sur devis	**x**	**x**	**x**	**x**	**X**	
Centralisation des données et synthèse cartographique	5 jours	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	
Réunion	1jour	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	
Acteurs concernés		• Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, • Fédération de pêche et de chasse, • Associations Naturalistes.					
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000		FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 13.3					

Site N°FR 2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »							
Action 8.3		**Non éligible**					Priorité 1
Suivi de la population de l'Oedicnème criard		Il s'agit de centraliser l'ensemble des données concernant l'Oedicnème criard sur la Loire afin de disposer d'une information la plus complète possible sur l'évolution de ces espèces qui se reproduisent sur le site.					
Espèces concernées		Oedicnème criard					
Localisation de l'action		Ensemble du cours de la Loire sur site					
Mise en œuvre		• Mise à jour de la synthèse des travaux des naturalistes. • Identification des sites à prospecter préférentiellement; • Calendrier de prospection sur la Loire ; • Synthèse des données ; • Evaluation de l'accueil des différents sites de nidification. • L'Oedicnème criard est présent sur la Loire de mars à octobre, les investigations de terrain devront être réalisées sur cette période.					
Points de contrôle		• Compte-rendu de réunion entre les naturalistes ; • Rédaction d'un rapport annuel ; • Calendrier de prospection sur la Loire Les éléments de temps d'animation indiqués ci-après ne sont qu'indicatifs.					
Financeurs potentiels		• Collectivités locales, Conseil Général, PLGN. • Fonds du Ministère chargé de l'Environnement					
Calendrier de mise en œuvre		Calendrier sur 5 années					
Nature des opérations	Coût	A1	A2	A3	A4	A5	
Recensement	Sur devis	**x**	**x**	**x**	**x**	**X**	
Centralisation des données et synthèse cartographique	5 jours	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	
Réunion	1jour	**x**	**x**	**x**	**x**	**x**	
Acteurs concernés		• Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, • Fédération de pêche et de chasse, • Associations Naturalistes.					
Action mise en place dans d'autres sites Natura 2000		FR2410017 Vallée de la Loire du Loiret, action 13.2					

XII. TABLEAU DE SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

N°	Intitulé	Priorité
1.1	Limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires des grandes cultures hors herbicides	2
1.2	Limitation de la fertilisation et des traitements phytosanitaires des grandes cultures hors herbicides.	2
2.1	Travaux de restauration en cas de comblement d'un milieu par une espèce végétale envahissante	1
2.2	Entretien et restauration de chenaux secondaires et des boires	3
3.1	Scarification ou travaux de destruction de jeune ligneux sur les grèves alluviales	1
4.1	Chantier d'entretien et de restauration des ligneux, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des encombres.	2
4.2	Maintien de bois sénescents	1
5.1	Réduction de l'impact des dessertes	3
6.1	Gestion des pelouses par gyrobroyage ou débroussaillage léger	1
6.2	Restauration de pelouses et prairies par débroussaillage	1
7.1	Création d'une plaquette d'information dans le cadre de l'animation.	1
7.2	Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact	1
7.3	Renforcement de la surveillance en certains points sensibles du site	2
7.4	Evaluer la fréquentation	2
7.5	Conception et installation de panneaux d'information sur certains points stratégiques du site	1
8.1	Suivi de colonies de Sternes	1
8.2	Suivi de la population de Pie-grièche écorcheur	1
8.3	Suivi de la population d'Oedicnème criard	2

Seule 11 actions contractuelles sont éligibles à un cofinancement Natura 2000. La majorité s'appuie sur des actions déjà identifiées dans le cadre du Docob « Habitat » Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers et Docob directive « Oiseaux » vallée de la Loire du Loiret.
7 actions ne sont pas éligibles à un cofinancement Natura 2000 mais permettent d'améliorer l'évaluation de certaines espèces d'intérêt européen du site comme les Sternes sur lesquelles reposent des actions contractualisables comme la scarification des grèves exondées sableuses.

XIII. CHARTE NATURA 2000

Direction Régionale de l'Environnement
CENTRE

Charte Natura 2000

Du site « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »

Zone de Protection Spéciale (ZPS) : FR2410001

Année 2009

Cadrage réglementaire :

Textes concernant la désignation du site Natura 2000 « Vallée de la Loire de Loir-et-Cher » :

- Arrêté du 5 juillet 2005 portant désignation du site Natura 2000 vallée de la Loire du Loir-et-Cher (Zone de Protection Spéciale).
- Directive n°79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages.
- Code de l'environnement et ses articles L.414-1-II et L.414-1-III ; R.214-16, R.214-18, R.214-20 et R.214-22
- Arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de Zone de Protection Spéciale selon l'article L.414-1-II.

1. PREAMBULE

1.1 Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau de sites qui hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne. L'engagement des Etats et de l'Union Européenne est de préserver ce patrimoine écologique sur le long terme.

La France a opté pour une politique contractuelle en ce qui concerne la gestion des sites Natura 2000. Actuellement, il existe quatre outils contractuels pour la gestion et la conservation de ces sites : les mesures agro-environnementales territorialisées (pour les milieux agricoles uniquement), les contrats Natura 2000 non agricoles et non forestiers, les contrats Natura 2000 forestiers et la charte Natura 2000.

1.2 La charte Natura 2000

L'objectif d'un site Natura 2000 est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié sa désignation. La charte Natura 2000 fait partie du document d'objectifs et permet de favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à la conservation de ces milieux et espèces. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats et espèces remarquables.

Cet outil contractuel permet à l'adhérent de marquer son engagement en faveur de Natura 2000 et des objectifs poursuivis par ce réseau (inclus dans le document d'objectifs) tout en souscrivant à des engagements d'un niveau moins contraignant que ceux d'un contrat Natura 2000. Les engagements proposés n'entraînent pas de surcoût de gestion pour les adhérents et ne donnent donc pas droit à rémunération.

Toute personne souhaitant adhérer à la charte Natura 2000 signe deux documents : un exemplaire de la Charte Natura 2000 ainsi qu'une déclaration d'adhésion, précisant les

parcelles engagées et la nature des milieux présents sur ces parcelles permettant ainsi de déterminer les engagements spécifiques que l'adhérent devra respecter.

La charte répond aux enjeux majeurs de conservation définis dans le document d'objectifs. A chaque site Natura 2000 correspond donc une charte qui lui est propre. Son objectif est d'orienter la gestion de manière à favoriser la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces d'intérêt communautaire inventoriés et éviter leur destruction. Toutefois, ces orientations ne remettent pas en cause les activités économiques existantes sur le site.

1.3 Ce qu'apporte l'adhésion à la charte Natura 2000

L'adhésion à la charte Natura 2000 garantit que les terrains concernés font l'objet d'une gestion durable et/ou que les activités pratiquées sont respectueuses des habitats naturels et des espèces pour lesquels le site Natura 2000 a été désigné. En plus de cette reconnaissance, l'adhésion à la charte Natura 2000 peut donner accès à certains avantages fiscaux et à certaines aides publiques.

- ✓ Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) (*loi n°2005-157 du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux*)

Cette exonération n'est applicable que sur les sites désignés en ZSC ou ZPS par arrêté ministériel. La totalité de la TFNB est exonérée. La cotisation pour la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée.

- ✓ Exonération partielle des droits de mutation à titre gratuit pour certaines successions et donations (*décret n°2007-746 du 9 mai 2007*)

L'exonération porte sur les ¾ des droits de mutations pour les propriétés non bâties et qui ne sont pas en bois et forêts.

- ✓ Déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales (*Décret n°2006-1191 du 27 septembre 2006*)

Les travaux de restauration et de gros entretien, effectués en vue du maintien du site en bon état écologique et paysager, sont déductibles pour la détermination du revenu net imposable.

- ✓ Garantie de gestion durable des forêts

Cette garantie permet de bénéficier :

- Des exonérations fiscales au titre de l'ISF ou des mutations à titre gratuit sur les bois et forêts,
- Des exonérations d'impôts sur le revenu au titre de certaines acquisitions de parcelles ou de certains travaux forestiers, si la propriété fait plus de 10 ha,

- D'aides publiques à l'investissement forestier.

1.4 Qui peut adhérer a une charte Natura 2000 ?

Le signataire est, selon les cas, soit le propriétaire, soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir sur les parcelles concernées. La durée du mandat doit couvrir au moins la durée d'adhésion à la charte Natura 2000.

L'unité d'engagement est la parcelle cadastrale. Ainsi, l'adhérent peut choisir de signer une charte Natura 2000 sur la totalité ou sur une partie seulement de ses parcelles incluses dans le site Natura 2000.

- Le propriétaire adhère à tous les engagements de portée générale et à tous les engagements qui correspondent aux milieux présents sur les parcelles pour lesquelles il a choisi d'adhérer.
- Le mandataire peut uniquement souscrire aux engagements de la charte Natura 2000 qui correspondent aux droits dont il dispose.

1.5 Durée de validité

La signature d'une charte Natura 2000 marque l'adhésion du propriétaire en faveur d'une gestion courante et durable des milieux naturels. Elle comporte des engagements qui pourront faire l'objet d'un contrôle par l'administration.

La charte Natura 2000 porte sur une durée de 5 ans. Des contrôles du respect des engagements pris dans la charte pourront être effectués sur place par les services de la DDEA, l'adhérent étant prévenu au moins 48 heures à l'avance. Lorsque le signataire d'une charte ne se conforme pas à l'un des engagements souscrits, le Préfet peut décider de la suspension de son adhésion pour une durée qui ne peut excéder un an. Il est à noter, cependant, que le non respect des préconisations listées ci-après sous l'en-tête « Recommandations » ne peut conduire à la suspension de l'adhésion de la charte par le Préfet, ces dernières n'ayant pas le caractère obligatoire et contrôlable des engagements.

Toute résiliation avant terme doit être officialisée par le préfet. Elle équivaut à l'arrêt des engagements par le signataire et a pour conséquence la reprise de la taxation foncière sur les parcelles engagées. En outre, toute nouvelle adhésion à la charte sera interdite pour une durée d'un an suivant la résiliation.

Enfin, le II de l'article R. 414-12-1. du code de l'environnement précise qu'en « cas de cession, pendant la période d'adhésion à la charte Natura 2000, de tout ou partie des terrains pour lesquels des engagements ont été souscrits, le cédant est tenu d'informer le Préfet ». Dans tous les cas, le cessionnaire peut adhérer à la charte pour la période restant à

courir de l'engagement initial. Il indique alors dans la déclaration d'adhésion la date de fin de l'engagement initialement souscrit par le cédant.

1.6 Point réglementaire

La charte Natura 2000 ne se substitue pas à la réglementation existante et présuppose le respect par le signataire de l'ensemble des réglementations pouvant s'appliquer sur ses parcelles. Certains textes réglementaires sont cependant rappelés ici à titre **d'information :**

- ✓ Interdiction d'introduire des espèces exotiques (article L. 411-3 du Code de l'Environnement modifié par la loi 2005-157 du 23 février 2005),
- ✓ Arrêté du 2 mai 2007 interdisant la commercialisation, l'utilisation et l'introduction dans le milieu naturel de *Ludwigia grandiflora* et *Ludwigia peploides* (jussies),
- ✓ Interdiction générale de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation publique (loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels, codifiés aux articles L. 362-1 et suivants du Code de l'Environnement, rappelée et expliquée par la circulaire n° DGA/SDAJ/BDEDP n°1 du 6 septem bre 2005 dite « Circulaire Olin »),
- ✓ Interdiction de déverser et d'incinérer des lubrifiants en milieux naturels (en application du décret ministériel du 21 novembre 1979),
- ✓
- ✓ Interdiction de « déposer, d'abandonner de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature que ce soit » (article R632-1 du Code Pénal),
- ✓ Respecter la réglementation des Plans Locaux d'urbanisme notamment en ce qui concerne les boisements classés.
- ✓ Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élim ination des déchets et à la récupération des matériaux
- ✓ Respect de l'Arrêté n° 2007- 198-11 portant sur la protection de l'île dite " de la Saulas " sur la Loire à BLOIS concernant les Sternes naine et pierregarin et Mouette mélanocéphale.
- ✓ Respect de l'arrêté ministériel du 17/04/1981 sui prévoit que « sont interdits sur tout le territoire métropolitain et en tout temps, la destruction ou l'enlèvement, la naturalisation des oiseaux d'espèces non domestiques suivantes ou, qu'ils soient vivants ou morts, leur transport, leur colportage, leur utilisation, leur mise en vente, leur vente ou leur achat... Cela concerne la majorité des espèces d'intérêt européen qui ont justifié le classement de ce site en Zone de Protection Spéciale.

- ✓ Interdiction et restriction d'utilisation des produits phytosanitaires, limitation des pollutions ponctuelles, respect des obligations relatives aux Zones Non Traités (ZNT) par rapport aux points d'eau (arrêté interministériel du 12 septembre 2006).

- ✓ Les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la Loire prévoient des recommandations en termes d'exploitation d'arbres et de gestion forestière, il existe 3 PPRI sur la vallée de la Loire du Loir-et-Cher d'amont en aval :
    - o PPRI n°1 : de la limite du Loiret jusqu'à la Chaussée Saint Victor du 22 février 2002
    - o PPRI n°2 : de Blois, Saint Gervais, Vineuil et Chailles du 2 juillet 1999
    - o PPRI n°3 : Loire aval du 1ier octobre 2001.

2. PRESENTATION GENERALE DU SITE

Le site Natura 2000 FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »

La Zone de Protection Spéciale FR2410001 « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » est un site de 2398 ha pour un linéaire d'environ 70 km. Le site est situé entre les levées espacées en moyenne de 500 m, il appartient en majorité au domaine public fluvial (DPF) géré par la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture de Loir-et-Cher (DDEA).

La désignation de la vallée de la Loire du Loir-et-Cher fait l'objet d'un classement Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux du fait de la présence de 29 espèces d'oiseaux d'intérêt européen (Sterne naine et pierregarin, Mouette mélanocéphale, Balbuzard pêcheur, Martin pêcheur…). Afin de préserver au mieux l'accueil de l'avifaune sur la Loire, une liste d'enjeux et objectif « a été définie et validé par le comité de pilotage du 7 juillet 2009 » :

- Les enjeux :
  - **Enjeu n°1 : Maintenir le corridor écologique le long de la Loire en préservant la mosaïque d'habitats.**
  - **Enjeu n°2 : Préserver les cycles biologiques des espèces.**
  - **Enjeu n°3 : Veiller à améliorer la cohérence des textes et outils de gestions sur la Loire.**
  - **Enjeu n°4 : Communiquer, sensibiliser le public et gérer la fréquentation**

Liste des objectifs liés aux enjeux du site :

Objectifs liés aux enjeux		
N° Objectif	Enjeux	Intitulé
1	1 et 2	Participer à la restauration de la qualité des eaux
2	1 et 2	Lutter contre le développement des espèces végétales envahissantes dans les bras morts
3	1 et 2	Limiter le développement des ligneux (saules, peupliers) sur les grèves sableuses et les îlots
4	1 et 2	Assurer le maintien de la ripisylve et des îlots boisés le long du fleuve
5	2 et 4	Limiter le dérangement en période de nidification des oiseaux des boisements alluviaux, ripisylves et îlots boisés.
6	1 et 2	Maintenir et/ou restaurer les espaces ouverts de pelouses et de prairies
7	2, 3 et 4	Sensibiliser les usagers fréquentant le site

Les objectifs liés aux groupes d'habitat des cortèges d'oiseau présent sur le site :

Cortège des oiseaux d'eaux libres	
1	Participer à la restauration de la qualité des eaux
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
Cortège des oiseaux des grèves exondées sableuses	
3	Limiter le développement des ligneux (saules, peupliers) sur les grèves sableuses et les îlots
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
Cortège des oiseaux des eaux calmes et des vasières	
2	Lutter contre le développement des espèces végétales envahissantes dans les bras morts
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
Cortèges des oiseaux des ripisylves et des îlots boisés	
4	Assurer le maintien de la ripisylve et des îlots boisés le long du fleuve
5	Limiter le dérangement en période de nidification des oiseaux des boisements alluviaux, ripisylves et îlots boisés.
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site
Cortège des oiseaux des grandes cultures, jachères, prairies (avec ou sans haies)	
6	Maintenir et/ou restaurer les espaces ouverts de pelouses et de prairies
7	Sensibiliser les usagers fréquentant le site

Les principales espèces d'oiseaux d'intérêt européen concernées par grand type de milieux

Cortège des oiseaux du groupe d'habitat	Liste des oiseaux	Grand type de milieux
des eaux libres	Guifettes moustac, Guifette noire, Martin pêcheur, Harle piette Grand cormoran.	**MILIEUX NON FORESTIERS**
des grèves exondées sableuses	Mouette rieuse, Mouette mélanocéphale, Vanneau huppé, Sterne pierregarin, Sterne naine.	
des eaux calmes et des vasières :	Aigrette garzette, Grande aigrette, Avocette élégante, Combattant varié, Petit gravelot, Chevalier aboyeur, Chevalier cul-blanc, Chevalier gambette, Chevalier guignette, Chevalier sylvain.	
des grandes cultures, jachères, prairies (avec ou sans haies)	Pie-grièche écorcheur, Cigogne blanche Busard Saint-Martin, Oedicnème criard, Pluvier doré, Cigogne noire.	
des ripisylves et des îlots boisés	Pic noir, Aigrette garzette, Balbuzard pêcheur.	**MILIEUX FORESTIERS**

Remarque : certaines espèces fréquentent plusieurs milieux selon leurs activités de nidification, de nourrissage, de refuge, …

CHARTE NATURA 2000

du site

« Vallée de la Loire du Loir-et-Cher »

3. ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Les engagements et recommandations de la charte sont soit de portée générale, et donc s'appliquent à **l'ensemble du site**, soit spécifiques deux grands types de milieux définis : **Milieux non forestiers, Milieux forestiers.**

La Charte Natura 2000 du site « Vallée de la Loire du Loir-et-Cher » directive « Oiseaux » conserve une homogénéité avec celle du site « Vallée de la Loire de Mosnes à Tavers » directive « Habitat », en effet ces deux sites se superposent à plus de 95%.

3.1 ENSEMBLE DU SITE NATURA 2000 :

Engagements :

Sur la (les) parcelles en adhésion à la charte Natura 2000, je m'engage à :

- ☐ **ES-1** : Signaler à la structure animatrice toute présence suspectée ou confirmée de plantes et d'animaux exotiques envahissantes sur mes parcelles à ne pas favoriser leur dissémination et à autoriser leur éradication par des tiers habilités.
    - o Points de contrôles : Vérification sur place de l'absence d'espèces exotiques envahissantes et/ou vérification sur pièce du signalement de leur présence.

Les plantes invasives avérées sur le site Loire :

Les jussies :

Ludwigia peploides et *Ludwigia grandiflora*

Les Renouées du Japon :

Fallopia japonica, *Fallopia sachalinensis* et les hybrides *Fallopia x bohemica*

Une espèce invasive observée sur le Cosson, présence potentielle sur le site Loire :

- Myriophylle du Brésil : *Myriophyllum aquaticum*

Les espèces animales invasives potentielles ou avérées sur le site :

- Grenouille taureau :

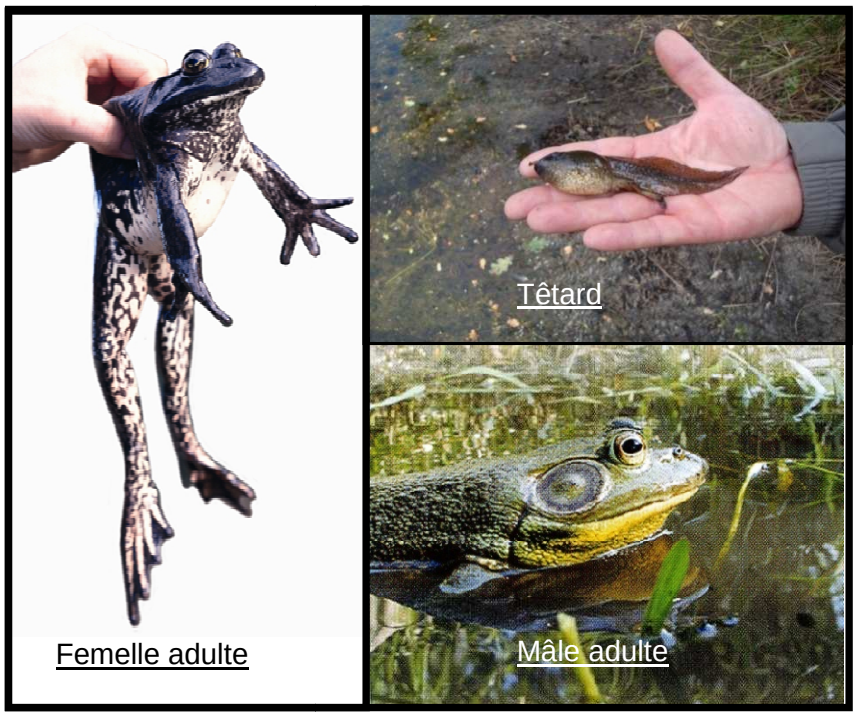

- Xenope lisse :

- Tortue de Floride :

Adulte

Juvénile

☐ **ES-2** : Le signataire s'engage à mettre les baux de chasse et les autorisations d'usages permanents ou exceptionnels en compatibilité avec la charte Natura 2000, en particulier en ce qui concerne les usages dégradants, au plus tard au moment du renouvellement des baux et autorisations.

- o Points de contrôles : inscription de clauses particulières dans les baux de chasse et autres autorisations d'usages.

☐ **ES-3 :** Privilégier les interventions mécaniques en dehors de la période de nidification des oiseaux qui va du 1ier mars au 1ier septembre.

- o Points de contrôle : Vérification sur place

☐ **ES-4** : Autoriser l'accès aux parcelles pour lesquelles je possède des droits personnels ou réels, afin que la structure animatrice, en collaboration éventuellement avec d'autres personnes mandatées, puisse réaliser des travaux d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats. J'ai noté que je serai prévenu des dates de ces opérations et informé de leurs résultats.

- o Points de contrôles : Refus ou pas d'accès

Recommandations sur les parcelles pour lesquelles je m'engage, j'essaie de :

- **RS-1** : Privilégier l'utilisation des huiles biodégradables pour toutes les opérations de travaux réalisées sur les parcelles engagées.
- **RS-2** : Solliciter, pour toute assistance utile à la bonne application de la charte, l'animateur Natura 2000, qui répondra à cette demande dans la mesure de ses moyens.

- **RS-3** : Privilégier les interventions mécaniques en dehors de la période de nidification des oiseaux qui va du 1ier mars au 1ier septembre.
- **RS-4** : En cas de constat de dégradation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt européen, et/ou de pratique d'usages de loisirs dégradants, il est recommandé au signataire d'en avertir la structure animatrice.

3.2 MILIEUX NON FORESTIERS

Engagements :

Sur la (les) parcelle(s) en adhésion à la charte Natura 2000, je m'engage à :

☐ **ENF - 1** : Conserver la végétation des berges des cours d'eau sauf en cas de risques important d'érosion de berge et en conformité avec le PPRI et préserver les encombres sauf en cas de risques de dégât d'ouvrage.

- o Points de contrôles : Contrôle sur place de l'absence de destruction.

☐ **ENF - 2** : Ne pas pratiquer et/ou ne pas délivrer d'autorisation pour la pratique d'activités de loisirs pouvant détruire les habitats d'espèces et/ou perturber les espèces d'intérêt européen présents sur les parcelles en adhésion.

- o Points de contrôles : absence de constat de non respect de l'engagement

☐ **ENF - 3** : Ne pas détruire les milieux herbacés par :

  - retournement,
  - désherbage chimique (sauf désherbage ponctuel pour la gestion des refus),
  - ennoyage, drainage,
  - remblais,
  - plantations,
  - brûlis.

- o Points de contrôles : Contrôle sur place de l'absence de retournement et autres destructions.

☐ **ENF - 4** : Signaler les éléments fixes du paysage et ne pas détruire : arbres isolés même mort, arbres têtards, haies favorables à la biodiversité.

- Points de contrôles : Contrôle sur place de la présence des éléments fixes du paysage.

Recommandations sur les parcelles pour lesquelles je m'engage, j'essaie de :

- **RNF - 1** : Eviter le dessouchage des arbres coupés sur les berges.
- **RNF - 2** : Limiter l'accès direct des bovins aux berges par l'installation de clôtures et éviter ainsi la dégradation des berges par le piétinement. Des clôtures ainsi que des abreuvoirs dans les milieux pâturés peuvent être installés dans cet objectif.
- **RNF - 3** : Faucher ou broyer les parcelles d'un même secteur en décalage des parcelles attenantes, possibilités d'échanges d'informations avec les gestionnaires des parcelles voisines.

3.3 MILIEUX FORESTIERS

Engagements :

Sur la (les) parcelle(s) en adhésion à la charte Natura 2000, je m'engage à :

☐ **EMF-1** : Le signataire s'engage à mettre son document de planification de gestion forestière (plan simple de gestion pour les forêts privées) en compatibilité avec les engagements de la Charte Natura 2000 dans un délai de 3 ans.

- Points de contrôles : conformité du document de gestion ou attestation du CRPF ou avenant au document de gestion.

☐ **EMF-2** : Le signataire s'engage à ne pas procéder à des coupes de transformation.

- Points de contrôle : absence de constat de non respect de l'engagement

Recommandations sur les parcelles pour lesquelles je m'engage, j'essaie :

- **RMF-1** : Maintenir la diversité des essences forestières et travailler en faveur du mélange. Il sera opportun de préserver au maximum les arbustes présents en sous étages et conserver en fonction des stations, les essences secondaires importantes pour la biodiversité : Bouleaux, Tremble, Peupliers noirs, Orme lisse, Orme de montagne, Saules, fruitiers sauvages, Noisetier, lianes sur les arbres développés (lierre, Houblon, vignes sauvages…).

- **RMF-2** : Il est recommandé au signataire de conserver les arbres morts sur pied situés à au moins 30 m des sentiers fréquentés par le public.

- **RMF-3** : Afin de garantir la préservation des lisières forestières, favoriser l'étagement et le caractère progressif des lisières.

XIV. STRUCTURE ANIMATRICE ET COMITE DE SUIVI

XIV.1. LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice seront précisées dans le cahier de charges rédigés par la Direction Régionale de l'Environnement.

Cette structure aura un rôle général d'animation et de sensibilisation aux problématiques de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire sur le site et un rôle dans la mise en place des contrats.

La structure animatrice devra avoir une connaissance parfaite du site et des acteurs pour mener à bien l'animation du Docob.

XIV.2. LE COMITE DE SUIVI

Une fois le Docob validé, le site passera en phase opérationnelle, le comité de suivi sera ainsi placé sous la présidence du préfet de département et pourra se réunir quand l'actualité l'exige, ou, à défaut, une fois par l'an.

Le comité de suivi possède avant tout un rôle d'information et constitue un lieu d'échanges sur l'animation du Docob et peut apporter des avis techniques sur les projets de contrats.

XV. BUDGET PREVISIONNEL

Certaines mesures sont éligibles à un cofinancement sur le site, elles font l'objet d'un chiffrage prévisionnel en rapport avec leur priorité. Les actions à priorité forte ont donc été choisies dans ce budget.

Viennent s'ajouter à ces actions une estimation de journées d'animations et de suivi de l'avifaune.

Objectif	Action	Libellé de l'action	Priorité de l'action	Référence de la mesure	Unité de la subvention	Coût unitaire	Quantité/ans	Nombre d'années	Coût total engagé sur 5 ans	Source de financement

2	2.1	Travaux de restauration en cas de comblement d'un milieu par une espèce végétale envahissante	1	A32320P ou R	Sur la base d'un devis estimatif	7000€/1000m² colonisé	5000m²	2	70 000€	FEADER Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
3	3.1	Scarification ou travaux de destruction de jeune ligneux sur les grèves exondées sableuses.	1	A32318P	€/jour	1200€	2 jours	3	7200€	FEADER Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
4	4.2	Maintien de bois sénescents	1	F22712	€/arbre	108€	50 chênes	5	5400€	FEADER Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
						42€	10 hêtres	5	420€	
						34€	20 Pin sylvestres	5	680€	
						61€	40 autres feuillus	5	2440€	
6	6.1	Gestion des pelouses par gyrobroyage ou débroussaillage léger	1	A32305R	€/ha/an	60€	27ha	5	8100€	FEADER Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
6	6.2	Restauration de pelouses et prairies par débroussaillage	1	A32301P	€/ha/an	24€	22ha	1	528€	FEADER Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
7	7.5	Conception et installation de panneaux d'information sur certains points stratégiques du	1	Non éligible	€/panneaux	3815€	10	5	38 150€	A définir

		site								
8	8.1	Suivi de la population de Sternes	1	Non éligible	€/jour/an	550€	10 jours	5	27 500€	Collectivités locales Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
8	8.2	Evaluation de la population de Pie-grièche écorcheur	1	Non éligible	€/jour/an	550€	10 jours	5	27 500€	A définir
8	8.3	Suivi de la population d'Oedicnème criard	1	Non éligible	€/jour/an	550€	5 jours	5	13 500€	A définir
Total contrats Natura 2000 sur 5 ans de Priorité 1									136 918€	FEADER Fonds du Ministère chargé de l'Environnement
Total des contrats non éligible à un cofinancement européen sur 5 ans									68 500€	A définir
Coût total des mesures prioritaires sur l'ensemble du site									**205 418€**	

L'estimation du nombre de jours de la structure animatrice sur 5 ans est de 150 jours soit pour un tarif journalier estimé à 550€, le total est de 82 500€.

Le montant global du financement des contrats et de l'animation est de : **287 919€**